FOEN IZELLA

Bulletin n° 41 JUIN 2012

SOMMAIRE

Médaille commémorative : les 25ans des Amis du Vieux Gouesnac'h	P.2
Les familles Buzaré - Hémon	P.3
Don à la paroisse de Pleuven	P.28
A la recherche d'un château : Le Mur, à Saint-Evarzec	P.35
L'école communale de Gouesnac'h, de 1865 à la fin du 20ème siècle	P.41
Les tribulations d'un poste-émetteur sous l'Occupation	P.66
Péril à Fouesnant (1973)	P.74

Comité de rédaction du bulletin : le conseil d'administration.
Responsable de la publication : Jean René CANEVET
jrcanevet@hotmail.com

Maquette : Charlotte CORNEC

Secrétariat : Yvonne NICOLAS
65, route de Kerhall
29 950 Clohars Fouesnant
Tél 02 98 57 22 73

Site internet : www.foenizella.com

I.S.S.N. : 1165-3000 dépôt légal : Juin 2013.

Reproduction interdite sans autorisation et mention spéciale d'origine.
Tous droits réservés

Photo de couverture : 1905 – à Lanveur (Fouesnant) *: Réception chez M. Louis Hémon, député du Finistère, à l'occasion de l'inauguration de la statue de La Tour d'Auvergne à Quimper. De gauche à droite, au premier plan : les trois filles Hémon – Mme Le Hars – Mme Marcel Gaumé – Mr Poubelle – Mr. Théodore Le Hars, maire de Quimper de 1904 à 1912. Insolite, la présence de Mr. Poubelle, préfet de la Seine de 1883 à 1896. A ce titre il réorganisa le système de répurgation à Paris, imposa un système de tri sélectif des ordures ménagères au moyen de récipients standardisés, que ses administrés baptisèrent « poubelles ».* (ndlr)

LES 25 ANS DES AMIS DU VIEUX GOUESNAC'H

L'association des Amis du vieux Gouesnac'h a eu l'excellente idée de faire graver une médaille de collection pour célébrer son 25e anniversaire. Elle a été lancée en grande pompe sur le site de la chapelle de Saint-Kadou, à l'occasion du pardon de Saint-Herbot qui s'est déroulé le week-end de la Pentecôte : concerts, repas, brocante, vente aux enchères et de fleurs d'été... Il y a tout juste 25 ans, le 29 février 1988, naissait l'association, suite aux dégâts causés en octobre 1987 par un ouragan.

François Cosquéric

Caractéristiques de la médaille

Côté face, la chapelle de Saint-Kadou (le patron des guerriers et des lutteurs), le calvaire et l'oratoire figurent en bonne place aux côtés du logo de l'association Gouren 29 : deux lutteurs en action le 1er dimanche du mois d'août sur le tapis de sciure du site emblématique de Saint-Kadou.

Côté pile figure le revers classique 2013 international de la Monnaie de Paris. La médaille touristique vendue 2 € l'unité, se caractérise par un diamètre de 34 mm, pour une tranche de 2,5 mm. Elle est fabriquée en alliage cupro-alu-nickel.

1ere médaille touristique du Pays fouesnantais

Des sites prestigieux comme le Mont Saint-Michel, le stade de France, la tour Eiffel, le musée du quai Branly, la cité de la voile Eric Tabarly à Lorient ou encore la cité médiévale des Baux de Provence, font partie des 1 600 visuels répertoriés à ce jour.

Le Finistère n'est pas en reste avec la médaille du château de Trévarez éditée depuis1998, avant celles de l'église Saint-Ronan à Locronan, Océanopolis à Brest, la Pointe du Raz, la cathédrale de Quimper, etc.

Dans le Pays fouesnantais, les Amis du vieux Gouesnac'h réalisent une première pour faire découvrir le patrimoine. Désormais, la toile, par le biais de sites spécialisés donne un coup de projecteur sur la commune de Gouesnac'h et plus particulièrement sur la chapelle de Saint-Kadou. L'initiative des Amis du vieux Gouesnac'h n'en est que plus belle, grâce au concours de collectionneurs résidant dans l'Hexagone, en Allemagne, Belgique, Italie, Espagne et en Irlande, comme le montrent les courriers adressés à l'association.

Projet de vitraux à Saint-Kadou

La Médaille éditée à 5 000 exemplaires à l'initiative des Amis du vieux Gouesnac'h est disponible pour la modique somme de 2 € l'unité. En fait, c'est une petite contribution demandée pour aider à la réalisation de nouveaux vitraux, projet envisagé par l'association. Même s'il reste encore à définir les thèmes des vitraux avec les autorités compétentes, l'idée est séduisante de remplacer les verres blancs de la fenêtre flamboyante à trois baies (sud) et ceux de la fenêtre à quatre baies (nord) qui éclairent les transepts de la chapelle de Saint-Kadou.

La Monnaie de Paris est mise en vente à la chapelle de Saint-Kadou (dimanche après-midi) et à l'accueil de la mairie de Gouesnac'h. On peut l'acquérir pour la modique somme de 2 €.

Amis du vieux Gouesnac'h, 19 route de Bénodet, 29950 Gouesnac'h.
Monnaie de Paris représentant la chapelle de Saint-Kadou et le logo du Gouren 29.

Jean René CANEVET

Louis Hémon (écrivain), Louis Hémon (député) et les Buzaré, à Fouesnant

Cet article est consacré aux familles Buzaré, propriétaires importants de Fouesnant, les familles de Louis Hémon, l'auteur du roman "Marie Chapdelaine", ainsi que de Louis Hémon, oncle de l'écrivain et député du Finistère. Tout ce petit monde passait ses vacances à Fouesnant, Bréhoulou, Lanveur ainsi qu'à l'hôtel des Dunes de Beg-Meil.

A partir de l'origine connue des Buzaré, puis des relations familiales avec les Hémon, sont retracées ici leurs biographies et la bibliographie de Louis Hémon, écrivain, de son père et de ses oncles Louis, Prosper et Charles (En caractère gras les personnes ayant des relations à Fouesnant).

Il convient de signaler au lecteur que cet article entre dans le cadre des commémorations du centenaire du décès de Louis Hémon, l'écrivain.

Pour réaliser cet article je dois remercier Jacques Briand, descendant des Buzaré, (mais d'une branche différente de celle de Fouesnant suite à un deuxième mariage), qui m'a fourni une documentation très importante. D'autres éléments proviennent des archives départementales, du fond Hémon pour partie déposé par Lydia Hémon, fille de Louis Hémon (l'écrivain).

L'origine des Buzaré, leurs relations et actions à Fouesnant

Albert BUZARET de SOURDY, né à Rüe (Somme) en 1746, se marie avec Marie-Josèphe L'HARIDON PENGUILLY, née en 1744, le 17 novembre 1770 à Quimper St Julien.
Albert décède le 12 octobre 1790 au bagne de Rochefort, Marie-Josèphe en 1794

Ils ont cinq enfants:
Charles Gabriel Buzaré, né le 30 août 1771 à Quimper Chandeleur
François Ursentin Corentin né le 25 septembre 1772 à Quimper Chandeleur, décédé en 1772
Yvonne et Marie-Josèphe (jumelles) nées le 16 septembre 1773 à Quimper St Julien, décédées la même année.
Pierre Corentin né le 29 octobre 1774 à Quimper St Julien
Albert Buzaret meurt au bagne de Rochefort, ci-dessous sa fiche de décès

Annee: 1787
Lieu de détention: Rochefort
N° registre: 1.0.29
Matricule: 25887
Nom: BUZARET DE SOURDY
Prénom: François Albert
Profession: Ci-devant soldat au Régiment de la Martinique, Compagnie de Soubiran
Age ou année de naissance: 30 ans
Lieu naissance lu: Rue
Code INSEE naissance: 80688
Province ou diocèse: Picardie diocèze d'Amiens
Prénom père: François ~ Julien
Nom mère: DE SOURDY
Prénom mère: Georgéa
Chaîne ou amené: Amené de la corvette du Roy "L'Hippocrite" le ....
Tribunal: Fort Royal de la Martinique (Conseil de Guerre)
Cause du jugement: Pour crime de désertion
Date condamnation: 08 08 1787
Durée condamnation: 8 ans
Date entrée bagne: 05 01 1788
Date de sortie bagne: 12 10 1790
Motif sortie: Décès
Signalement: Taille 5 pieds, 1 pouce, 2 lignes (1,70 m), visage ovale fortement marqué de petite vérolle, cheveux, et sourcils noirs cicatrice sur la lèvre supérieure.

Charles-Gabriel Buzaré notaire (receveur de l'enregistrement) à Quimper se marie le 17 juillet 1797, à Jacquette Marie Le Prédour, née à Fouesnant, au Penquer, le 28 décembre 1775. Jacquette Le Prédour est la fille de Pierre Corentin Le Prédour, notaire, et de Jacquette Marguerite Prouhet.
Charles Gabriel décède le 13 octobre 1844 à Fouesnant après une courte maladie.
Jacquette Le Prédour décède le 20 juin 1866 à Concarneau, enterrée à Fouesnant.
Ils ont 5 enfants:
Alphonse Martial-Pierre Buzaré né le 4 mai 1795 à Quimper.
Adélaïde Marie-Gabrielle Buzaré né le 7 novembre 1798 à Quimper, célibataire.
Emmanuel Jean-Baptiste né le 18 mai 1800 à Landivisiau, décédé la même année.
Eugène Adolphe Marie né le 16 août 1804 à Landivisiau, décédé en 1877.
Adolphe-Gabriel Marie né le 24 août 1806 à Landivisiau. Décède en 1837.
Auguste-Armand né en 1813 décédé en 1899.

Tombe de la famille Buzaré à Fouesnant. On peut y lire les noms des personnes enterrées
A gauche : Charles Gabriel Buzaré, receveur de l'enregistrement, maire de Fouesnant décédé le 13 octobre 1844 et Jacquette-Marie-Perrine Le Prédour, épouse Buzaré décédée à Concarneau le 20 juin 1866.
A droite : Adélaïde-Marie-Gabrielle Buzaré décédée le 28 octobre 1845 à Fouesnant, Armand-Joseph Buzaré, vérificateur des poids et mesures, décédé à Morlaix le 14 août 1854 et Augustin- Charles Buzaré décédé à Fouesnant le 12 avril 1899.
Sur la croix: Alphonse-Martial-Pierre-Marie Buzaré, receveur de l'enregistrement décédé le 13 février 1881 et Arthur Buzaré décédé à Bréhoulou le 11 mai 1910.
Alfred Alphonse est enterré à Quimper.

Charles-Gabriel Buzaré fera l'acquisition de certaines terres et propriétés sur Fouesnant : droits par rentes convenancières et domaniales sur des propriétés avant de les acquérir par vente. Ainsi en l'an 9 et l'an 10 (1800/1801) à Malabry.
La propriété de Bréhoulou provient elle de la vente par Marie-Noëlle d'Esclabissac, veuve Villeloys, le 13 juin 1807 à Charles-Gabriel Buzaré.

Le 27 janvier 1810 domaine de Kersimon/Kerbolloré.
En 1815 un échange de la maison de Ty Pri Creac'h avec une terre "park St Jean" à Kerbérien/Kérizac.
En 1818 il acquiert des droits sur Lestrioual et Kerlagadec/Kergaradec de Julie Josèphe de Tréouret de Kerstrat,
En 1823 Brallac'h.
En 1827, le manoir de Lespont des héritiers de dame Agathe Le Prestre de Chateaugiron. (Voir Foën Izella spécial Fouesnant)
Par un acte du 16 février 1828 il acquiert Lanroz avec la maison au-dessus d'une « presse » et établissement de pêcherie, ainsi que la métairie de Penker/Lanroz de Jean-Baptiste Désiré Blayon. A cette même époque, acquisition de Lestrioual, Malabry et Kerlagadec auprès de Démezit.
1829, c'est Keryon Vras suite à une vente de Pierre Joseph Le Corre, neveu héritier de Marie Joseph Le Prédour.
1838 achat de Poul an Corre. D'autres terres furent également acquises à différentes dates

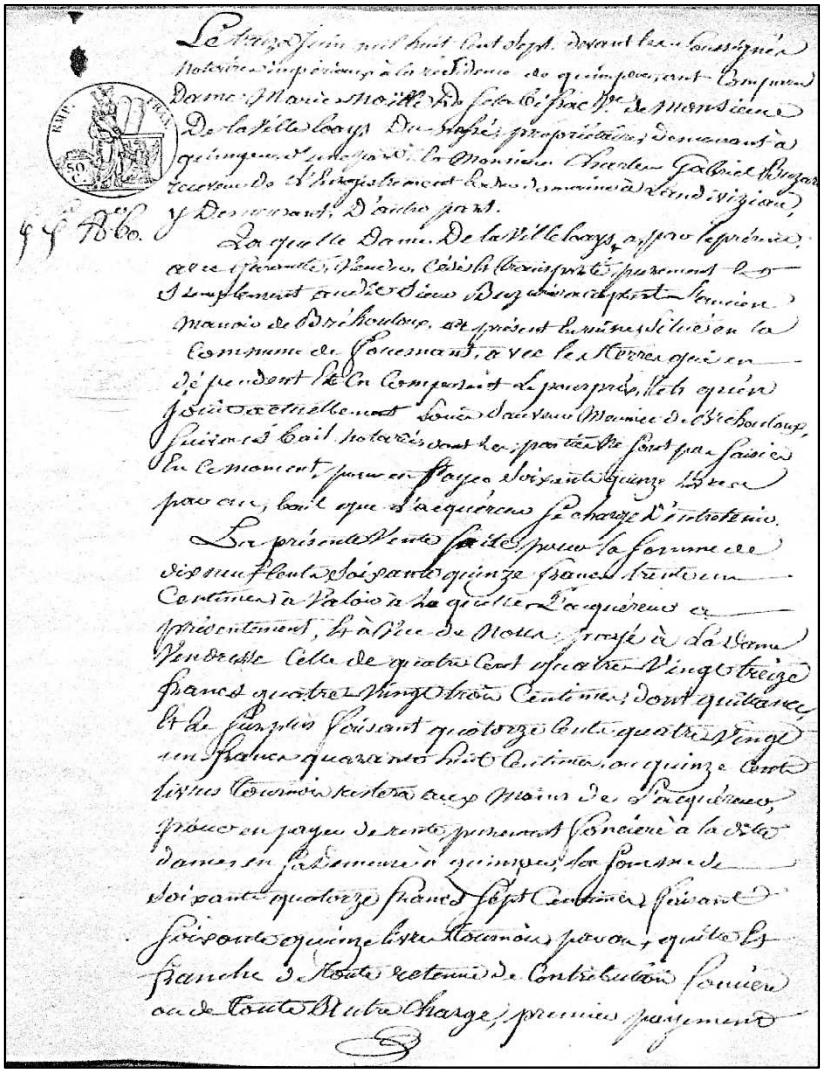

Acte de vente du manoir de Bréhoulou du 13 juin 1807 par Marie-Noëlle d'Esclabissac, veuve Villeloys à Charles-Gabriel Buzaré, receveur de l'enregistrement des Domaines à Landivisiau, propriétaire à Ker Quen. Il est indiqué que le manoir est en ruine, ainsi que le pignon y attenant et le colombier.

Charles-Gabriel Buzaré, notaire (employé dans l'enregistrement), lors de l'action en justice, en 1847, pour revendication de propriété à Mousterlin, (sans doute suite à son mariage avec Jacquette Le Prédour en 1794, propriétaire des fermes de Kerouanquen et Kerangorrec, près de la chapelle de Saint-Sébastien, dit « connaitre les dunes depuis 50 ans, et avoir vu l'ouverture entre Mousterlin et Beg-Meil changer 4 ou 5 fois de place ».

Il habite Quimper, puis, en 1844, son manoir de Bréhoulou après avoir été élu au conseil municipal en 1843. Il devient maire de Fouesnant le 7 mars 1844, nommé par ordonnance royale, suite à la démission de Louis Jacques Nicou de la Forêt. Il décède le 13 octobre 1844. Nicou contesté au sein de son conseil municipal, voulait la séparation de La Forêt et de Fouesnant. Il est classé dans les légitimistes (Monarchiste Chrétien).

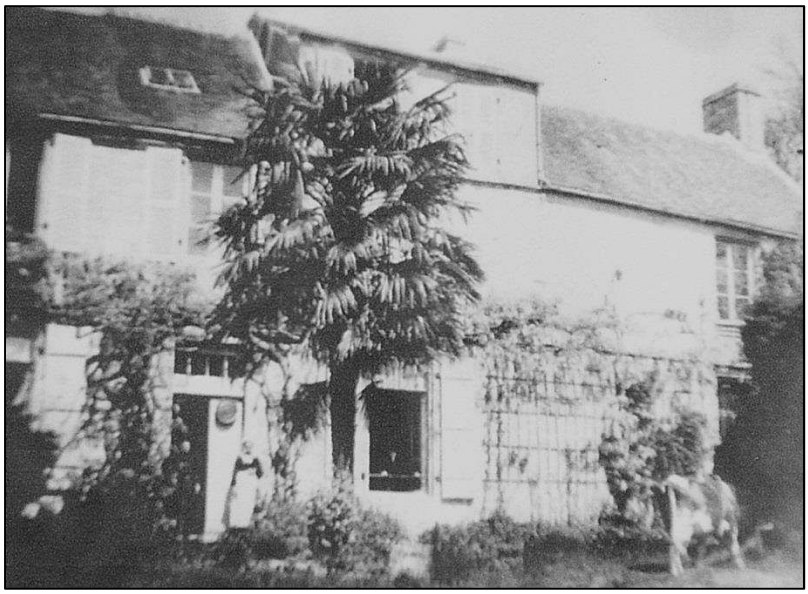

Manoir de Bréhoulou, Mme Doudet née Marie Hémon sur le pas de la porte

Buzaré indique dans des courriers avec le Préfet, que les devanciers de Garabis avaient clos les paluds depuis la révolution de 1789. Il indique que l'exploitation n'aurait pas existé si la police de la dune avait dépendu soit de l'Etat soit du "petit Domaine". Avant la révolution les seigneurs du Mur, de Henvez et Gueriven, disposaient souverainement de ces paluds et de cette police.

La création du cadastre "Napoléonien" en 1843 et l'imposition de certains riverains en 1844 est à l'origine du procès des riverains avec Buzaré sur la propriété des anses des marais de Mousterlin. A la même époque, Garabis intente aussi une action en reconnaissance de propriété sur des terrains des marais de Mousterlin. Il est à noter que l'action introduite par Buzaré est en contradiction avec le courrier du 19 juillet 1844 de Charles Gabriel au préfet, et que l'appel du jugement est fait par Auguste Buzaré en 1854 suite au jugement de 1847 du tribunal de Quimper accordant les anses des marais de Mousterlin à l'Etat (*Domanialité Publique Maritime).*

La famille Buzaré revendique en 1843 et l'imposition des terres situées dans les marais de Mousterlin (anses de Groasquen coté Bénodet et bras de Kerangarel côté Fouesnant) comme étant leur propriété. Sur les 72 propriétaires 36 s'associent à Buzaré pour revendiquer des terres envahies par la mer seulement aux plus fortes marées de Mars, indiquant même que ce ne sont que des infiltrations d'eau, et sous prétexte que payant des impôts, ils en sont propriétaires. D'autres riverains s'offusquent de cette situation et saisissent le Préfet du Finistère, craignant de ne plus pouvoir jouir de ces espaces, devenant propriétés privées. Des erreurs de l'administration et différentes prises de position font que Buzaré et consorts saisissent les tribunaux contre l'Administration des domaines, qui revendiquait la propriété en 1847. En 1848, Buzaré et les autres riverains revendiquent même les dunes séparant la mer des anses, puisqu'elles n'étaient pas envahies par la mer et demandent une indemnisation, que le Conseil d'Etat rejette en 1853, mais laissant aux requérants la possibilité de fournir les

actes de propriété, ce qu'ils étaient évidemment dans l'incapacité de faire ! la Cour d'Appel de Rennes les déboute définitivement en juin 1855. (voir Foen Izella Bulletins N° 22, 28 et 32)

Extrait du cadastre dit Napoléonien : les zones de Mousterlin, objet du litige Buzaré-Domaines

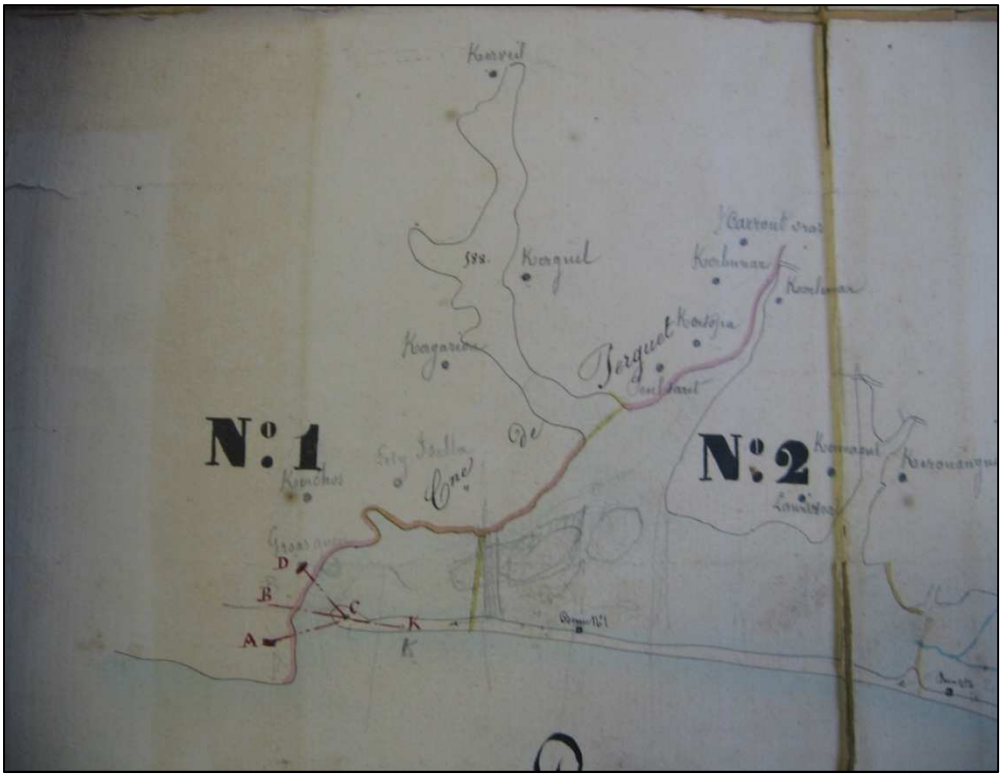

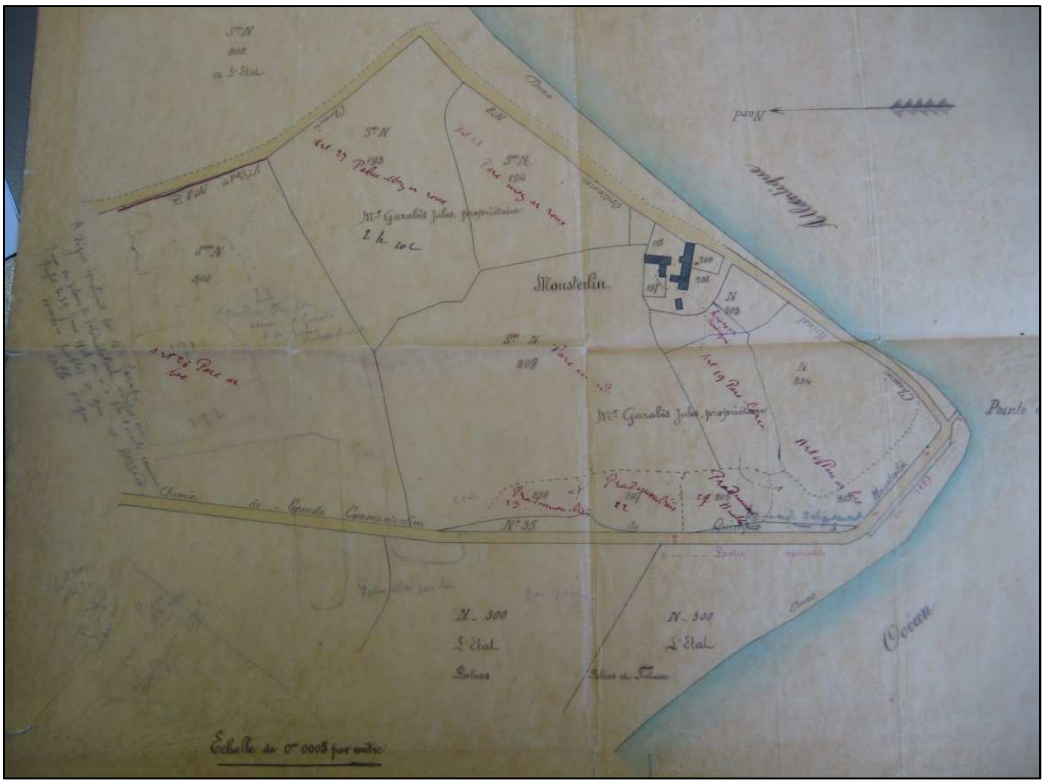

Extrait du plan de la pointe de Mousterlin dans le litige Garabis et les domaines

Ci-joint acte de donation du 30 juin 1846 de Jacquette-Marie Le Prédour, veuve de Charles-Gabriel Buzaré, demeurant à Quimper, à ses quatre enfants suite au décès de Charles-Gabriel le 13/10/1844 à Bréhoulou
Alphonse-Martial Buzaré receveur de l'enregistrement à Concarneau.
Eugène-Adolphe Buzaré receveur du timbre à Quimper.
Auguste-Charles Buzaré propriétaire à Quimper
Armand-Joseph Buzaré, vérificateur des poids et mesures à Morlaix.
Il est noté Mlle Adélaïde Marie Buzaré décédée après son père au

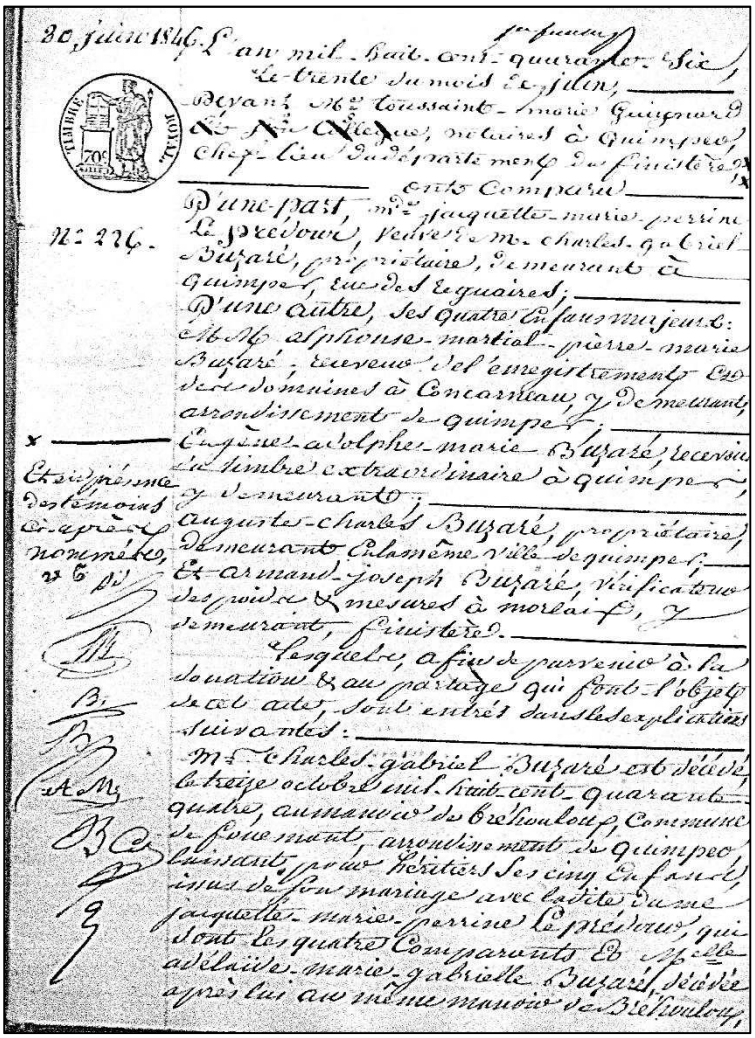
30 juin 1846. L'an mil huit cent quarante six
le trente du mois de juin,
Devant Me Toussaint Marie Guiguard
de Kerdanet, notaires à Quimper,
chef-lieu du département du Finistère,
ont comparu
D'une part, Mme Jacquette Marie Perrine
Le Prédour, veuve de Mr Charles Gabriel
Buzaré, propriétaire, demeurant à
Quimper, ci-devant Le quaires;
D'une autre, ses quatre enfans majeurs:
Mr Alphonse Martial Pierre Marie
Buzaré, receveur de l'enregistrement des
domaines à Concarneau, y demeurant,
arrondissement de Quimper;
Eugène Adolphe Marie Buzaré, receveur
du timbre extraordinaire à Quimper,
y demeurant;
Auguste Charles Buzaré, propriétaire,
demeurant en la même ville de Quimper;
Et Armand Joseph Buzaré, vérificateur
des poids et mesures à Morlaix,
demeurant, Finistère.
Lesquels, afin de parvenir à la
donation et au partage qui font l'objet
de cet acte, sont entrés dans les explications
suivantes:
Mr Charles Gabriel Buzaré est décédé
le treize octobre mil huit cent quarante
quatre, au manoir de Bréhoulou, commune
de Fouesnant, arrondissement de Quimper,
laissant pour héritiers ses cinq enfants
issus de son mariage avec ladite Dame
Jacquette Marie Perrine Le Prédour, qui
sont les quatre comparants et Mlle
Adélaïde Marie Gabrielle Buzaré, décédée
après lui au même manoir de Bréhoulou,
N° 226.
Et ci-jointe
des témoins
ci-après
nommés,

Eugène Adolphe Buzaré se marie le 27 janvier 1830 à Marie Eliza Brothier,
Eugène Adolphe Buzaré décède le 24 août 1877 à Quimper
Marie Eliza Brothier décède le 24 mars 1877 à Quimper
Ils ont 5 enfants:
Ernestine Eugénie Buzaré née le 21 juin 1837 à Sauzé Vaussais, décédée à Quimper le 21 septembre 1852, enterrée à Quimper.
Léontine Buzaré, née le 19 octobre 1838 à Sauzé Vaussais, décédée à Quimper en 1853
Arthur Félix Buzaré né le 11 septembre 1840 à Sauzé Vaussais,
Alfred Alphonse Buzaré né le 29 juin 1843 à Quimper.
Eugène Auguste Buzaré né le 29 septembre 1847 à Quimper.

L'union des familles Buzaré et Hémon

Arthur-Félix Buzaré, percepteur, se marie le 27 janvier 1879 à Quimper à Louise Eugénie Hémon née en 1852, veuve en premières noces de Jules Emmanuel Le Breton qui était décédé le 17 juillet 1876.
Les témoins du mariage sont Alphonse et Eugène Buzaré, ses frères, pour Arthur, Louis René et Prosper Alain Hémon, ses frères, pour Louise.
Louise Eugénie Hémon est la fille de Nicolas Marie Hémon et de Marie Mathurine De Tilly.

Ci-joint le Docteur Charles Le Breton (1807-1876) Pleyben. Epoux en premières noces de Louise Hémon. Médecin de marine, il est sur le vaisseau amiral du Duc D'Aumale à la prise d'Alger. Représentant du peuple du Finistère en 1848 et 1876.
Ci-dessous Arthur Buzaré à Bréhoulou avec Marie Doudet en premier plan

Arthur Félix Buzaré décède le 19 mai 1910 à Bréhoulou, « sans enfant » avec Louise Hémon ; ils eurent cependant une fille, Louise Eliza, née à Quimper le 5 août 1881 qui ne vécut qu'un jour, enterrée au cimetière St-Joseph à Quimper.

Louise Eugénie Hémon est la sœur de Louis Hémon le député du Finistère et donc la tante de Louis Hémon l'écrivain.

Alfred Alphonse Buzaré décède le 7 septembre 1919 à Bréhoulou. C'est lui qui lèguera au conseil général du Finistère la propriété de Bréhoulou pour la réalisation d'une école d'agriculture

Eugène Auguste Buzaré décède en 1932, célibataire sans enfant ; mais adoptera la fille de Mme Cozic sa bonne.

Louise Eugénie Hémon décède en 1907. Par testament, elle lègue les 5000F. de sa

succession à ses nièces, excluant les enfants de Prosper.

Après ce mariage, les Buzaré passent leurs vacances au manoir de Bréhoulou, C'est aussi à partir de cette période que l'ont voit les familles Hémon venir en vacances à Fouesnant. Ainsi les parents de Louis Hémon (écrivain) viennent à Bréhoulou. Les Hémon (député) quand à eux viennent à Lanveur, et quand la famille s'agrandit, la petite maison est trop exigüe et toute la famille séjourne pour les vacances à l'hôtel des dunes à Beg-Meil.

Ci-joint acte d'adoption de Marie-Julie Cozic. Née de Michel Cozic journalier à Plomelin et Marie Corentine Le Bris, le 6 octobre 1892.

Acte d'adoption en date du 23 janvier 1930 par Eugène Auguste Buzaré, propriétaire à Lanroz à Beg-Meil. Elle se marie à Alain Joseph Le Berre le 10 septembre 1932 et décède en 1980 à Gouy (Seine Inférieur)

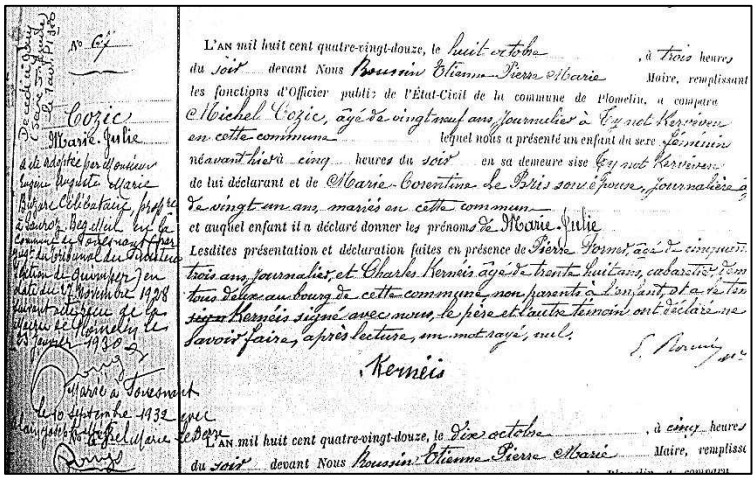

L'AN mil huit cent quatre-vingt-douze, le huit octobre, à trois heures du soir devant Nous Roussin Etienne Pierre Marie Maire, remplissant les fonctions d'Officier public de l'État-Civil de la commune de Plomelin, a comparu Michel Cozic, âgé de vingt-neuf ans, journalier à Ty not Kerviven en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin néavant hier à cinq heures du soir en sa demeure sise Ty not Kerviven de lui déclarant et de Marie Corentine Le Bris son épouse, journalière âgée de vingt-un ans, mariés en cette commune et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Marie Julie

Lesdites présentation et déclaration faites en présence de Pierre Forner, âgé de cinquante trois ans, journalier, et Charles Kerneis âgé de trente huit ans, cabaretier, demeurant tous deux au bourg de cette commune, non parents à l'enfant, et a le tout Kerneis signé avec nous, le père et l'autre témoin ont déclaré ne savoir faire, après lecture, un mot rayé, nul.

Kerneis

L'AN mil huit cent quatre-vingt-douze, le dix octobre, à cinq heures du soir devant Nous Roussin Etienne Pierre Marie Maire, remplissant

Au décès d'Arthur Buzaré en 1910, Alfred devient le légataire universel. Eugène quand à lui, célibataire, s'estime lésé par le legs de son frère Alfred au département du domaine de Bréhoulou à son décès en 1919, considérant que les conditions du legs ne sont pas respectées. Il est le propriétaire du manoir de Lespont et des terres y afférentes à cette époque, suite à la succession de son père Eugène Adolphe décédé en 1877 (voir Foën Izella N° 23 Juin 2004).

Les ruines du manoir de Lespont seront utilisées pour la construction du manoir de Lanroz à Beg-Meil en 1936 par M. Le Berre, marié à la fille de Mme Cozic, la bonne d'Eugène, qui était la légataire des biens de celui-ci.

La famille Hémon à Bréhoulou en 1903, presque au complet.

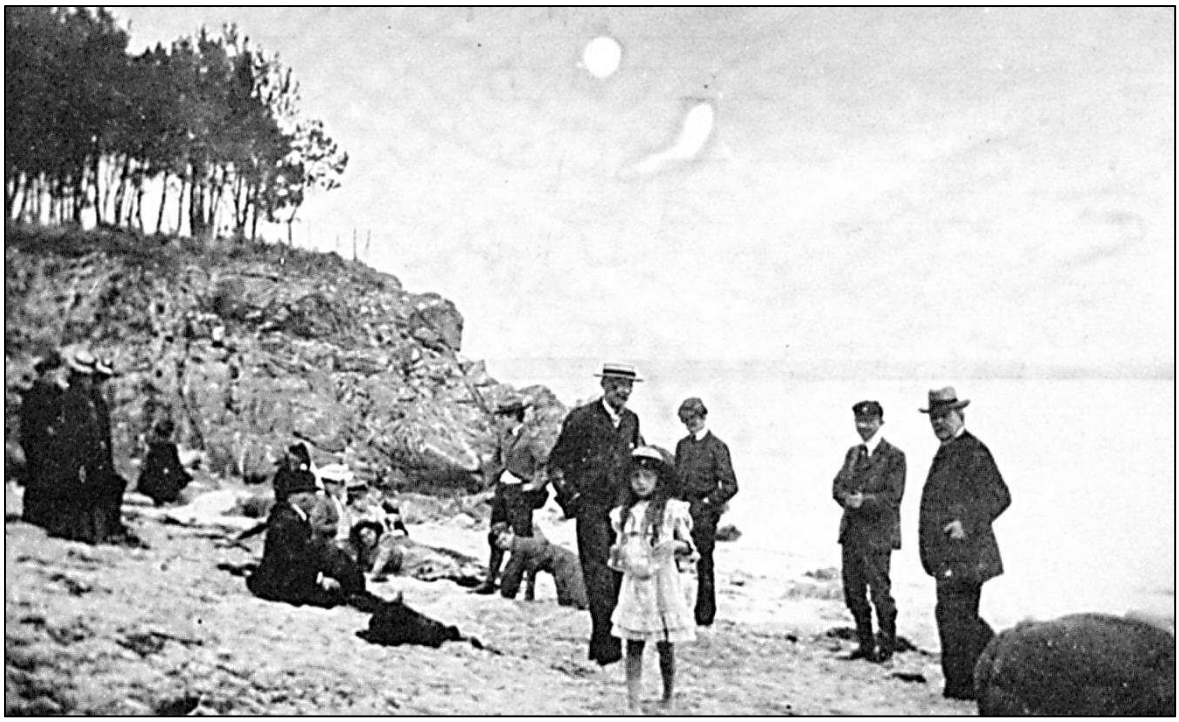

A la plage à Beg-Meil sans doute Lantécost en 1906. A droite à coté du rocher Louis Hémon et ses fils Alain et Jean et une de ses filles (Jeanne?). Avec le canotier : Charles Hémon. Assis, chapeau melon, Félix Hémon, sa fille Marie et les enfants de Prosper Hémon. Dans le fond Mme Buzaré, Mme Prosper Hémon et Mme Doudet.

L'origine des Hémon

L'origine des Hémon : Demeurant à Quimper nous trouvons Nicolas Hémon 1er cordonnier à Quimper, veuf de marie Reine Massinot. Ils ont 3 enfants dont Nicolas Hémon 2ème et deux sœurs plus jeunes. Nicolas Hémon père 1er meurt en 1824.

Nicolas Marie 2ème, régent et professeur au collège de Quimper, se marie à Marie Mathurine Tilly le 20 février 1843, celle-ci ayant 20 ans de moins que lui. Ils ont 7 enfants:

Louis René Mathurin né le 20 février 1844-1914 (député) voir ci-après.
Prosper Aimé Marie né le 27 juillet 1845, décédé la même année
Prosper Alain Marie né le 1er septembre 1846-1918 (historien de la révolution française était conseiller de préfecture à Saint-Brieuc). Il a écrit de nombreux livres sur ce thème de la révolution.
Félix Marie né le 3 septembre 1848-1916 (professeur) voir ci-après
Maria Félicia Théodora née le 15 avril 1850 épouse Doudet.
Louise Eugénie née le 4 décembre 1852-1907 épouse Buzaré.
Charles Nicolas Marie né le 12 avril 1857-1907. A 18 ans s'engage dans l'artillerie de marine, devient administrateur de la trésorerie militaire d'Afrique. Fait la campagne du Tonkin puis de Cochinchine (1883-1889). Il réintègre les cadres de la trésorerie d'Afrique à Alger, puis en Tunisie jusqu'en 1897. Durant son séjour il se marie avec une tunisienne, Angiolina Rosellini, qui sera mal acceptée dans la famille. Il revient en Algérie en 1897. 1902 voit le décès de sa femme des suites de la tuberculose. Sans doute contaminé par sa femme il quitte ses fonctions et vient se reposer à Quimper où il meurt en février 1907. Il a écrit *Chasse en Indochine* sous le pseudonyme Karl Kermon.

Louis Hémon (député)

Louis René Mathurin Hémon fait une thèse de doctorat de 3ème cycle en »civilisation de la Bretagne et des pays de langue celtique ». Il s'inscrit au barreau de Quimper comme avocat stagiaire en 1866. Réformé pour problème cardiaque en 1871, il s'engage comme garde mobile au 5ème bataillon du Finistère et participe au siège de Paris en septembre 1871. Il se marie à Marie-Louise Mors, lui a 42 ans, elle 24 ans.

Il crée le journal républicain "*Le Finistère*" auquel il collabore jusqu'en 1902. En 1889 il fait des articles dans le *Lecteur du Finistère.* Il se lance dans la politique sous l'étiquette des républicains du Finistère. Inscrit d'office par ses amis pour sa première participation à l'élection à l'Assemblée Nationale, le 8 février 1871, il est battu.

Aux élections du 20 février 1876 il est élu sur la liste gauche républicaine et réélu le 14 octobre 1877 suite à la dissolution de la chambre. Pour une sombre affaire, en octobre, quelque temps avant l'élection, il est condamné à 200Fd'amende et 6 semaines de prison au motif d'outrage public à la magistrature, pour un mot saisi au vol lors d'une conversation privée tenue dans une rue. Il fait appel et le jugement du 26 décembre annule le jugement du tribunal de Quimper dans la forme mais confirme les peines. Il se pourvoie en cassation, mais une amnistie générale intervient mettant fin à l'affaire. Il est réélu le 21 août 1881 sur la liste Union Démocratique et soutient la politique coloniale et scolaire du gouvernement républicain.

Ci-dessus Louis Hémon député. Ci-contre les membres de la noblesse bretonne arrêtée pour s'être opposés à l'expulsion des congrégations religieuses sous le ministère Combes en 1905 alors que Louis Hémon était député et favorable à la séparation de l'église et de l'état.

Se jugeant offensé par deux articles parus dans *L'Union Monarchiste du Finistère* signés de Sonier-Dupré, en 1884, il fit une demande de réparation par les armes. Le 9 octobre à 15h un combat à l'épée eut lieu. Sonier-Dupré fut blessé à l'avant-bras ce qui mit fin au combat. Louis avait comme témoin Porquier et Sourdry.
A partir du 1er août 1886 il est élu conseiller Général du canton de Fouesnant.

Il s'oppose au rétablissement du scrutin de liste et se fait battre aux élections du 4 octobre 1885.
Il se représente lors des élections du 22 septembre 1889 et sera facilement élu. En 1893 il est réélu sans adversaire, réélu en 1898, puis en1902 et réélu en 1906 de nouveau sans adversaire, et réélu en 1910. Son action se fit exclusivement dans la défense des agriculteurs, pêcheurs et de l'industrie sardinière. Son coup d'éclat fut en 1897 lorsqu'il prit la parole contre la validation de l'Abbé Gayraud, élu député de Brest, tonnant contre l'ingérence du clergé dans les élections.

En 1912 il décide de se présenter aux élections sénatoriales et sera élu sous l'étiquette Union Républicaine, jusqu'au 1er janvier 1914. Il meurt le 4 mars 1914 à Paris. Il a quatre enfants, Alain Hémon né le 4 juillet 1886, Jean Hémon, marié à Jeanne Donnasson, Louise Hémon mariée à Joseph Rouyre et **Marguerite Hémon** qui épouse Pierre Nonnez-Lopès, acteur de cinéma et de théâtre.

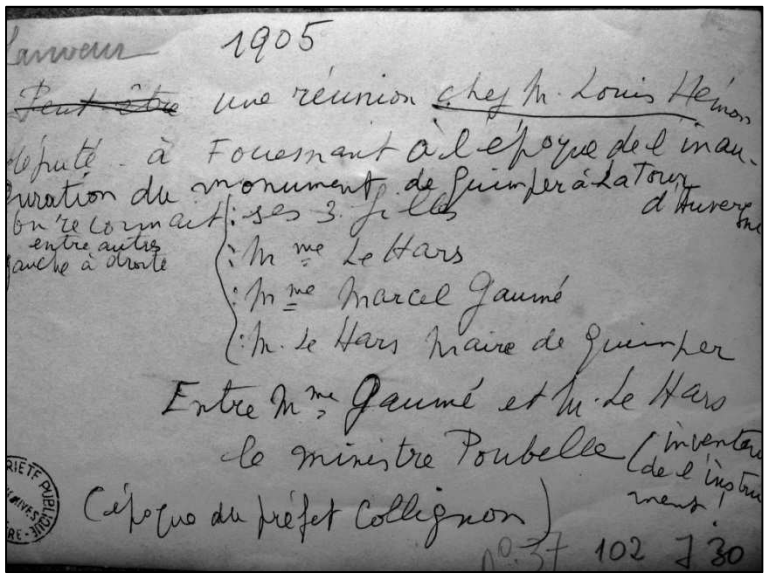
Lanveur 1905
~~Peut être~~ une réunion chez M. Louis Hémon
député à Fouesnant à l'époque de l'inau-
guration du monument de Quimper à La Tour d'Auvergne
On reconnaît entre autres gauche à droite
: ses 3 filles
: Mme Le Hars
: Mme Marcel Gaumé
: M. Le Hars Maire de Quimper
Entre Mme Gaumé et M. Le Hars
le ministre Poubelle (inventeur de l'instrument !
(époque du préfet Collignon)
N° 37 102 J 30

A Lanveur en 1905, sur la photo ci-dessus Suivant le descriptif ci-contre.

En haut à Bréhoulou en 1906 la famille presque au complet.
Ci-dessus les enfants de Louis Hémon à Lanveur en 1902.
Ci-dessous, l'acte de vente du terrain chemin de Kerlédan à Beg-Meil par Alphonse Buzaré à Louis Hémon (député)

A Lanveur en 1903 la grand-mère, Mme Nicolas Hémon, entourée de ses petits enfants.

Louis Hémon est un membre fondateur de la société archéologique du Finistère. Il intervient comme député à l'obtention de subventions, et fait des dons à l'association. Il promeut la réalisation d'une galerie de costumes Bretons à Quimper. En 1882 il intervient en faveur de la conservation des mégalithes. En 1895 il sollicite un crédit de 10000F, pour organiser l'enseignement de l'Anglais et de la géographie à la faculté des lettres de Rennes. Il soutient aussi la création d'une chaire de celtique à Rennes.

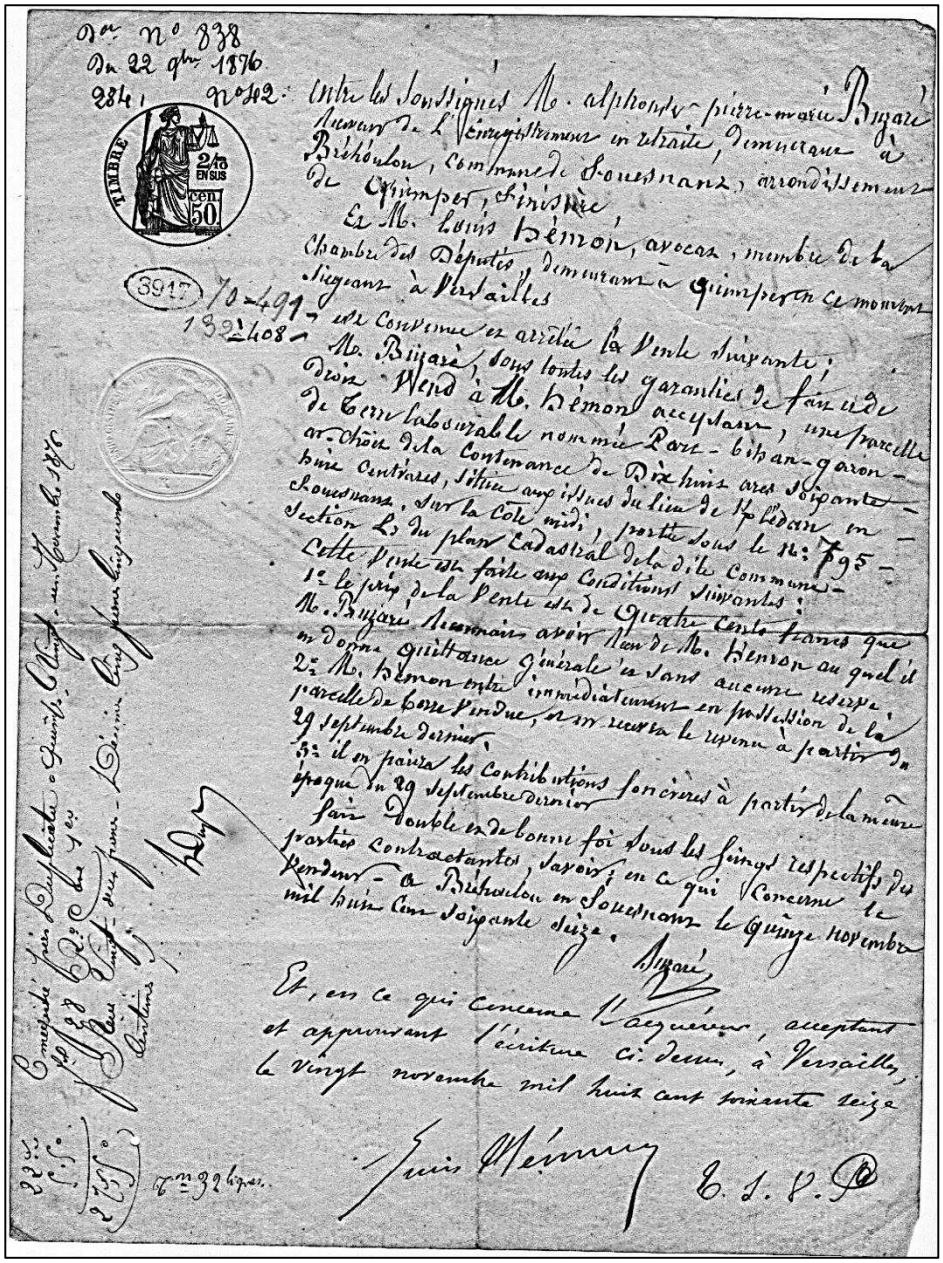

Il écrivit quelques poèmes, qui publiés sous le pseudonyme de Alain Kerdévot. Il collabore aussi à la *Gazette rimée.* Le *Citoyen*, publie deux poèmes après sa mort.

Il meurt à Paris le 4 mars 1914.

la propriété de Lanveur se scinde en deux parties. La première, dite du petit Lanveur acquise par la communauté Buzaré (Arthur et Louise Hémon) suite au jugement du tribunal civil de quimper du 18 mars 1882 et concerne la ferme de Lanveur construite sur la parcelle N°55. Cette fermette est louée à Le Cleac'h, quelques terrains y attenant sont quant à eux loués à Caradec, l'ensemble est extrait du domaine de Kersimon, et appartenait en propre à Arthur Buzaré.

La deuxième partie, le manoir dite maison de maitre ou chalet, construite sur la parcelle N°54, achetée en 1892, a fait l'objet d'un legs de Mme Louise Buzaré, née Hémon, à sa nièce et filleule, Marguerite Hémon fille de Louis Hémon, député, suite à son décès en 1907.

Cette maison de vacances, sans doute appelée chalet, remplacée par la maison de maitre que nous appelons maintenant le manoir, a été construite en 1898 (probablement par le couple Buzaré/Hémon). Des photos attestent en 1902 de la présence des familles Hémon à Lanveur (voir ci-dessus). Marguerite Hémon s'est mariée avec Pierre Nonnez-Lopès, acteur de théâtre et de cinéma, sous le nom d'artiste de Pierre Nay ; ils viennent l'habiter en 1939 au

début de la guerre. Pierre Nonnez s'est occupé durant la guerre, du sport à Fouesnant, surtout en athlétisme. Il s'est investi dans le spectacle des 7 et 8 avril 1945 à Bréhoulou avec André Nox, un parent, lui aussi acteur de cinéma (*voir la guerre 39/45 à Fouesnant - J.R.Canévet).* Après la guerre il se lance dans l'élevage de poules et construit d'importants couvoirs aujourd'hui disparus. Il fut même président des aviculteurs du Finistère en 1951. Depuis la propriété est resté dans la famille.

Louis Hémon achète en 1876, une parcelle de terre à Beg-Meil, à Kerlédan, dénommée Park bihan carront ar c'hoat, (de 1868m² pour 400F) appartenant à Alphonse Buzaré. Après son décès en 1914 à Paris, ses enfants vendent la propriété (*villa les églantiers*) en 1922 pour 2800F.à Jos Caradec, marié à Yvonne Merrien de Kerseac'h, qui n'est autre que le très connu propriétaire du bateau la Jeanne-Yvonne faisant la navette entre Beg-Meil et Concarneau.

Pour expliquer la vente de ce terrain, il faut savoir que Jos Caradec et sa femme, étaient employés et logés par M. Bénac à Ker-Aël comme gardiens. M. Bénac propriétaire à Beg-Meil, achète des terres avec les Buzaré et finance le bateau de Jos Caradec. André Bénac, Directeur au ministère du Budget, en 1901, qu'il quitte en 1904, devait côtoyer Louis Hémon à l'Assemblée Nationale, élu lui depuis 1876, et jusqu'en 1912, d'autant plus qu'ils étaient de même sensibilité politique. Il est donc possible que Bénac connaissait bien les enfants de Louis Hémon et intervint auprès de ceux-ci pour la vente de la propriété à Jos Caradec. (*Ci-dessus acte de vente d'Alphonse Buzaré à Louis Hémon pour le terrain de Beg-Meil*).

Félix Hémon (*père de Louis Hémon, Professeur et écrivain)*

Félix Hémon nait le 30 septembre 1848 à Quimper. Il est le quatrième enfant de Nicolas Marie Hémon. Il fait des études secondaires au collège de Quimper, sera bachelier en 1865 et poursuivra ses études à l'Ecole Normale Supérieure de Paris. En 1873 il est agrégé des lycées dans l'ordre des lettres classiques. Nommé professeur de rhétorique en 1873 à Bourges durant deux ans. Félix Hémon et de Louise-Mélanie Le Breton se marient à Pleyben le 8 avril 1874. Là nait Félix en 1875 ; Puis il sera au lycée de Rennes à la chaire de seconde (1877 naissance de Marie) ; puis à Brest, comme professeur de rhétorique (1880, naissance de Louis). En 1878 il est distingué par l'Académie Française qui lui décerne le prix d'éloquence pour son *éloge de Buffon.* Il est muté à Paris en 1882 à la chaire de rhétorique au lycée Charlemagne jusqu'en 1886, puis ce sera Louis Legrand. Cette même année il écrit *l'éloge de Rotrou.*

En février 1889 il est le chef de cabinet d'Armand Fallières ministre de l'instruction publique, ami politique de son frère Louis, ceci durant un an. Il deviendra un de ses amis.

Après ce passage au cabinet ministériel, il revient à Louis Legrand, toujours en rhétorique et ensuite en rhétorique supérieure. A cette époque il publie de nombreux ouvrages de littérature classique et sur différents auteurs (Montaigne, La Fontaine) et collabore à différentes revues, professionnelles ou littéraires.

En 1899, un courrier de son fils depuis Oxford, exprime son désaccord avec son père sur son genre de vie et sur sa carrière.
De 1889 à 1907 il rédige un monumental cours de littérature.
En mars 1895 il est inspecteur de l'Académie de Paris.
1902 voit la disparition de son fils Félix, commissaire de marine, après son retour de Cochinchine.

En 1903 il est promu Inspecteur Général des lettres, représentant le ministre.

En 1904 il publie, sous le nom de son fils, *Sur le Yang-Tsé*, journal d'une double exploration pendant la campagne de Chine. Cette même année il est en mission en Algérie et Tunisie avec Lucien Poincaré.
1906 le voit en mission en Angleterre et participer à plusieurs réceptions officielles. Cette même année il est fait Officier de la Légion d'Honneur.

1907 voit le décès de son frère Charles, puis de sa sœur Louise épouse Buzaré.

En 1909 il est en mission en Corse.

Il fait paraître en 1911 *Etude d'histoire morale collective, Bersot et ses amis.* Il fait aussi différents portraits dont Jules Simon, Ernest Renan, Prosper Roux entre autres.
Il a également écrit sur le Barzaz Breiz et Luzel, et correspondu avec Victor Hugo.

Après la mort de Louis, il accueille sa petite fille Lydia Kathlen Hémon dans sa famille alors qu'elle n'a encore que 4 ans. Elle est élevée par sa grand-mère et sa tante.
En 1914 décès de son frère Louis, sénateur.

Il revient en Bretagne à Quimper en juin 1916 et meurt le 10 novembre presque aveugle. Il revenait tous les étés en vacances à Bréhoulou.

Louis Hémon et sa mère, Louise Hémon

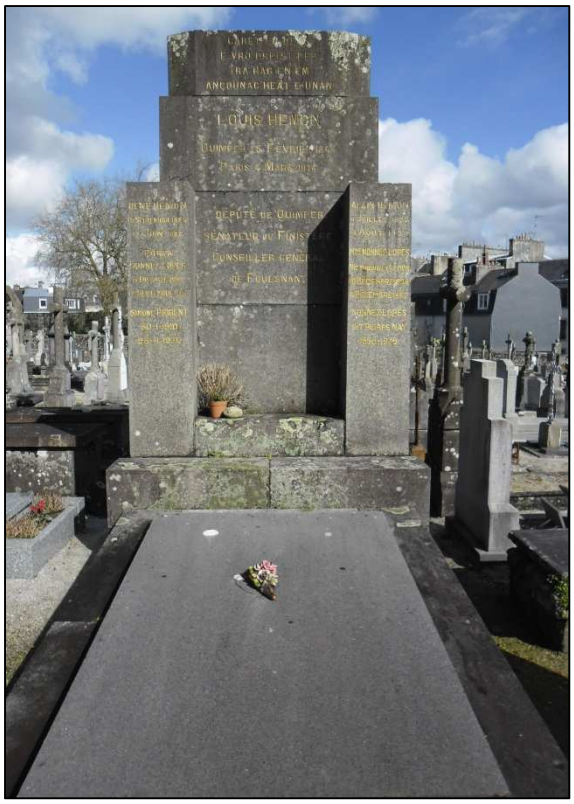

Tombe de Louis Hémon (député) à Quimper au cimetière Saint-Marc. On peut y lire sur le fronton en breton: Careten deus e vro dreist pep tra hag en em ancounag hent e-unan. (traduction: « Amoureux de son pays avant toute chose en s'oubliant lui-même »)
Député du Finistère, conseiller Général de Fouesnant.
Sur le pilier droit Alain Hémon 4/07/1886-8/08/1927
Mme. Nonnez-Lopès, née Marguerite Hémon 10/12/1888-6/12/1967
M. Nonnez-Lopès dit Pierre Nay 1898-1978
Sur le pilier gauche : René Hémon 10/09/1884-17/06/1887
Patrick Nonnez-Lopès 3/10/1927-17/10/1957
Simone Prigent 30/01/1910-23/06/1976
Ci-dessus à droite, Louise Hémon veuve Le Breton.

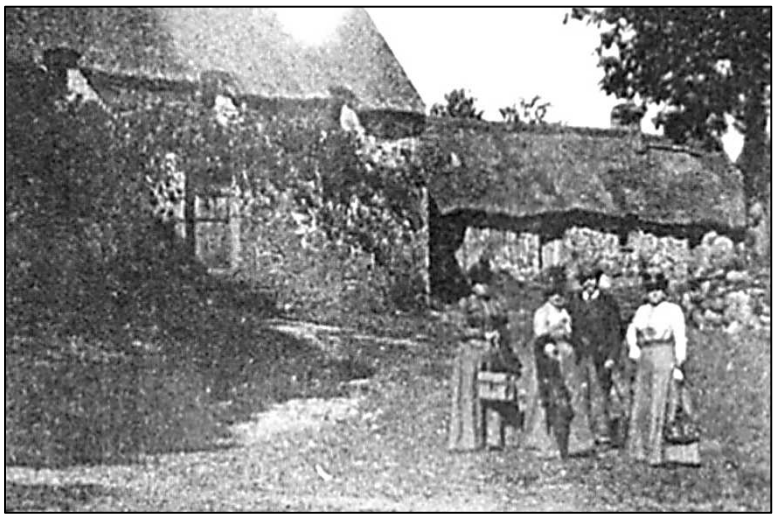

Sur le cliché ci-contre, (issu d'une plaque de verre), des membres de la famille Buzaré/Hémon posant sans doute à Lanveur. Un lecteur de Foen Izella pourra peut-être nous confirmer le lieu ? (sachant que les bâtiments de la ferme de Lanveur ont été rasés).

Louis Hémon (écrivain)

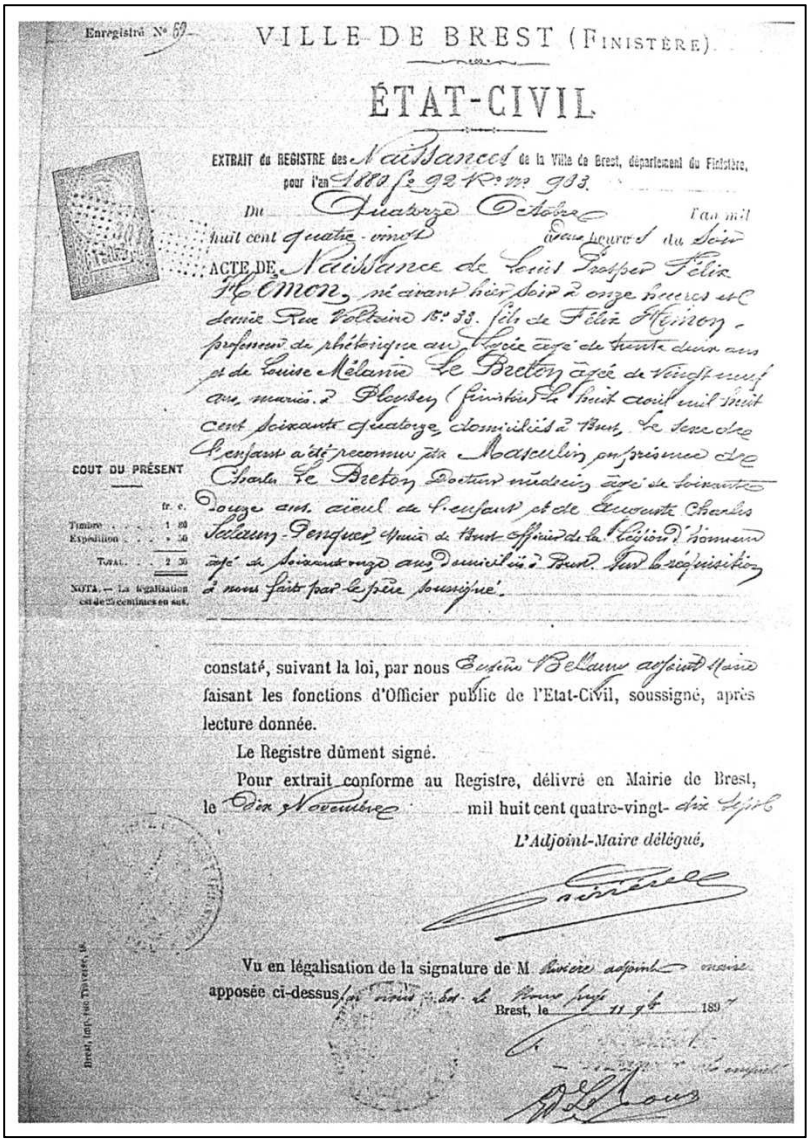

Enregistré N° 69

VILLE DE BREST (FINISTÈRE).

ÉTAT-CIVIL

EXTRAIT du REGISTRE des Naissances de la Ville de Brest, département du Finistère, pour l'an 1880 f° 92 R° n° 933.

Du Quatorze Octobre l'an mil huit cent quatre-vingt deux heures du soir

ACTE DE Naissance de Louis Prosper Félix Hémon, né avant hier soir à onze heures et demie Rue Voltaire N° 33. fils de Félix Hémon, professeur de rhétorique au Lycée âgé de trente deux ans et de Louise Mélanie Le Breton âgée de vingt neuf ans, mariés à Ploysey (finistère) le huit avril mil huit cent soixante quatorze, domiciliés à Brest, Le sexe de l'enfant a été reconnu Masculin en présence de Charles Le Breton Docteur médecin âgé de soixante douze ans, aïeul de l'enfant et de Auguste Charles Sclaum-Denquer, Maire de Brest officier de la Légion d'honneur âgé de soixante onze ans, domiciliés à Brest. Sur la réquisition à nous faits par le père soussigné.

COUT DU PRÉSENT

	fr. c.
Timbre	1 80
Expédition	» 50
TOTAL	2 30

NOTA. — La légalisation est de 25 centimes en sus.

constaté, suivant la loi, par nous Eugène Bellamy adjoint Maire faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat-Civil, soussigné, après lecture donnée.

Le Registre dûment signé.

Pour extrait conforme au Registre, délivré en Mairie de Brest, le Dix Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix sept

L'Adjoint-Maire délégué,

Vu en légalisation de la signature de M. Rivière adjoint maire apposée ci-dessus, par nous Sous-Le Nous prés

Brest, le 11 9bre 1897

Brest, Imp. rue Traverse, 18.

Louis est né le 12 octobre 1880 à Brest. Suite à la mutation de son père à Paris en 1882, il passe son enfance et sa jeunesse à Paris et ne revient en Bretagne que pour les vacances, principalement à Fouesnant chez les Buzaré au manoir de Bréhoulou, propriété de son oncle et sa tante Mme Buzaré née Marie Hémon.

Sur son parcours scolaire avant son inscription à Louis Le Grand, il fréquente le lycée Montaigne avec comme professeur M. Darecy. Il intègre le lycée Louis Legrand en troisième et en 1895 il est en seconde. Il fait une classe de rhétorique en 1896 puis la classe de philosophie en 1897. En 1899 il fait son premier séjour à Oxford en Angleterre durant les vacances scolaires. Il obtient la première partie du baccalauréat avec la mention passable à la faculté de lettres de Paris, puis devient bachelier en droit en 1900, licencié en droit en 1901. Il obtient son diplôme de langues annamites et langues orientales vivantes en 1901. Cette même année il fait un second séjour à Oxford. Il espérait partir en Extrême-Orient, ses études ne le passionnant pas. Par contre le sport l'intéresse. De 1900 à 1905 il est membre du Racing club de France ou il fait de la course à pied, de la boxe et d'autres sports, ainsi qu'à Basse-Seine où il pratique l'aviron.

Plaque commémorative sur la maison natale de Louis Hémon à Brest

Le 15 novembre 1901 il est incorporé au 102ème de ligne, dans la 9ème compagnie à Chartres. En sa qualité d'étudiant il bénéficie du régime spécial, ce qui ne lui impose qu'un service militaire de 1 an au lieu de 3 ans. Il l' effectue sans grande passion voire une certaine aversion, mais fait le peloton. Le 7 mars 1902 son frère aîné Félix, Officier de Marine, rentre de Chine où il participait à la guerre du même nom. Il décède subitement le 20 avril, d'une typhoïde foudroyante. Louis sera libéré le 19 septembre 1902. Il part de nouveau

pour Oxford le 13 novembre 1902, ce qui ne l'empêche pas de postuler à l'examen d'entrée de l'école coloniale. En ce début d'hiver il quitte Oxford pour Londres. Le 14 mars 1903 voit le décès de son oncle Victor Doudet, mari de sa tante Marie Hémon, sœur de son père.

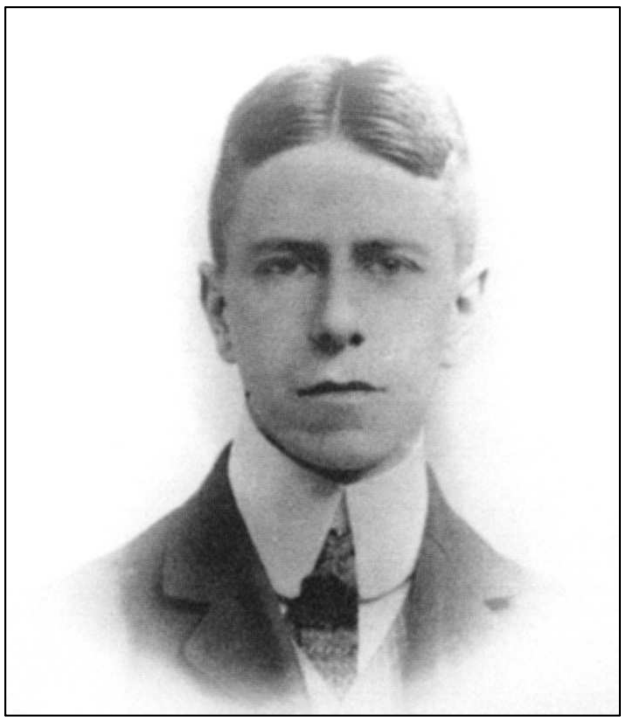

Toute l'année 1903 il la passe à Londres d'où il écrit des articles pour le quotidien "*Le vélo*" à Paris. Il travaille comme secrétaire bilingue aux Courtiers Maritimes.

Il prépare le concours de l'administration coloniale, qu'il réussit. Le 4 juin 1904 il est convoqué pour une période militaire à Chartres, mais refuse l'incorporation arguant de l'exemption des étudiants. Il est reconvoqué pour cette période de 28 jours (pour tous les réservistes du grade de sergent) à la caserne Babylone à Chartres le 24 août. Il reste à Londres. Déclaré déserteur, il est renvoyé dans ses foyers, mais déchu de certains droits de dispense, comme l'atteste le document joint dans les pages suivantes.

Durant son séjour Londonien son intérêt pour le sport l'amène à collaborer au journal "*Le Vélo*" où il devient chroniqueur. Le journal publie une de ses nouvelle "*la rivière*". .Pour subvenir à ses besoins financiers, il effectue divers travaux, et est employé chez Ryley et Cie en mars 1905. Le 3 février 1906 il obtient dans "l'*Auto*", journal sportif de Paris le 1er prix du concours pour une nouvelle « *la conquête* », qui sera publié en première page le 12 février 1906. Une autre nouvelle « *la foire aux vérités* » obtient le 2ème prix. Au mois d'octobre 1906 il est employé à la Compagnie Algérienne de phosphates, à l'agence de Londres. Durant l'été il fait des voyages à pieds vers les plages, Brigthon lui rappelant ses séjours à Beg-Meil.

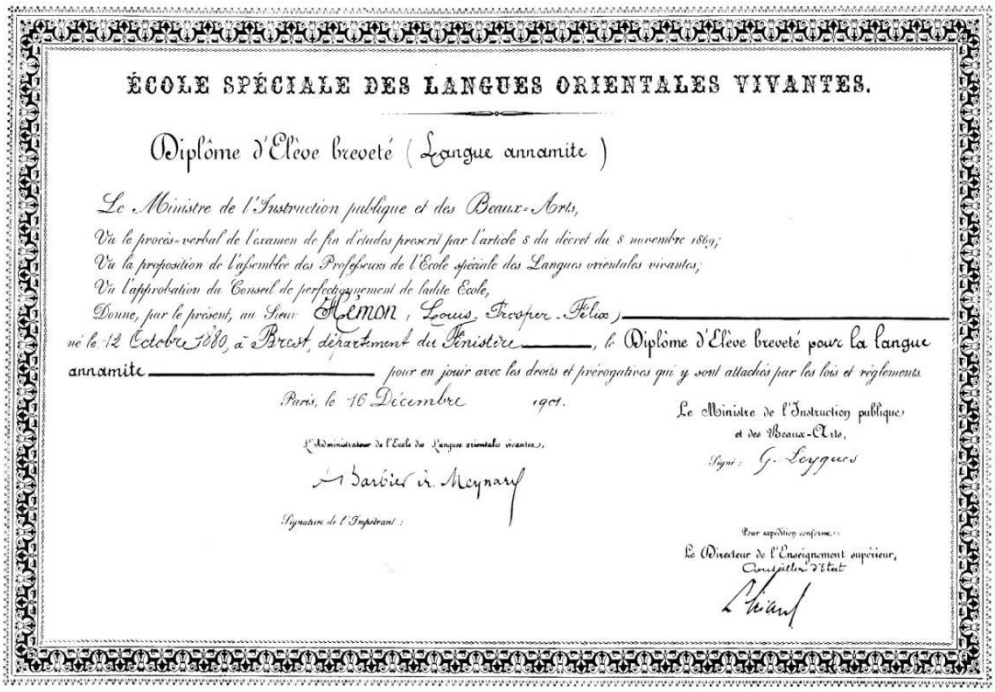

ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

Diplôme d'Élève breveté (Langue annamite)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le procès-verbal de l'examen de fin d'études prescrit par l'article 8 du décret du 8 novembre 1869;
Vu la proposition de l'assemblée des Professeurs de l'École spéciale des Langues orientales vivantes;
Vu l'approbation du Conseil de perfectionnement de ladite École,
Donne, par le présent, au Sieur Hémon, Louis, Prosper, Félix,
né le 12 Octobre 1880, à Brest, département du Finistère, le Diplôme d'Élève breveté pour la langue annamite pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et règlements.

Paris, le 10 Décembre 1901.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : G. Leygues

L'Administrateur de l'École des Langues orientales vivantes,
A. Barbier de Meynard

Signature de l'Impétrant :

Pour expédition conforme :
Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
Conseiller d'État
L. Liard

Dans un courrier à sa mère du 30 janvier il dit à propos du vote "*Je n'ai jamais voté, quand on a le vote on s'en moque pas mal. Je n'en parle d'ailleurs que par intuition, n'ayant jamais été électeur*". Sa passion est de plus en plus l'écriture, mais pas seulement les chroniques sportives mais la littérature. Du 3 au 8 mars 1908, le journal parisien "*Le Temps*", quotidien littéraire, publie le feuilleton *Lizzie Blakeston*. En 1909 il écrit *Colin-Maillard*, puis les années suivantes *Battling Malone, pugiliste* et *Monsieur Ripois et la Némésis*, qui ne seront publiés qu'après son décès.

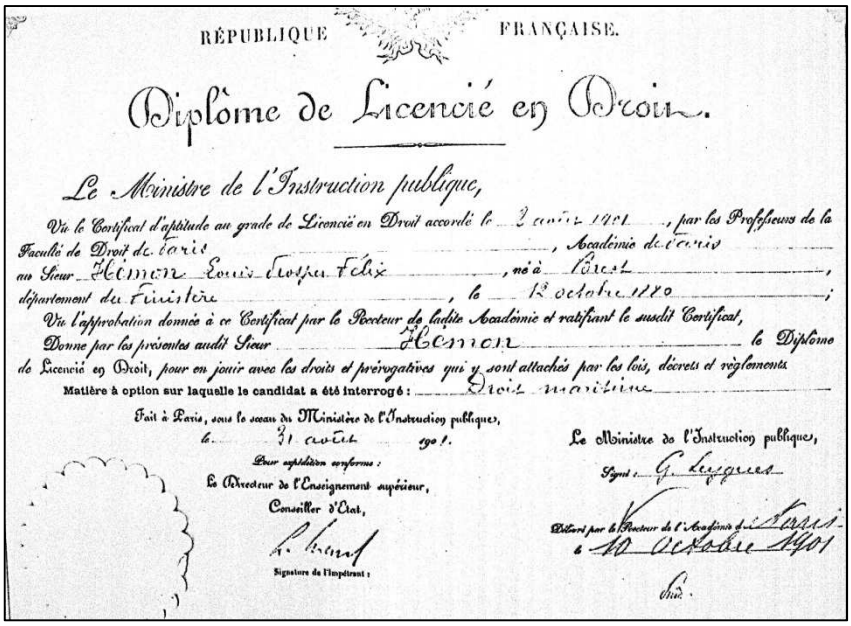

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Diplôme de Licencié en Droit.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Vu le Certificat d'aptitude au grade de Licencié en Droit accordé le 2 août 1901, par les Professeurs de la Faculté de Droit de Paris, Académie de Paris au Sieur Hémon Louis Jospin Félix, né à Brest, département du Finistère, le 12 octobre 1880;

Vu l'approbation donnée à ce Certificat par le Recteur de ladite Académie et ratifiant le susdit Certificat,

Donne par les présentes audit Sieur Hémon le Diplôme de Licencié en Droit, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements

Matière à option sur laquelle le candidat a été interrogé : Droit maritime

Fait à Paris, sous le sceau du Ministère de l'Instruction publique, le 31 août 1901.

Pour expédition conforme : Le Directeur de l'Enseignement supérieur, Conseiller d'État, L. Liard

Signature du Impétrant :

Le Ministre de l'Instruction publique, Signé : G. Leygues

Délivré par le Recteur de l'Académie de Paris le 10 octobre 1901

Vu :

Durant son séjour londonien il a une liaison avec une irlandaise, Lydia O'Kelly, avec laquelle ils auront une fille, Lydia Kathleen née le 12 avril 1909, que Louis reconnaitra, mais n'en informera pas sa famille. Il fit même une fausse déclaration de mariage lors de la déclaration de l'enfant. Lydia O'Kelly est internée pour folie, sans doute en juin 1912. L'enfant sera confiée à Mme Philipps, sœur de Lydia. Il n'informe pas ses parents de cette naissance ni de ce mariage. Ils le découvriront au début de 1913, par une lettre expédiée par Mme Philipps adressée à Louis Hémon à Paris, n'ayant pas l'adresse de celui-ci au Canada. Félix Hémon ouvre le courrier et y apprend l'existence de Lydia Kathleen. Il demandera à son fils des explications, par un courrier de mai 1913.

Il était ami de Marsillac, journaliste, qui représentait les journaux Français à Londres, et dirigeait "*Samedi*-soir". Il semble que ce journal publia *Monsieur Ripois* à cette époque. Il quitte Londres le 12 octobre 1911, probablement à cause de ses problèmes personnels, dus à son mariage avec Lydia.. Il publie sous le pseudonyme "Ambulator" des articles sportifs à "*la Presse*" de Montréal : *Le sport de la marche*, les 28 octobre et 4 novembre, *Le sport et la race*, le 11 novembre et *le sport et l'argent* le 18 novembre, donc après son départ d'Angleterre.

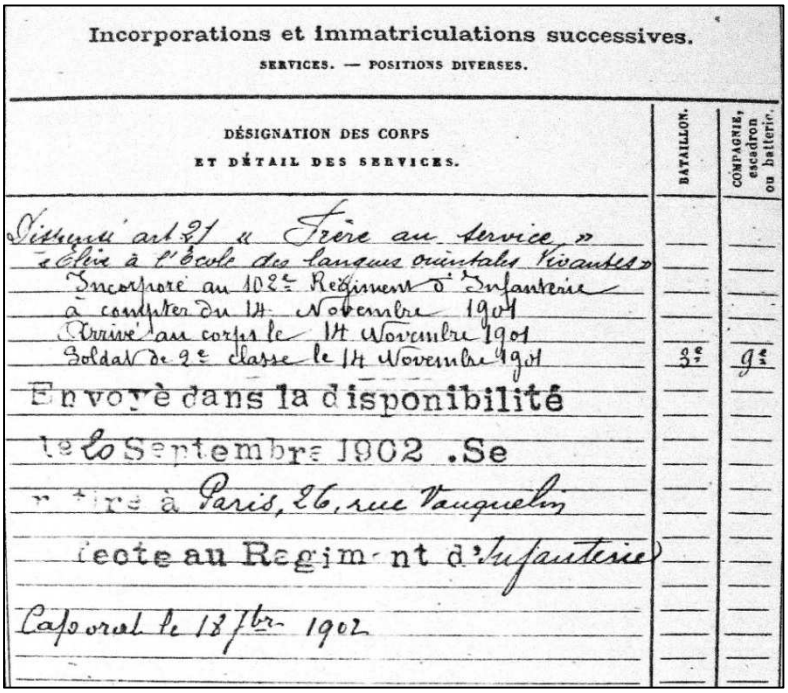

Incorporations et immatriculations successives.

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES CORPS ET DÉTAIL DES SERVICES.	BATAILLON.	COMPAGNIE, escadron ou batterie.
Dispensé art 21 « Frère au service »		
« Élève à l'École des Langues orientales vivantes »		
Incorporé au 102e Régiment d'Infanterie		
à compter du 14 Novembre 1901		
Arrivé au corps le 14 Novembre 1901		
Soldat de 2e classe le 14 Novembre 1901	3e	9e
Envoyé dans la disponibilité		
le 20 Septembre 1902. Se		
retire à Paris, 26, rue Vauquelin		
Inscrit au Régiment d'Infanterie		
Caporal le 18 7bre 1902		

Ci-dessus l'état de service de Louis Hémon au 20 septembre 1902

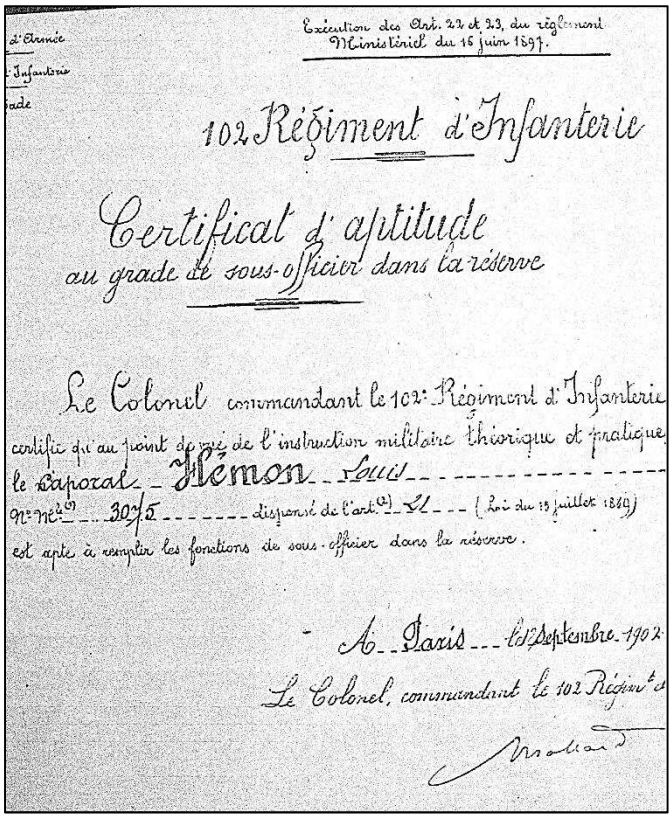

Exécution des Art. 22 et 23, du règlement Ministériel du 15 juin 1897.

102 Régiment d'Infanterie

Certificat d'aptitude au grade de sous-officier dans la réserve

Le Colonel commandant le 102e Régiment d'Infanterie certifie qu'au point de vue de l'instruction militaire théorique et pratique le Caporal Hémon Louis N° Mle 30/5 dispensé de l'art. 21 (Loi du 15 juillet 1889) est apte à remplir les fonctions de sous-officier dans la réserve.

A Paris le 1er Septembre 1902

Le Colonel, commandant le 102 Régiment d'

Le 11 octobre, veille de son départ pour Liverpool, il écrit à sa mère, lui indiquant qu'il "*expédie en port dû, sa malle presque vide, avec quelques papiers que je te prierai de mettre dans un coin en sureté, là où ils ne s'égareront pas*". Celle-ci contenait deux exemplaires du manuscrit *Monsieur Ripois et la Némésis.* Il demandera de lui expédier un exemplaire le 23 mars 1913.

Il embarque à Liverpool sur le *Virginian* de l'Alan Line le 12 octobre à 4h pour une traversée prévue de 7 jours. Il arrive à Québec le 18 octobre. Il indique qu'il part pour Montréal le lendemain, et écrit de là-bas le 28 disant qu'il y est depuis le début de semaine (sans doute le 23). Pour survivre il fait quelques petits boulots. Il indique même avoir des appointements énormes qui lui permettent de faire des économies (chez Sécurity Life).

Le 2 janvier 1912 est publié dans le journal "*La Patrie*" de Paris, un article *Le Québec ville Française.*

Le 15 juin 1912 il part pour se rendre à La Tuque et Roberval sur le Lac Saint-Jean. Il adresse à "*l'auto*" *Les hommes du bois* qui parait le 31 août. Le 13 juillet il écrit de Péribonka, où il a rencontré Samuel Bédard et travaille dans sa ferme. Fin août il est embauché au défrichage de la forêt comme chaîneur pour une société d'arpenteur afin de réaliser une ligne de chemin de fer. Le 28 décembre il quitte Péribonka pour St Gédéon et loge à l'hôte Tremblay.

Le 7 janvier 1913 il écrit de Saint Gédéon, station du lac Saint-Jean au Québec. Dans ce courrier il réclame à sa mère le livre *Les filles de la Pluie, Scènes de la vie Ouessantine*, écrit par André Savignon, chez l'éditeur Grasset, des récits sur Ouessant. Certaines personnes supposent que c'est ce qui lui inspira son roman « *Maria Chapdelaine* »

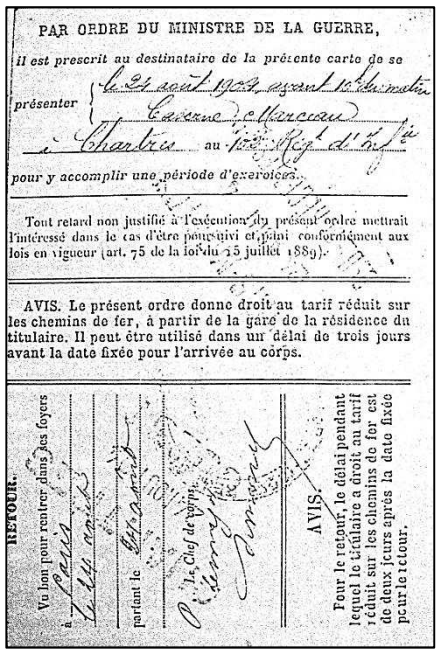

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE,

il est prescrit au destinataire de la présente carte de se présenter le 24 août 1904, avant 10h du matin Caserne Marceau à Chartres au 102e Régt d'Infie pour y accomplir une période d'exercices.

Tout retard non justifié à l'exécution du présent ordre mettrait l'intéressé dans le cas d'être poursuivi et puni conformément aux lois en vigueur (art. 75 de la loi du 15 juillet 1889).

AVIS. Le présent ordre donne droit au tarif réduit sur les chemins de fer, à partir de la gare de la résidence du titulaire. Il peut être utilisé dans un délai de trois jours avant la date fixée pour l'arrivée au corps.

RETOUR. Vu bon pour rentrer dans ses foyers à Paris le 24 août partant le 24 août

Le Chef de corps

AVIS. Pour le retour, le délai pendant lequel le titulaire a droit au tarif réduit sur les chemins de fer est de deux jours après la date fixée pour le retour.

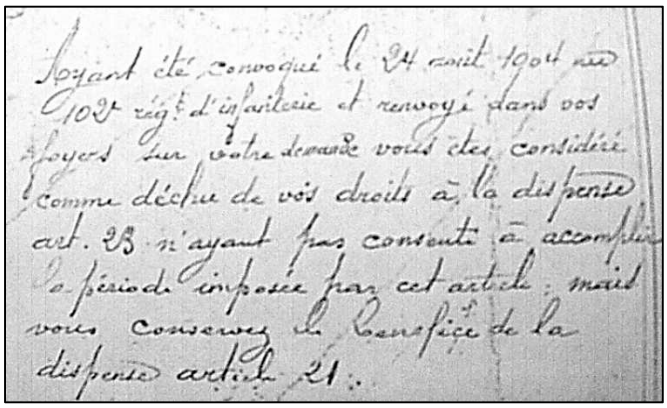

Ayant été convoqué le 24 août 1904 au 102e régt d'infanterie et renvoyé dans vos foyers sur votre demande vous êtes considéré comme déchu de vos droits à la dispense art. 23 n'ayant pas consenti à accomplir la période imposée par cet article ; mais vous conservez le bénéfice de la dispense article 21.

Dans son courrier à sa mère du 9 février il écrit qu'il a appris l'élection de Poincaré, et indique aussi "*je suis également les nouvelles de la guerre, mais les plus grands efforts d'imagination n'arrivent pas à me faire prévoir une guerre générale prochaine. Il me semble me souvenir que trois ou quatre fois depuis que j'ai quitté Paris tu m'as annoncé que ton entourage prédisait la guerre à brève échéance…Ton entourage a perdu ma confiance comme agence de prophéties*".

Portrait de Lydia O'Kelly

Le 12 février il indique qu'il habite Kénogami et travaille dans les bureaux de la société Price Brothers, manufacture de papiers et qu'il loge à l'hôtel de la compagnie.

Au mois d'avril il repart pour Montréal et travaille chez Lewis Brothers comme traducteur. C'est à cette époque qu'il reçoit une lettre de son père lui demandant des explications sur sa fille Lydia Kathleen, dont il vient d'apprendre l'existence suite à la lettre de Mme Philipps, adressée à Louis à Paris, que son père à ouverte. Il le lui reproche dans son courrier du 19 mai "*L'ouverture de cette lettre a pu être une erreur, sa lecture n'a été à coup sûr qu'une grossière indélicatesse*"... "*Il y a une petite fille de quatre ans, dont je suis assurément le père. Il n'y a eu en l'espèce ni mariage, ni séduction (loin de là). Si la mère mérite de l'estime ? Et l'estime de qui ? J'imagine que vous et moi nous ne voyons pas ces chose-là de la même manière. La question ne se pose même pas ; autrement j'aurais répondu oui. La question ne se pose pas parce qu'elle mérite à coup sûr de la pitié, car elle est à présent à l'asile d'aliénés de Hanwell, et atteinte de folie probablement incurable. C'est sa sœur, la tante de l'enfant, qui en a pris soin. C'est d'elle que venait la lettre que vous avez ouverte*".

A gauche Lydia Hémon fille de Louis Hémon en bretonne. Au centre stèle dédiée à Louis Hémon à Péribonka. Adroite Louis Hémon au lac Saint-Jean.

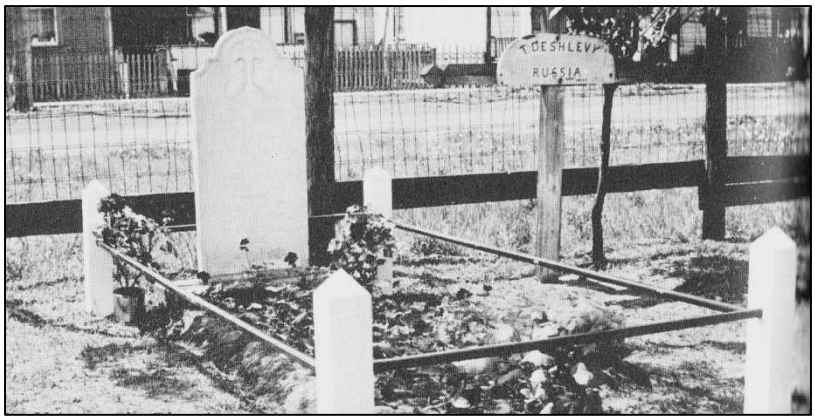

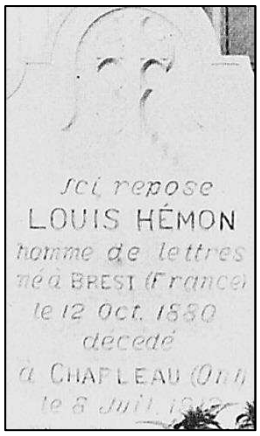

Ci-dessus tombe de Louis Hémon à Chapleau. Ci-dessous courrier de l'abbé Gascon au consul Général de France au Canada.

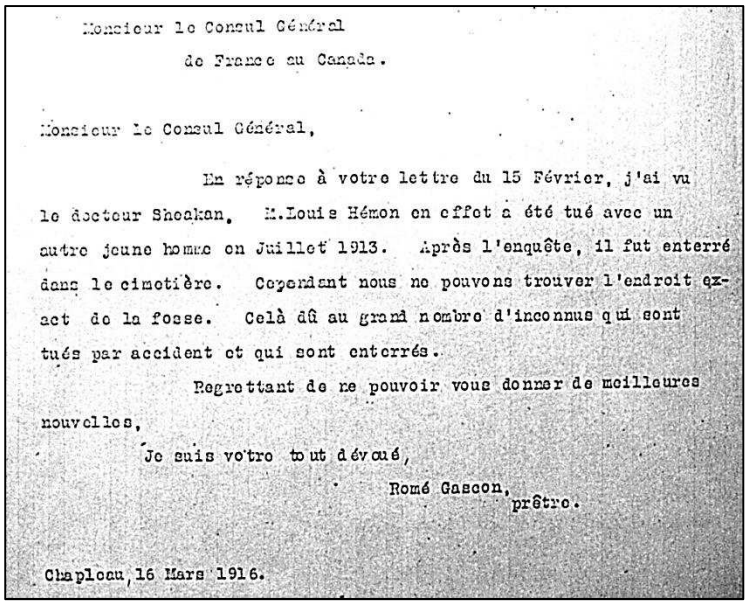

Monsieur le Consul Général
de France au Canada.

Monsieur le Consul Général,

En réponse à votre lettre du 15 Février, j'ai vu le docteur Shoakan. M.Louis Hémon en effet a été tué avec un autre jeune homme en Juillet 1913. Après l'enquête, il fut enterré dans le cimetière. Cependant nous ne pouvons trouver l'endroit exact de la fosse. Celà dû au grand nombre d'inconnus qui sont tués par accident et qui sont enterrés.

Regrettant de ne pouvoir vous donner de meilleures nouvelles,

Je suis votre tout dévoué,

Romé Gascon,
prêtre.

Chapleau, 16 Mars 1916.

Le 24 juin il écrit de Montréal où il annonce son départ pour l'Ouest à Fort William dans l'Ontario, et indique que les futurs courriers doivent être adressés – poste restante Winnipeg (Man). Ce sera son dernier courrier.

Le 26 juin il quitte Montréal et Lewis Brothers pour l'Ouest et adresse au "*Temps*" et à sa sœur le texte de *Maria Chapdelaine*, écrit durant son séjour à l'hôtel Tremblay à St Gédéon de fin décembre à fin février.

Le 27 juin il arrive à Sudbury puis part à Chapleau en compagnie de l'Australien Harold Jackson où il arrive le 4 juillet.

Sa mort est restée mystérieuse. On sait qu'il est happé par le train 1226 du Canadian Pacific Railway à Chapleau, le 8 juillet 1913 à 19h30, et qu'il était accompagné de l'Australien.

Il est inhumé le 10 juillet 1913 au cimetière catholique de Chapleau, alors que son compagnon est inhumé au cimetière protestant.

M. Dunlop écrit le 11 juillet à la famille Hémon à Paris, annonçant la mort de leur fils. Ce courrier n'arrivera que le 23 juillet.

Après la reconnaissance de la personnalité de l'écrivain, plusieurs manifestations ont lieu, et des monuments sont érigés : En 1919 érection d'un mausolée à sa mémoire à Péribonka par la société des Arts, Sciences et lettres de Québec.

En 1920 la tombe est enfin localisée au cimetière de Chapleau par la société St Jean Baptiste de Montréal.

En 1925 une plaque commémorative est apposée sur la maison natale à Brest par un groupe d'admirateurs Canadiens.

1935 voit la création de la fondation de la « société des amis de Maria Chapdelaine. »

En 1938, le 12 juin, érection d'un monument près de la gare de Chapleau. Le 6 juillet, inauguration du musée Louis Hémon à Péribonka Sa fille et sa sœur participent aux

manifestations pour le 25ème anniversaire de sa mort, en présence de nombreuses personnalités canadiennes et du consul de France.

En 1939, la commission des monuments historiques du Canada appose à Péribonka, une plaque à la mémoire de Louis Hémon.

En 1963, à Péribonka, pour le 50ème anniversaire de sa mort, les amis de Maria Chapdelaine et de la Société Historique de Saguenay érigent un monument et font frapper une médaille.

En 1980, toujours à Péribonka lors de la fête du centenaire de sa naissance, un buste de Louis est dévoilé.

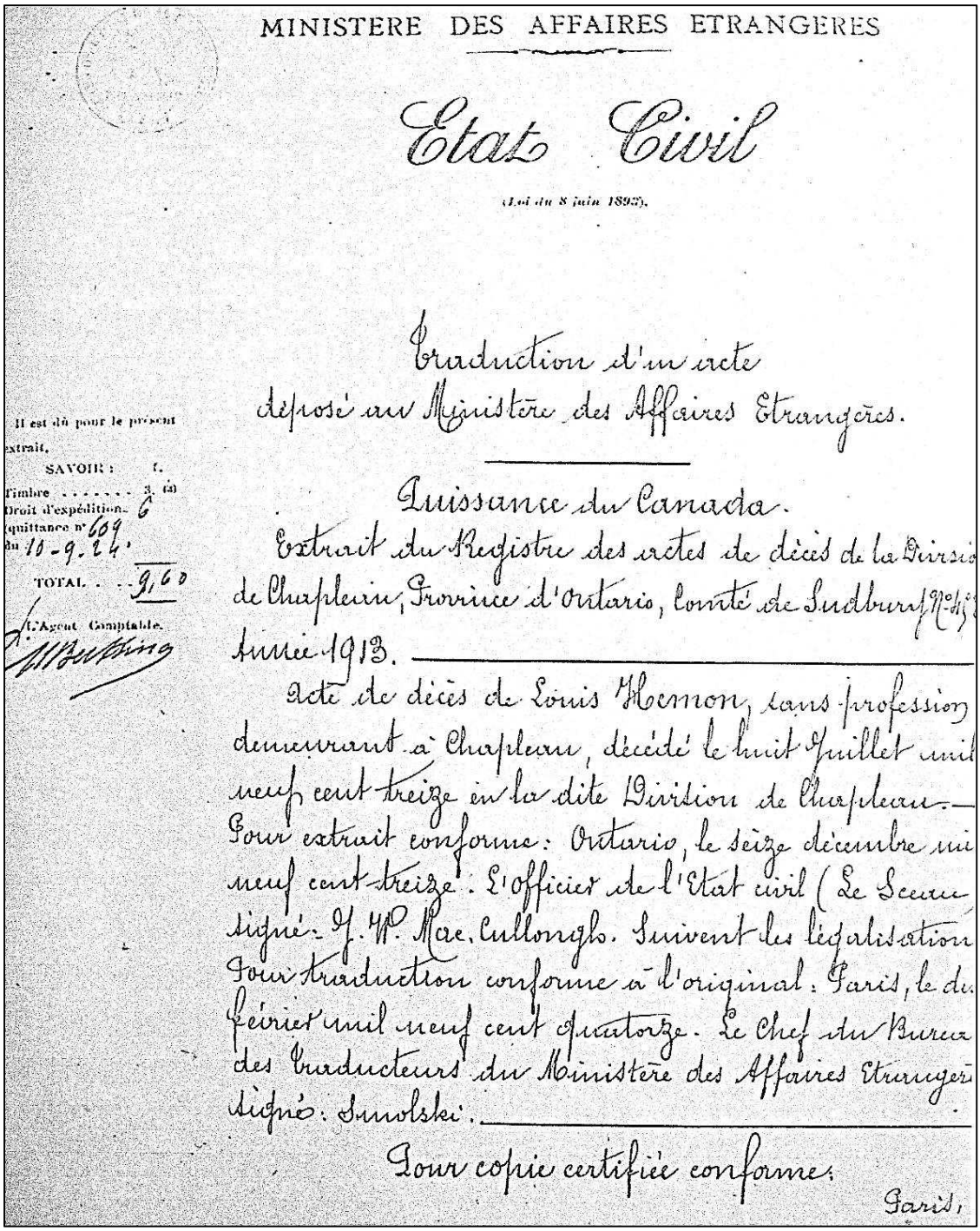

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Etat Civil

(Loi du 8 juin 1893).

Traduction d'un acte déposé au Ministère des Affaires Etrangères.

Il est dû pour le présent extrait,
SAVOIR : f.
Timbre . . . . . 3. (a)
Droit d'expédition 6
quittance n° 609
du 10-9-24.
TOTAL . . 9,60
L'Agent Comptable.

Puissance du Canada.

Extrait du Registre des actes de décès de la Division de Chapleau, Province d'Ontario, Comté de Sudbury, N° 4[illegible] année 1913.

Acte de décès de Louis Hémon, sans profession demeurant à Chapleau, décédé le huit Juillet mil neuf cent treize en la dite Division de Chapleau. — Pour extrait conforme : Ontario, le seize décembre mil neuf cent treize. L'officier de l'Etat civil (Le Secrétaire) signé : J. W. Mac Cullough. Suivent les légalisations. Pour traduction conforme à l'original : Paris, le dix février mil neuf cent quatorze. Le Chef du Bureau des Traducteurs du Ministère des Affaires Etrangères signé : Smolski.

Pour copie certifiée conforme :

Paris,

Voici les principales publications des œuvres de Louis Hémon

"*La rivière*", en 1904 une nouvelle publiée dans le journal *Vélo,* suivi de "*Le combat*" ainsi que treize autres textes durant sa collaboration jusqu'en 1905, qui va devenir ensuite *l'auto.*
" *La foire aux Vérités*", en 1906 nouvelle publiée dans le journal *L'auto,* qui a obtenu le 2ème prix dans le concours de ce journal dans la catégorie satirique.
" *La Conquête*", en 1906,paru dans le journal *L'auto* obtient le 1er prix.
" *Lizzie Blakeston*", en 1908, nouvelle parue dans le journal *Le Temps* du 3 au 8 mars sous la forme d'un feuilleton.
" *Colin Maillard*", en 1908, roman refusé par le journal *Le Temps;* Il sera publié en 1924.
" *Batting Malone, pugiliste*", en 1909, roman publié en 1925 chez Grasset.
" *Monsieur Ripois et la Némésis*", écrit en 1911 mais publié qu'en 1923, puis en 1950 chez Grasset.
" *La Belle que voilà*", écrit en 1911, nouvelle refusée en 1911, mais publiée en 1923.
" *Le Québec ville Française*" publié le 2 janvier 1912 dans le journal *La Patrie*
" *Maria Chapdelaine*", écrit en 1912/1913, récit du Canada Français, publication en 1914 en feuilleton dans le journal *Le Temps* du 27 janvier au 19 février ; publié en livre en 1916 édition Lefebvre au Canada (voir ci-dessous)
"*Colin Maillard*" en 1924 chez Grasset.
"*Itinéraire*" publié en 1927 chez Grasset.
" *Au pays de Québec*", essai publié en 1928 chez Grasset, sous le titre de *Bouclier canadien-Français*" éditions Spes.
" *Lettres à sa famille*", collectage des courriers adressés à ses parents de 1899 à 1913, publié en 1968 au Canada aux presses Universitaires de Montréal ; traduit et publié en France en 1980 à l'initiative de Lydia Hémon sa fille, par la librairie Calligramme.
" *Récits sportifs* ", publié en 1982.
" *Itinéraire de Liverpool à Québec*", publié en 1985, qui est une autobiographie.
" *Nouvelles Londoniennes*", nouvelle publiée en 1991.
" *Ecrits sur le Québec*", essai publié en 1993.
Il faut aussi noter la publication en 1886 d'un livre chez Calligramme *Colloque Louis Hémon à Quimper,* livre édité à l'occasion de ce colloque en 1985. Un autre colloque le concernant avait eu lieu à Brest cinq ans auparavant. Toutes ces manifestations remettent cet écrivain un peu méconnu sur le devant de la scène.

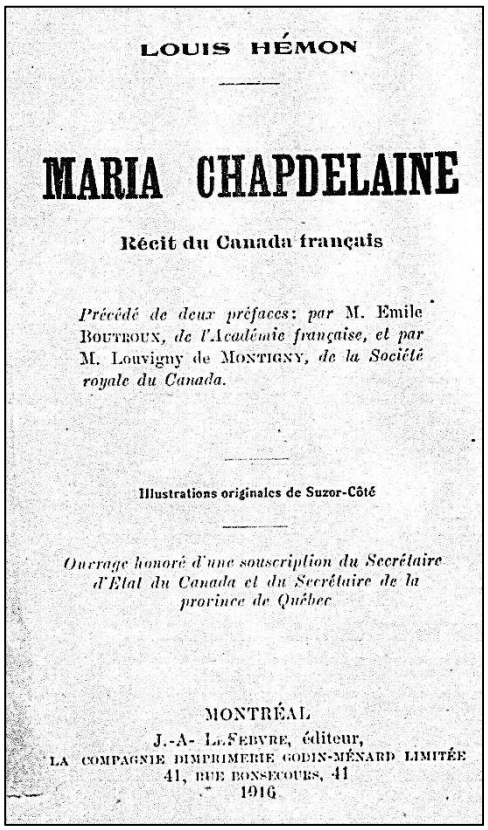
LOUIS HÉMON

MARIA CHAPDELAINE

Récit du Canada français

Précédé de deux préfaces: par M. Emile Boutroux, *de l'Académie française, et par* M. Louvigny de Montigny, *de la Société royale du Canada.*

Illustrations originales de Suzor-Côté

Ouvrage honoré d'une souscription du Secrétaire d'Etat du Canada et du Secrétaire de la province de Québec

MONTRÉAL
J.-A- Lefebvre, éditeur,
LA COMPAGNIE IMPRIMERIE GODIN-MÉNARD LIMITÉE
41, RUE BONSECOURS, 41
1916

La plupart des écrits, en dehors de quelques nouvelles, n'ont été publiés qu'après sa mort.
Il semble qu'il aurait aimé revenir en France et sans doute en Bretagne, après son exil canadien. Une certaine nostalgie se lit dans ses courriers à ses parents : il y fait souvent référence à Fouesnant, Bréhoulou, Beg-Meil, où, dans son enfance, il venait en vacances durant l'été avec ses parents et une partie de sa famille.

Ci-joint l'œuvre majeure de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine,* ici dans la publication canadienne de 1916 (légèrement expurgée). La première édition Française est faite par Grasset en 1921. Ce roman a été publié et republié plus de 250 fois et traduit dans de nombreuses

langues :

Dans *Le Saguenay Lac-Saint-Jean célèbre Louis Hémon,* édité pour le centenaire de sa naissance aux éditions du Royaume en 1980 ; cette plaquette reprend la chronologie des évènements et une bibliographie de ses œuvres éditées.

Une autre publication, *L'aventure Louis Hémon,* d'Alfred Ayotte et Victor Tremblay, parue en 1974 chez Fides au Canada, fait une étude complète de sa vie, son itinéraire, avec une iconographie copieuse.

Trois films ont été tournés à partir du roman ; ainsi en 1934 par Julien Duvivier avec Jean Gabin et Madeleine Renaud, Jean Pierre Aumont et Robert Le Vigan ; par Marc Allégret avec Michèle Morgan et Kieron Moore en 1950, et en 1983 par Gilles Carle, film canadien avec Carole Laure. Il y eu d'autres adaptations, en BD, pièces de théâtre, roman illustré et même une série télévisée.

En mai 1955, un autre film, *Monsieur Ripois,* extrait du roman *Monsieur Ripois et la Némésis*, réalisé par René Clément avec Gérard Philippe et Germaine Montéro obtint le prix spécial de la mise en scène au Festival de Cannes.

Un musée Louis Hémon a été construit à Peribonka, aux abords du lac Saint-Jean.

Deux collèges portent le nom de Louis Hémon : le collège de Kermoysan à Quimper et le collège de Pleyben, commune d'origine de sa mère et lieu de mariage de ses parents.

Des échanges culturels ont lieu entre Péribonka au Canada et Pouldreuzic dans le Finistère : Péribonka lieu où Louis Hémon a écrit en partie Marie Chapdelaine, et Pouldreuzic patrie de Pierre Jakez-Hélias et commune où le grand père de Louis Hémon (Nicolas) possédait plusieurs propriétés.

Sources: Jacques Briand pour les documents d'archives - Archives départementales du Finistère, fond Hémon cotes 19 J, 102 J ; *Lettres à sa famille,* éditions Calligramme 1985 ; Internet: Assemblée Nationale pour Louis Hémon député, Wikipédia pour Louis Hémon écrivain.

Foën Izella, articles de Jean Le Foll "spécial Fouesnant", article sur Bréhoulou par J.R. Canévet ; Fouesnant *entre Terre et Mer* d'Arnaud Penn ; Claude Le Bellac ; site archives de Montréal, Louis Hémon.

Colloque Louis Hémon Quimper, Calligrammes - 1986. Jeanne Darneau, *L'aventure Louis Hémon,* éditions Fides 1974 ; *Le Saguenay Lac Saint-Jean célèbre Louis Hémon,* éditions du Royaume - 1980.

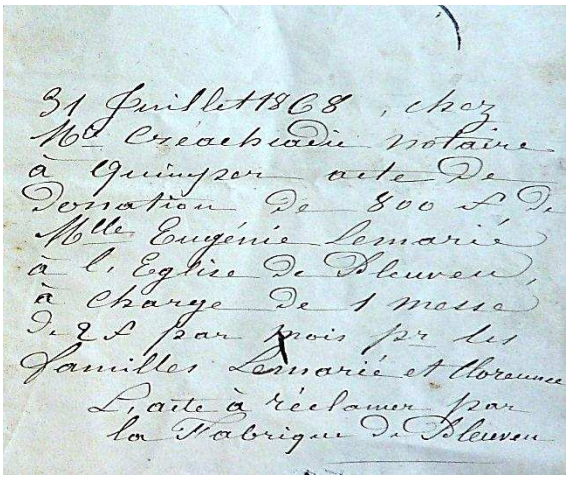
31 Juillet 1868, chez
Me Creachcadic notaire
à Quimper acte de
Donation de 800 f de
Mlle Eugénie Lemarié
à l'Eglise de Pleuven,
à charge de 1 messe
de 2 f par mois par les
Familles Lemarié et Clorennec
L'acte à réclamer par
la Fabrique de Pleuven

GILBERT LENNON

1868
Un don pour la Paroisse de Pleuven

Donation entre vifs au profit de la fabrique de l'église paroissiale de Pleuven

Le 31 juillet 1868, en l'étude de Maître Creachcadic notaire à Quimper, « *comparaît Mademoiselle Marie Eugénie Le Marié, célibataire, majeure, demeurant en l'usine d'Odet, sur la Commune d'Ergué Gabéric, laquelle fait donation entre vifs à la fabrique de l'église paroissiale de Pleuven, d'une somme de huit cent francs, qu'elle s'oblige à verser entre les mains du trésorier de ladite fabrique, aussitôt que l'autorité compétente aura autorisé l'acceptation de la présente donation, pour ladite fabrique faire et disposer de ladite somme de huit cent francs comme de chose lui appartenant en toute propriété et jouissance à compter du jour de l'acceptation…* »
Toute paroisse, à cette époque, et ce depuis le concordat de 1802 jusque la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, est, en effet, dotée d'un conseil de fabrique regroupant des personnalités (en règle générale le curé, le maire, et de cinq à neuf membres élus), chargées de la collecte et de l'administration des fonds nécessaires à l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse.
Je n'ai pas retrouvé le nom des membres du conseil de fabrique en 1868. Le curé se nommait Boisseau et curé de Pleuven depuis 1851, il exercera son ministère jusques son décès en 1873.
Huit cent francs représentait une somme non négligeable, et à raison d'une messe mensuelle d'un coût de 2 francs, permettait théoriquement de réaliser le vœu de la donatrice pendant plus de 30 ans !
Sachant que le nom de Le Marié* n'est pas un nom répandu sur la commune de Pleuven, contrairement au nom de Clorennec (bénéficiaire aussi de cette donation), j'ai regardé de plus près le profil de la donatrice. (ndlr- **Le Marié est sans doute la traduction du patronyme breton « Demezet »)*

Qui est donc cette demoiselle Marie Eugénie Le Marié ?

Marie Eugénie Le Marié naît le 22 mai 1834 à Odet sur la Commune d'Ergué-Gabéric, de Nicolas et de Marie Le Pontois. Les témoins sont Jean Philippe 41 ans et François Le Bolloch 53 ans journalier.
En 1868, année de la donation, elle a donc 34 ans, est célibataire et déclare comme domicile Odet.
Nicolas, son père, né à Quimper place Maubert le 5 mai 1797, (16 floréal an 5), est l'avant dernier des 12 enfants de François et de Perrine Gosselin, lesquels se sont installés sur Quimper après leur mariage en 1784 à Malestroit. Il est le créateur de la papeterie de l'Odet en 1822, ce qui explique le domicile déclaré par sa fille Marie Eugénie.
Celle-ci est la cadette des 3 enfants de Nicolas. François Théodore est né le 17 avril 1825 et Jeanne Marie Léonide le 22 mai 1827. Dans l'acte de naissance de François, la profession du père, alors âgé de 28 ans, est notée « maître papetier ».

François décèdera le 20 juin 1833, à l'âge de 8 ans et Jeanne le 1er avril 1843 à l'âge de 15 ans. Quant à Marie Eugénie, elle décèdera en 1923 à l'âge de 89 ans !
Nicolas Le Marié n'aura néanmoins pas de descendance car sa fille Marie est religieuse et finira ses jours dans la villa Saint Michel d'Amélie-les-bains (Pyrénées orientales). Le fait qu'elle soit religieuse explique certainement aussi ce don à la Paroisse de Pleuven. En l'absence de descendance directe de Nicolas Le Marié, il est intéressant d'élargir le cercle de la recherche à sa parenté proche pour ainsi mieux connaitre l'histoire de la famille.

Nicolas Le Marié fondateur de la papeterie d'Odet (Papeteries Bolloré aujourd'hui).

Né en 1797, Nicolas Le Marié décède le 24 mars 1870, à l'âge de 72 ans, à Ergué Gabéric au lieu-dit « moulin à papiers ». Enfant de François et de Perrine Gosselin, époux de Marie Le Pontois, sa profession est indiquée comme fabricant de papier et en note est précisé « créateur de la papeterie de l'Odet en 1822 ». Les témoins sont Jacques Quéré 42 ans et Guillaume Bonjour 48 ans, journaliers.
Dans son discours du centenaire de l'Entreprise en 1922, l'abbé André-Fouet le décrivait ainsi : *« Trois mots résument sa physionomie. C'était un chef d'intelligence, un chrétien austère, un homme bon. Intelligent d'abord, parfois avec des dons d'intuition vraiment prodigieux. Dans sa double hérédité normande et bretonne, il avait de qui tenir…. »* Le grand père de Nicolas, Jean Le Marié, exerçait en effet la fonction de marchand à Tessé (?) dans l'Orne en Normandie et son père François fut industriel à La Ferté Macé.
« A un moment, il était regardé comme l'un des plus fins papetiers de France, presque l'égal de ses amis les Montgolfier. » Célèbre pour l'invention de la montgolfière avec son frère Pierre, Etienne Montgolfier succéda en effet à son père à la tête de la papeterie familiale en Ardèche, à l'époque célèbre dans toute l'Europe, la développa en intégrant de nouvelles techniques, et la céda à son gendre B. de Canson dont le nom passera à la postérité dans le domaine du papier.
Nicolas Le Marié sera aussi le maire de la Commune d'Ergué Gabéric en 1832. Nommé par le Préfet et par délibération du Conseil Municipal du 19 février 1832, après un premier refus, sa démission sera acceptée lors du CM du 27 janvier 1833. Sa démission est motivée par le manque de temps dont il dispose pour administrer convenablement les intérêts de sa Commune. Il demeure cependant durant une dizaine d'années membre du Conseil. En 1848, il refuse de figurer sur la liste de l'Union Conservatrice qui emporta la majorité à l'Assemblée Constituante.

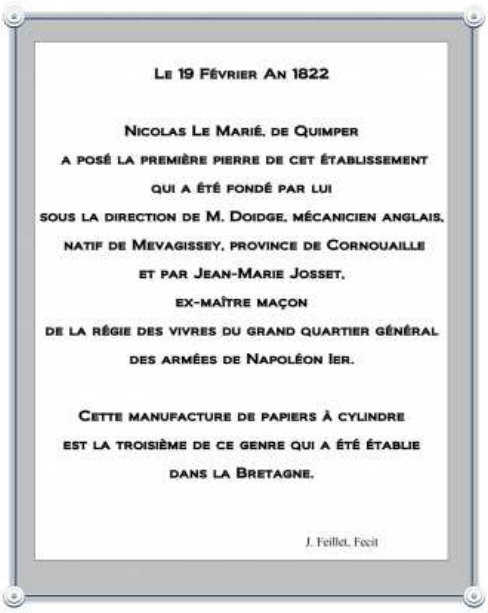

Lors du centenaire en 1922 l'abbé André-Fouet mentionne cette plaque commémorant la création de l'usine et y ajouta « François Le Marié père et Guillaume Bolloré ont aussi contribué par leurs conseils à la création de cet Etablissement. »
En 1930, dans le livre d'or édité par René Bolloré une autre falsification plus conséquente intervient. Le texte devient « Nicolas Le Marié et R-G Bolloré de Quimper ont posé la première pierre…. »

C'est ainsi que dans des biographies récentes, on retrouve cette transcription de 1930 qui voudrait renforcer l'idée que les Bolloré furent présents (saga familiale oblige !!) depuis l'origine et la création de l'Entreprise. Mais c'est bien Nicolas Le Marié le véritable fondateur de la papeterie d'Odet.

Les liens entre les familles Le Marié et Bolloré

Nicolas Le Marié a de très nombreux frères et sœurs, et même si plusieurs enfants décèdent, (Jean-François, l'aîné des enfants par exemple, né en 1785 à Quimper Saint Julien décède en 1791) la famille proche est donc relativement large. Nous retiendrons simplement les sœurs de Nicolas qui ont un rapport direct avec les Bolloré ou les Clorennec. Et tout d'abord regardons le lien avec les Bolloré.
Une sœur aînée Marie Perrine née le 18 décembre 1790 se marie en secondes noces le 31 juillet 1819 avec Jean Guillaume Bolloré (né le 30 juin 1788 à Quimper Locmaria, fils de René et d'Elizabeth Corentine Denic, lui-même veuf de Marie Laurence Le Gros). De cette union, nous retiendrons les naissances de Jean Guillaume François en 1820, et de Marie Perrine Elizabeth en 1824. Cette Marie Perrine Bolloré épousera en 1846 son cousin germain Jean René Marie Bolloré (né à Douarnenez en 1818 et ancêtre de Vincent Bolloré, l'actuel patron du groupe éponyme).
Jean-Guillaume interviendra dans la papeterie, en soutien de son beau-frère Nicolas Le Marié, mais c'est surtout Jean-René qui prendra les rênes de l'Entreprise après 1861, date à laquelle Nicolas suite à un accident, verra diminuer ses facultés. C'est ainsi qu'en 1865, il signe des courriers « Le Marié et R. Bolloré » (à Odet il se faisait appeler René et non Jean-René). Il n'était pas destiné à devenir industriel puisqu'il exerce depuis 1838 le métier de chirurgien de marine, mais revenu à terre à 43 ans il a voulu relevé d'autres défis et c'est lui qui développera à Odet la fabrication du papier fin qui servira à fabriquer le papier à cigarette. Il se lancera aussi en politique ; élu conseiller général en 1873, il se présente ensuite à la députation, mais sans succès (il fut battu par Louis Hémon en 1877).

Eléments de généalogie Le Marié

François Marie Le Marié (1754-1825) / Perrine Gosselin (1763-1802)
dont
Marie Perrine (1790- ?) / Jean-Guillaume Bolloré (1788-1873)
dont ***Marie Perrine Elizabeth (1824-1904) / Jean-René Marie Bolloré (1818-1881)***
Jean Guillaume François (1820-1899)
Jean-René Bolloré
Nicolas (1797-1870) / Marie Le Pontois (1803-1870)
dont ***Marie Eugénie (1834-1923)***
François Théodore (1825-1833)
Jeanne Marie (1827-1843)
Jeanne Françoise (1786- ?) / Corentin Clorennec (1770-1854)
dont François Marie (1813- ?)
Jeanne Marie (1814-1822)
Louise Charlotte Philippine (1816- ?)
Françoise Emilie (1817- ?)
Louis Marie Emile (1818-1822)
Caroline (1819- ?)
Corentin Marcel (1825- ?)
Ambroisine Corentine (1826- ?)
Jean François Nicolas (1785-1791)
Marie Pétronille (1787-1810) / Charles Bernay (1786- ?)
Catherine Anne Marie (1788- ?)
Jean Baptiste Michel (1789- ?)
Jean François (1792- ?)
Marie Louise (1793- ?)
Françoise Marie (1794-1830) / Philippe Le Pontois (1793-1842)
François Marie (1795- ?)
Marie Anne (1800- ?)

Les liens entre les familles Le Marié et Clorennec

Dans les conditions de son don à la fabrique de l'église paroissiale de Pleuven, Marie Eugénie Le Marié indiquait des messes pour la famille Clorennec. Nous avons relevé dans les éléments de généalogie présentés supra que Jeanne Françoise Le Marié (sœur de Nicolas) avait épousé Corentin Clorennec. Le mariage se déroula le 5 octobre 1812 à Quimper. Elle a 26 ans, il en a 42 !
Corentin Clorennec, né à Combrit le 1er octobre 1770, fils d'Alain décédé et de Marie Le Quillec décédée, veuf de Perrine Julienne Guillemette Picque, est noté sur l'acte « notaire impérial » à Pleuven. Il a donc 42 ans lorsqu'il épouse en seconde noces la sœur de Nicolas Le Marié.
En août 1805, déjà âgé de 36 ans, il avait en effet épousé Perrine Picque, âgée de 20 ans, fille de Guillaume et de Marie Corentine Kerlorec. Elle décèdera le 26 septembre 1811 à Pleuven et de son union avec Corentin Clorennec naîtra en 1810 une fille prénommée Julie Josephe, qui épousera, elle, Georges Marie Lesneven qui lui-même exercera comme notaire à Pleuven.
En 1868, année du don, Corentin Clorennec est décédé à Pleuven depuis le 26 juin 1854. Il avait 84 ans! Les témoins sont Eugène Dubois et Alain Le Quinquis, tous deux clercs de notaire.
Il exerça aussi la fonction de maire de Pleuven et demeurait au « manoir de saint Crépiau (saint crépin)», lieu de l'actuelle mairie. Son épouse Jeanne Françoise décèdera postérieurement à 1854, et sans doute avant 1868.

Le sort de la donation de 1868

Je ne sais pas si le recteur de l'époque et ses successeurs ont réalisé les conditions de ce don. Il figure en tous cas toujours dans les actifs de la paroisse en 1905, lorsqu'il a été nécessaire de procéder à l'inventaire des actifs détenus par la fabrique de la paroisse (document infra).

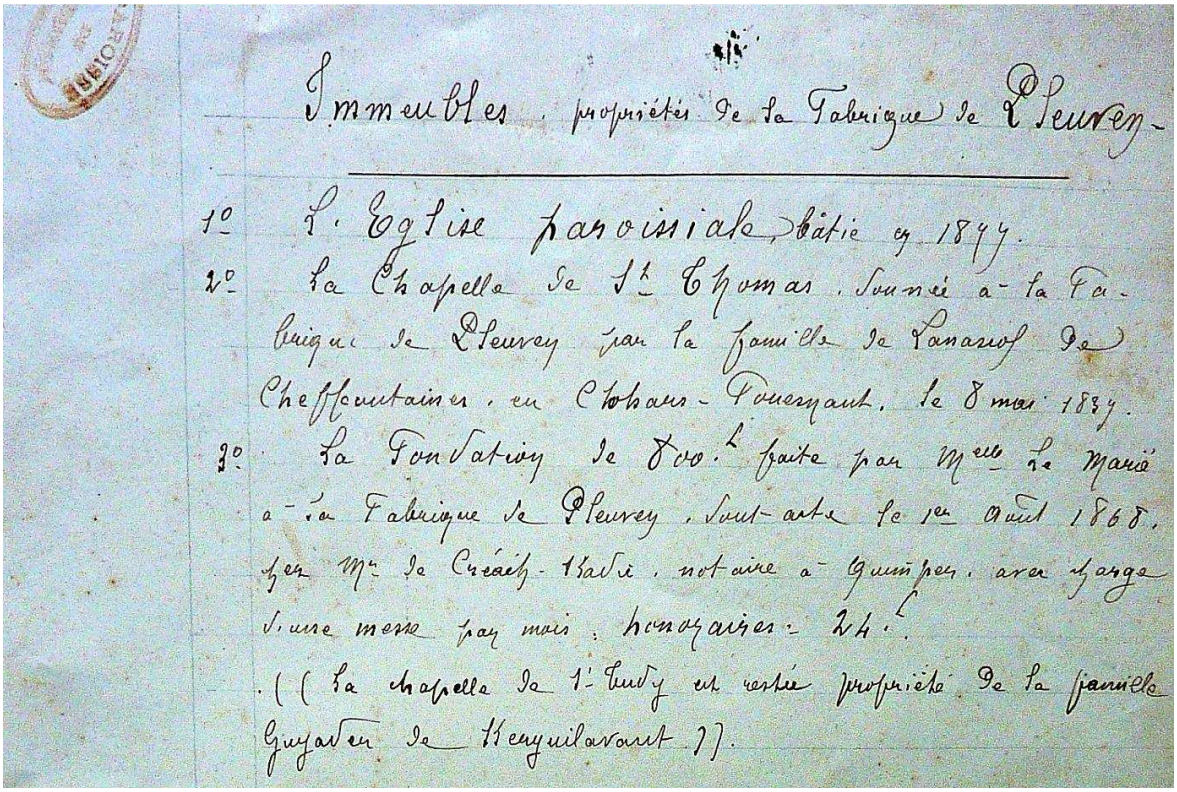

Immeubles, propriétés de la Fabrique de Pleuven.

1° L'Eglise paroissiale, bâtie en 1877.
2° La Chapelle de St Thomas, donnée à la Fabrique de Pleuven par la famille de Lanascol de Cheffontaines, en Chohars-Fouesnant, le 8 mai 1837.
3° La Fondation de 800.f faite par Mlle Le Marié à la Fabrique de Pleuven, sont acte le 1er Août 1868, chez Mr de Créach-Kadic, notaire à Quimper, avec charge d'une messe par mois, honoraires 24.f
((La chapelle de St Budy est restée propriété de la famille Guyader de Kerguilavant)).

Mais les conséquences possibles de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, vont pousser Marie Eugénie Le Marié à reconsidérer son don initial par peur qu'il ne devienne propriété de l'Etat.
Elle demande tout simplement la restitution de la somme !!!

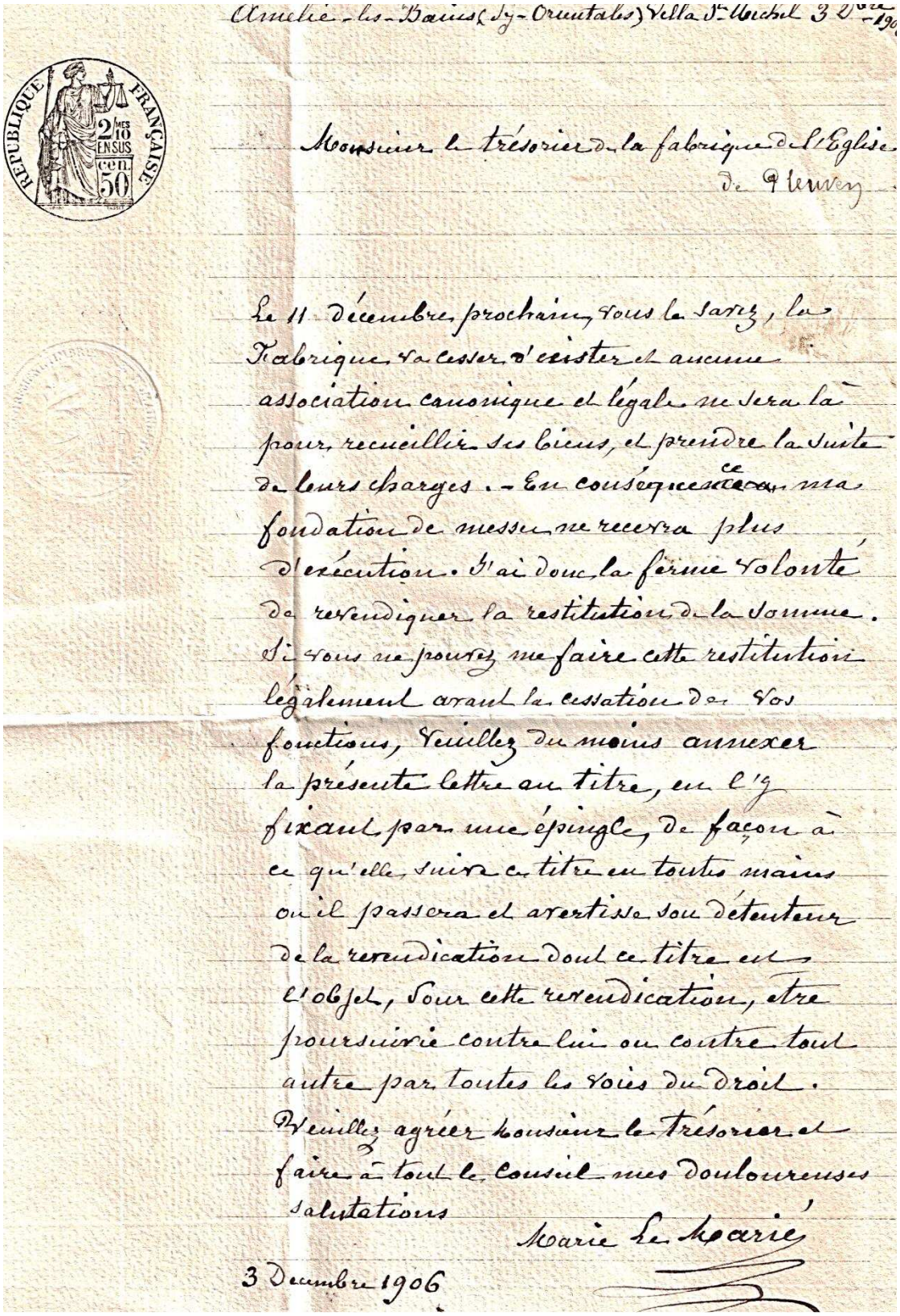

Amélie-les-Bains (Pyr.-Orientales) Villa St-Michel 3 Déc. 190

Monsieur le trésorier de la fabrique de l'Eglise de Plerney

Le 11 décembre prochain vous le savez, la Fabrique va cesser d'exister et aucune association canonique et légale ne sera là pour recueillir ses biens, et prendre la suite de leurs charges. — En conséquence ce ma fondation de messes ne recevra plus d'exécution. J'ai donc la ferme volonté de revendiquer la restitution de la somme. Si vous ne pouvez me faire cette restitution légalement avant la cessation de vos fonctions, veuillez du moins annexer la présente lettre au titre, en l'y fixant par une épingle, de façon à ce qu'elle suive ce titre en toutes mains où il passera et avertisse son détenteur de la revendication dont ce titre est l'objet, pour cette revendication, être poursuivie contre lui ou contre tout autre par toutes les voies du droit.
Veuillez agréer Monsieur le trésorier et faire à tout le conseil mes douloureuses salutations

Marie Le Marié

3 Décembre 1906

Document notarié de la donation

31 Juillet 1868.

TIMBRE IMPERIAL cen. 50

N° 407.

Donation

1 Exp. faite.
1 Exp. faite 1 F. 1 R.

Par devant Mr Antoine Hyacinthe Marie Creachcadec notaire à Quimper chef lieu du département du Finistère assisté des témoins ci après nommés et réunissant les qualités requises

A comparu

Mademoiselle Marie Eugénie Le Marié célibataire, majeure propriétaire demeurant en l'usine de l'Odet en la commune d'Ergué Gabéric

Laquelle a par ces présentes fait donation entre vifs

A la fabrique de l'église paroissiale de Pleuven

D'une somme de huit cents francs qu'elle s'oblige à verser entre les mains du trésorier de ladite fabrique aussitôt que l'autorité compétente aura autorisé l'acceptation de la présente donation,

Pour ladite Fabrique faire et disposer de ladite somme de huit cents francs comme de chose lui appartenant en toute propriété et jouissance à compter du jour de l'acceptation

A la charge à ladite fabrique de faire dire à perpétuité une messe basse par mois, aux honoraires de deux francs l'une pour les membres défunts des familles Le Marié et Clorennec +

+ Les frais de la présente donation seront supportés par la donatrice

Dont acte

Fait et passé à Quimper en l'étude

L'an mil huit cent soixante huit le trente et un juillet

M. L.
P. V.
de 2 Nov

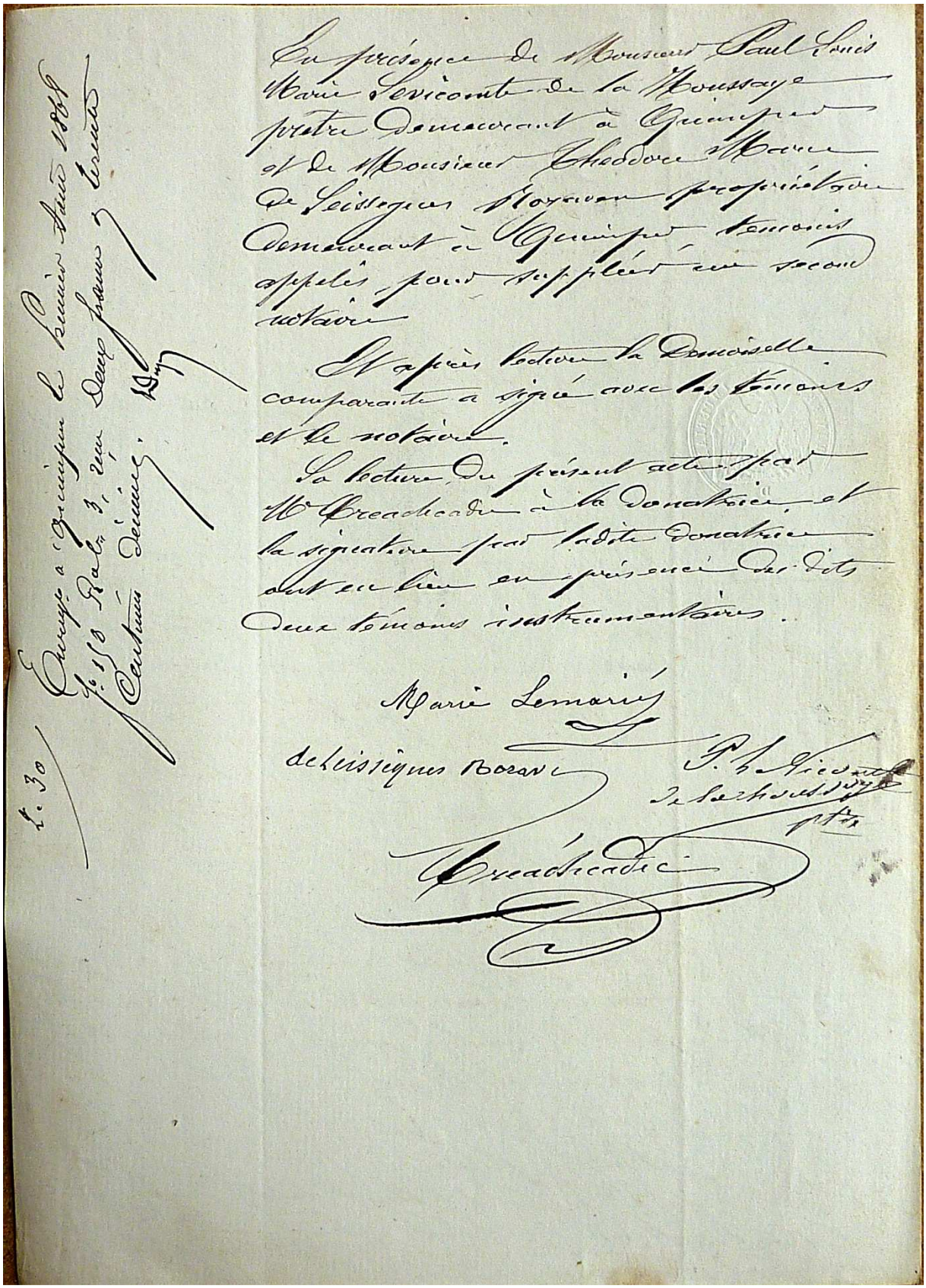

En présence de Monsieur Paul Louis Marie Sevicomte de la Houssaye prêtre demeurant à Quimper et de Monsieur Théodore Marie de Leissegues Rozaven propriétaire demeurant à Quimper, témoins appelés pour suppléer un second notaire.

Et après lecture la Demoiselle comparante a signé avec les témoins et le notaire.

La lecture du présent acte par Mr Creachcadec à la donatrice et la signature par ladite donatrice ont eu lieu en présence des dits deux témoins instrumentaires.

Marie Lemarié

de Leissegues Rozaven

P. L. Vicomte de la Houssaye ptre

Creachcadec

L. 30

Enregistré à Quimper le Premier Avril 1868 f° 150 Rol. 3, rue Deux Jours 7 Trente Centimes Déminé. [illegible]

Sources de l'article : Archives départementales, Archives paroissiales de Pleuven, Centre généalogique du Finistère,
Sites web « généanet » et « historial du grand terrier ».

Pierre CARRIÉ

A PROPOS DU MUR À SAINT-EVARZEC :

À LA RECHERCHE D'UN CHÂTEAU.

Aujourd'hui

La propriété du Mur s'étend actuellement sur plus de 80 hectares en plein centre de la commune.

Essentiellement composée de coteaux qui bordent à l'est la vallée du principal ruisseau de Saint-Evarzec sur près de deux kilomètres, elle présente un couvert assez dense de chênes de qualité médiocre et des parcelles plantées de résineux. De nombreuses traces indiquent qu'elle fut exploitée par des charbonniers. Elle a constitué pour ses derniers propriétaires un vaste territoire de chasse clos de grillage.

L'étang retenu derrière une chaussée imposante alimentait un moulin dont les bâtiments sont conservés ; ce plan d'eau s'allonge sur près de 800 mètres et passe pour très poissonneux.

La maison bourgeoise qui s'élève à l'extrémité sud-est de la chaussée de l'étang, au-dessus du moulin, porte le nom de "Pavillon de chasse" et était effectivement utilisée comme tel. Elle date probablement du début du siècle ; elle ne figure pas au cadastre de 1840.

Le "château" actuel est une vaste demeure construite vers 1960.

La ferme de Mur Izella a disparu.

Le fait que la maison moderne porte le nom de château, notamment sur les cartes IGN, montre bien qu'une tradition de ce type de demeure perdure en cet endroit.

Il a existé une Seigneurie du Mur (en général, la dénomination complète est : "Seigneurie du Mur, Henvez et Guériven") et les armes de cette famille depuis longtemps éteinte sont composées d'un château crénelé qui a été repris dans le blason de la commune.

L'étang, la chaussée, la "maison de garde" ; le moulin est en contrebas à droite.

La légende

La légende rapporte que des géants résidaient dans ces bois et étaient en conflit avec les nains du Cavardy ; un souterrain reliait ces deux sites historiques. Il faudra attendre des temps plus rapprochés pour voir un petit tailleur que l'ogre des lieux devait dévorer faire sauter le château du Mur. Louis Le Guennec raconte cette belle histoire dans "Nos manoirs à Légendes". Mme Bernard qui habitait il y a une trentaine d'années à Lanveron racontait aussi en breton ce souterrain et les combats qui s'y livraient ; "... pelou galich..." ; il y avait des reliquats de légendes du pays bigouden et les blocs de rochers que les adversaires se jetaient d'une colline à l'autre étaient, dans les souterrains, remplacés par les palets de la galoche.

1 - textes anciens

En 1722, le château est mentionné, déjà en ruine. La Marquise de la Moussaye, protestante, s'est réfugiée en Hollande pour échapper aux persécutions. Saisie au nom du Roi, la propriété est administrée par la commanderie de l'ordre de Saint-Jean située à la Feuillée. Dans la table de ses dépendances, le 20 juin 1722, on trouve, à partir de la page 123 *: "… le vieux château du Mur en ruine et son colombier…* " et suit la liste des fermes de la commune qui en relèvent et le montant des redevances. A la page 127, une autre mention, à propos des bois, ajoute : *"…les bois-taillis de ladite terre et seigneurie du Mur : un grand bois taillis joignant le bois de haute futaie des ruines du château du Mur dont la dernière coupe a été vendue quinze cent livres contenant cent cinquante journaux… "*

En 1730, René Amaury de Montboucher, marquis du Bordage de la Moussaye, demeurant au Faubourg Saint-Honoré à Paris, est donné comme propriétaire de la seigneurie du Mur dans un aveu daté du 22 avril :

"En premier, le manoir et métairie du Mur... le moulin Roux de ladite Seigneurie avec sa chaussée et son étang...

" Le grand bois taillis joignant les ruines du vieux château et manoir du Mur, régnant du côté du midi le long de l'étang dudit moulin et le petit taillis joignant les ruines du vieux colombier de la Seigneurie et aussi régnant du côté du nord le long dudit étang contenant ensemble le fond cent cinquante et cinq journaux estimé la coupe de neuf ans en neuf ans la somme de douze cent livres.

" Le moulin Blanc de la Seigneurie au nord et proche le bourg ..."

Suit la liste des fermes et des redevances dues.

2 - les archéologues

Les prospecteurs de sites archéologiques ont signalé à plusieurs reprises la présence de vestiges fortifiés dans le bois du Mur. L'ensemble de ces informations est repris par Patrick Kernévez dans son ouvrage cité en référence.

R-F le Men (1875) : "*tuiles dans une enceinte retranchée de forme rectangulaire, dont une partie des parapets était formée de pierres noyées dans du ciment."*

E. Flagelle (1877) : "*vieux château avec restes de murs et douves."*

Paul du Châtelier (1907): *" Enceinte rectangulaire, dont les parapets sont en pierres et ciment, dans le bois du Mur, à un kilomètre au nord du bourg."*

C. Picquenard (1907) : 1 - *"enceinte rectangulaire en pierres maçonnées à la chaux hydraulique et qui était un ouvrage romain. Peut-être cette enceinte s'élevait-elle autour d'une plate-forme rectangulaire... cultivée... dans le bois au-dessus du Moulin du Mur."* (découverte attribuée à Le Men*)*

2 - *"retranchement circulaire situé au milieu d'un épais taillis dominant les ruines de l'ancien château."* Un large et profond fossé cernait le rempart haut de trois mètres environ qui était composé de terre et de blocs de pierre. L'aire intérieure qui mesurait une trentaine de mètres était alors cultivée.

Sir M. Wheeler (1938) : Il indique que les vestiges se trouvent près de l'extrémité est du bois, sur le versant nord, près du sommet de la colline. Il s'agit selon lui d'une enceinte grossièrement ovoïde de 33 mètres sur 19 à l'intérieur. Le rempart de terre est sommé des vestiges d'un mur maçonné ; il est élevé au moins de trois à quatre mètres par rapport au fond du fossé. L'entrée est percée au nord, à proximité d'un ancien chemin forestier. Le croquis qu'il a joint à ses notes montre la levée de terre écornée au Nord-Est par une carrière.

Sur le terrain

Cette enceinte décrite par Sir Wheeler est la seule substruction repérée aujourd'hui. Si la forme de cette enceinte nous est apparue plus trapézoïdale ou rectangulaire qu'ovoïde, la description reste valable jusqu'à la carrière qui a détruit en partie le talus-rempart au nord-est de l'entrée. Par contre, nous n'avons pas constaté de traces de mortier entre les pierres au sommet, du moins sur les parties suffisamment dépourvues de végétation pour être examinées. Il est important de signaler que cette enceinte est le seul vestige de fortification connu par les actuels propriétaires et même par les voisins qui ont parcouru ces bois.

Il est envisageable que les deux fortifications décrites autrefois n'en font qu'une, celle que nous avons vue. En quoi les descriptions diffèrent-elles ?

- sur la forme : en l'absence de nettoyage complet du rempart, la forme ne peut être décrite avec précision ; la végétation, les éboulements, affadissent en général les contours de ces structures. Et ce que l'un a vu rectangulaire, l'autre peut le sentir ovoïde et un troisième le reconnaître trapézoïdal.

- sur le fait que le petit mur (moins de un mètre actuellement) qui forme, sur quelques mètres, la partie sommitale de la levée de terre soit ou non maçonné : Le Men et du Châtelier y voit du ciment, Picquenard, reprenant Le Men, parle de chaux hydraulique, et Wheeler se contente du mot maçonné sans autre précision. Il nous est apparu que les pierres de ce muret étaient liées par l'argile extraite du fond de la douve, ce qui est logique, mais une exploration plus poussée pourrait infirmer cette constatation trop partielle. La remarque de C. Picquenard concernant la présence de nombreux blocs de quartz est, elle, confirmée.

L'intérieur de cette enceinte, nommée Liors Toul Foss, (cadastre de 1840), était encore récemment utilisé comme jardin. La surface en est aujourd'hui engazonnée et les derniers jardiniers n'y ont semble-t-il jamais rien remarqué. On peut dans les cailloux rejetés rencontrer plusieurs fragments épais d'ardoises de couverture mais la tuile romaine n'y apparaît pas.

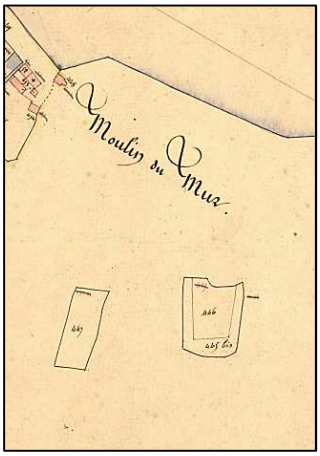

Cadastre de 1840 : Il s'agit des parcelles 445 bis et 446, en bas à droite. Le double trait correspond au fossé et au rempart de terre. L'enceinte est ici trapézoïdale.

L'ensemble de la propriété n'a pas été exploré et les taillis du sommet du coteau peuvent encore abriter des vestiges non répertoriés. On dit que les fondations d'une ancienne "maison de garde" qui s'élevait dans une parcelle engazonnée (Parc Bras, actuellement) ont servi de remblais, avec les restes de Mur-Izella, pour aménager et drainer les prairies en contrebas du moulin. Une autre enceinte possible *("des talus différents de ceux rencontrés habituellement*") qui se serait élevée à l'extrémité nord-est de l'étang n'a pu être reconnue mais des travaux de reboisement ont certainement modifié l'aspect des lieux. (Ces parcelles se situent à plus d'un kilomètre du moulin).

Il y a aussi les restes, au sommet du plateau, d'un soubassement de pierre d'une probable maison médiévale, rectangulaire avec une annexe d'une dizaine de mètres au total sur cinq.

Un vestige intéressant aussi est une cuvette circulaire de quatre mètres de diamètre environ qui se situe au sommet d'un des rebords de la vallée qui enserre l'étang, à l'endroit où celui-ci fait un coude. Nous sommes assez loin de l'emplacement supposé du château et on parle pour cet endroit d'un possible moulin à vent. Cette hypothèse est peu probable : l'homme a toujours privilégié la force de l'eau quand elle existait aux aléas désordonnés des vents. Mais cette cuvette peut-être la fondation du colombier, jusqu'ici non repéré. Rappelons la phrase de 1730 : " *Le grand bois taillis joignant les ruines du vieux château et manoir du Mur, régnant du côté du midi le long de l'étang dudit moulin et le petit taillis joignant les ruines du vieux colombier de la Seigneurie"*. Ce texte confirme l'éloignement des deux constructions et en fait même les deux bornes extrêmes du bois. (cercle vert, carte 2, ci-après)

Hypothèse

L'enceinte reconnue par les archéologues ne peut correspondre à l'évocation d'un château en ruine : même si la Seigneurie du Mur a pu trouver dans cette enceinte un début de puissance (cette enceinte est probablement médiévale), l'appellation château ne se justifie plus au 18ème siècle. Il y a nécessairement eu une habitation en pierre, vaste, possédant des éléments de grandeur ou de défense ; il y a eu en outre un colombier que l'on peut aussi imaginer maçonné.

Le texte de 1730 place le bois-taillis attenant aux ruines du château au sud de l'étang : les ruines ne sont donc pas à chercher sur l'autre rive, du côté des fermes de Mur-Huella et Mur-Izella par exemple - appelées en 1730 : *Mur dit Serpent* et *Mur-Jambou*.

La pente où est adossé le Pavillon de Chasse termine un éperon orienté sud-est/nord-ouest, dont les flancs nord-est/ et sud-ouest présentent une forte déclivité. Une surface engazonnée sous forme d'un monticule, en arrière du Pavillon, présente au sommet une surface plus horizontale, comme un entablement dans le coteau. L'aménagement peut dater de la construction du Pavillon notamment pour donner de la lumière à l'arrière de cette construction dont la façade est exposée au nord-ouest. Mais c'est sans doute là que s'élevait le château et le monticule encore visible est probablement le tas de déblais résultant de sa complète démolition.

La remarque de C. Picquenard est intéressante : *"retranchement circulaire situé au milieu d'un épais taillis dominant* ***les ruines de l'ancien château****."* Le retranchement que nous connaissons correspondrait alors à cette affirmation : il se situe bien juste au-dessus, à quelques dizaines de mètres de cette pelouse, en arrière de la maison de garde, dont la situation dans le prolongement de la chaussée, surplombant le moulin, correspond bien à un emplacement possible de construction seigneuriale. L'édification du pavillon (si elle est postérieure à 1907) et les aménagements des abords ont pu faire disparaître, sous la

construction et les divers apports de terre pour créer une pelouse, les vestiges d'une demeure antérieure.

A noter qu'en 1840, à l'emplacement de la maison de garde s'élevait un petit bâtiment avec un four à pain intégré au pignon sud.

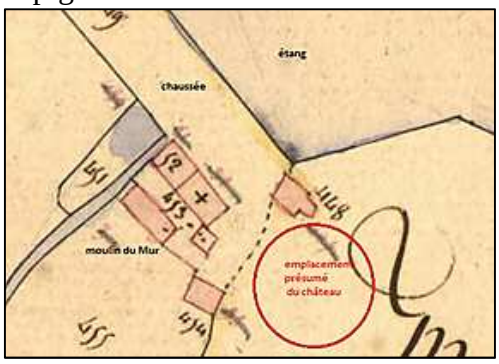

Rencontres et témoignages
(1/05/1999)

Après la rédaction de ce qui précède, deux rencontres intéressantes ont conforté cette hypothèse :

a - M Guyot, fils de l'ancien gardien, se souvient d'avoir, avec son père, démoli des murs en arrière du pavillon de chasse ; il n'hésite pas à parler de "tour" même s'il se souvient davantage de murs qui se recoupent. Dans son souvenir, il s'agit de murs de bâtiments.

b - M Legrand, professeur quimpérois alors en retraite affirmait il y a quelques années que la tradition de château existait à cet endroit en 1944 quand, fuyant les Allemands, il se réfugia dans la propriété du Mur ; connaissant les propriétaires de l'époque, il se souvient bien de conversations qui confirment cette hypothèse.

Les cartes

1- la carte de Cassini

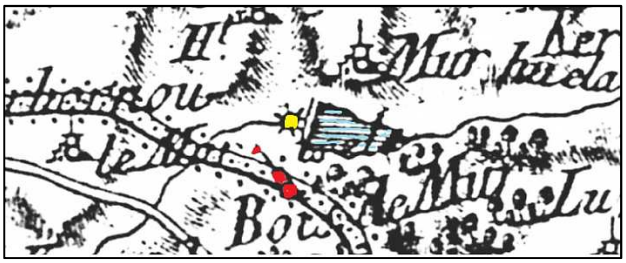

Datée du milieu du 18ème siècle, la carte indique les principaux monuments, hameaux et routes de l'époque. (Ici, les couleurs ont été ajoutées.)

Le château du Mur y figure ruiné sous la forme conventionnelle pour cette carte d'une tour surmontée d'un fanion et représentée inclinée. Le ruisseau, l'étang, le moulin sont indiqués de manière aussi conventionnelle ainsi que la ferme de Mur Huella.

Par contre on peut douter de la localisation de Mur Izella : la ferme se trouve ici au sud de la voie royale (bordée d'arbres en pointillés). Mais à l'époque de la carte, la voie n'était peut-être qu'en projet.

Le signe "château" se trouve aussi au bord de la voie royale, séparé par elle de l'étang, mais à l'extrémité occidentale du bois et d'un contrefort. Il est aussi exactement dans le prolongement de la chaussée de l'étang.

Si on ne tient pas compte du tracé de la voie, alors la carte appuie plutôt l'hypothèse faite ci-dessus pour l'emplacement du château, en arrière du Pavillon de garde.

Pourtant on a envie de voir ce tracé repris par la départementale actuelle ; chemin ancien et voie royale reflètent la situation que nous connaissons : lors de la suppression moderne du virage, dans le bas fond, le tracé reprendrait celui du cheminement ancien. C'est d'ailleurs au bord du délaissé (qui dessert toujours la propriété du Mur) qu'il faudrait, si l'on en croit Cassini chercher le château. Quelques constructions postérieures empêchent une exploration rapide des lieux et nous sommes loin de la maison de garde.

2 - la carte "d'Etat-Major" (env : 1950)

Cette carte présente un seul détail intéressant : un chemin sans doute carrossable relie, au sud, le délaissé au moulin, à flanc de coteau. Cette liaison a disparu aujourd'hui et ne figure sur les cartes récentes que par un sentier qui suit la clôture grillagée en limite intérieure de propriété.

3 - la carte IGN - 1991 – (1/25000)

Sur cette carte figurent le château actuel et la route qui y mène depuis la chaussée de l'étang, le pavillon de chasse avec un bâtiment annexe en arrière (ancienne volière pour faisans et chenil) ainsi que le moulin (deux constructions).

Les sentiers à l'intérieur du bois diffèrent totalement de ceux de la carte précédente.

Rien ne signale l'existence d'un autre tracé pour la voie royale que le tracé avant rectification du virage.

chapitre : " textes anciens " : réf : Archives Départementales - Quimper : 168 J1 et 41 H4

* Patrick Kernévez . "*Les fortifications du Finistère (mottes, enceintes et châteaux)" Patrimoine Archéologique de Bretagne, Institut culturel de Bretagne - Centre Régional d'Archéologie d'Alet.*

* Louis Le Guennec . *"Nos manoirs à légendes". 1935 (*(Société des Amis de Louis le Guennec).

François COSQUERIC

L'ECOLE COMMUNALE : DE 1865 A LA FIN DU 20E SIECLE

L'école primaire publique de Gouesnac'h nous avait rapproché voici quelques décennies. A ce moment-là, je faisais partie des parents d'élèves et Rémi Scherer était instituteur dans la classe de CE2. Après les heures de classe, les réunions de l'APE étaient l'occasion de rencontres et de s'apprécier autour de projets.

La mort de Rémy Scherer a été vivement ressentie par tous ceux qui l'avaient côtoyé et en particulier ses anciens élèves. Il avait tout juste 60 ans lorsqu'il nous a quittés au mois de novembre 2011.

Rémy Scherer dont la famille était originaire de Scaer est né à Quimper le 30 mai 1951, cadet d'une fratrie de trois enfants. Son père, Joseph, était salarié de la papeterie Bolloré. Après des études à l'Ecole normale de Quimper, Rémy amorce un parcours professionnel qui va l'amener à exercer le métier de professeur des écoles, successivement à Daoulas, Quimperlé, La Forêt-Fouesnant puis à Fouesnant et, pour finir, à Gouesnac'h de 1979 à 2006 jusqu'à l'heure de la retraite.

Nous rendons hommage à l'homme, à l'instituteur, au poète amoureux de la littérature et au passionné d'histoire. Il aimait travailler dans l'ombre. Lauréat à maintes reprises de concours, Rémy est resté fidèle à lui-même. Au travers d'un poème, l'instituteur nous livre sa réflexion sur l'école publique.

Ma vieille école ou nostalgie

Sous le préau niche l'aronde
Un rais ambré nimbe le puits
Et le silence vert du buis
Où rêve encore un petit monde

Mars crie présent sans les enfants
Dans quelle école buissonnière
Gagnent-ils ces billes de verre
Qu'ils baptisaient de noms savants

Sans eux la cour grise est aride
Sans eux les seuils usés sont las
J'entends tout bas sonner le glas
Quand à mon front naît une ride

Que ne puis-je t'offrir l'essaim
Ruche naguère mélodieuse
Qui deviendrait troupe studieuse
En ton séjour d'azur enceint

Rémi Scherer mars 1998

L'état de l'instruction avant 1840

Un seul mot suffit pour le qualifier : déplorable. Le Finistère arrive en avant-dernière position devant la Corrèze quand les lois de Guizot sont votées et qu'un rapport détaillé décrit le niveau d'instruction dans chaque département français.
Les enseignants n'ont pas les capacités requises pour obtenir de bons résultats : les enfants ne fréquentent guère les écoles existantes, les parents ne voient pas la nécessité d'une instruction pour leur progéniture et calquent leur comportement sur celui de leurs aïeux.
La commune de Gouesnac'h ne se démarque pas des autres communes : aucune école n'y fonctionne.

Genèse et évolution de l'école

Une carte inventoriant les établissements scolaires fonctionnant dans le Finistère mentionne, pour Gouesnac'h, l'existence d'une école publique laïque de garçons, et d'une école congréganiste de filles en 1850. Ces dernière n'existent pas encore en 1843 (la seule école du canton est située à Fouesnant).

On peut logiquement penser qu'elles furent installées dans le presbytère. En 1840, le bourg de Gouesnac'h se résumait à trois maisons, une église, une ferme et une cure. La surveillance par les membres du clergé résidant en ces lieux des enseignants dispensant le savoir était ainsi plus aisée.
Quels étaient leurs effectifs ? Faibles sans doute. La population comptait 688 âmes en 1846 et 621 en 1851.

1850. *La loi Falloux votée le 15 mars 1850 est une victoire pour les religieux : le préfet nomme l'instituteur après avis des autorités locales. L'inspection des écoles est exercée, entre autres par le maire et le curé.*

1865 voit la construction d'une Maison école – une classe mixte à deux locaux séparés – qui étoffera le bourg, encore à l'état d'embryon à cette époque.

1867. Ministre de l'instruction publique sous Napoléon III, Victor Duray fait voter une loi en 1867. Loi obligeant toute commune de 500 habitants à ouvrir une école de filles.

1881. Une école de filles est créée dans un manoir voisin. Un immeuble à usage d'enseignement sera ensuite édifié sur un terrain privé situé dans le village. Cette même année 1881, la classe mixte occupant la Maison d'école devient école spéciale de garçons.

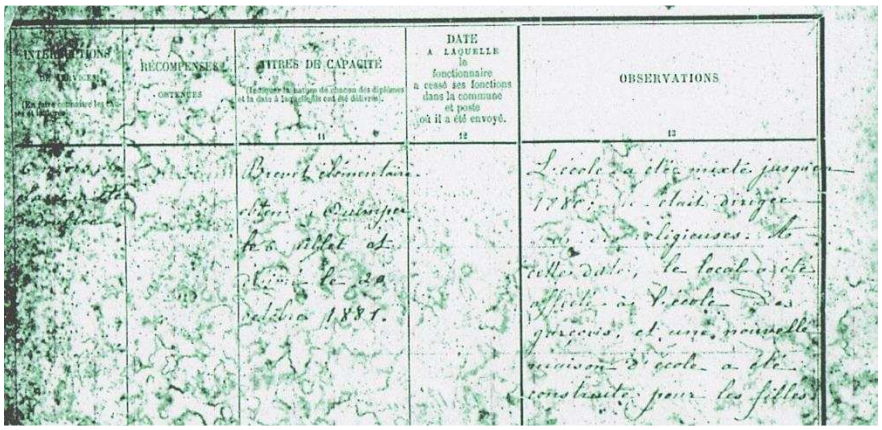
INTERRUPTIONS DE SERVICES (En faire connaître les causes et les dates)	RÉCOMPENSES OBTENUES	TITRES DE CAPACITÉ (Indiquer la nature de chacun des diplômes et la date à laquelle ils ont été délivrés).	DATE A LAQUELLE le fonctionnaire a cessé ses fonctions dans la commune et poste où il a été envoyé.	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13
[illegible]		Brevet élémentaire obtenu à Quimper le 6 juillet et [illegible] le 20 octobre 1881.		L'école a été mixte jusqu'en 1880 ; elle était dirigée par des religieuses. A cette date, le local a été affecté à l'école des garçons, et une nouvelle maison d'école a été construite pour les filles.

En 1881, la Maison d' école devient école spéciale des garçons.

A la fin du XIX e siecle, le nombre d'analphabètes reste élevé à Gouesnac'h . Ce n'est pas un cas isolé.

Au début du XXe siècle. Un autre bâtiment est accolé au premier construit en 1902.
Désormais, le décret du 25 octobre 1894 fait obligation aux communes de fournir un logement à l'instituteur adjoint.

Neuf années plus tard, une école laïque pour les filles est enfin édifiée.

Les élus gouesnac'hais ont freiné des quatre fers malgré les injonctions pressantes de la préfecture.
La première décennie de ce siècle est une période de tension pour l'école en France : fermeture d'écoles congréganistes n'ayant pu obtenir l'autorisation en 1902, guerre scolaire en1904, interdiction de la présence de crucifix dans les salles de classe en 1906.

1931. Il est envisagé de diviser la classe des filles en deux afin de résoudre le problème de place découlant d'un sureffectif masculin au sein de l'établissement public : 104 inscrits en 1931-1932.
L'année suivante, durant le mandat de M Quéméré, un projet d'agrandissement de l'école des garçons mobilise les conseillers municipaux. A noter, que les élus compatissent au sort fait aux maîtres en exercice, par un accroissement important du nombre des élèves. *« Malgré tout leur dévouement ils sont surmenés à tous points de vue »*. La création d'une troisième classe est décidée.
Une partie du jardin de l'école au levant recevra une bâtisse qui comprendra la salle de classe, un vestiaire et un logement de fonction. Ces travaux d'extension ne seront en fait pas réalisés et les instituteurs devront accepter des classes bondées.

A partir des années 1970, cette situation se reproduira. Les salles d'enseignement existantes ne peuvent plus accueillir tous les élèves. Aussi, la commune fait-elle installer une classe mobile double (1973), puis deux classes à salle unique (1976 et 1984). Ces édifices vieillissent mal de par la nature des matériaux les constituants.

Les bâtiments en dur accusent leur âge : les menuiseries extérieures sont atteintes par la pourriture, les planchers montrent des lames disjointes grinçant sur des lambourdes en piteux état, les murs s'effritent, etc. Une absence d'isolation entraîne un surcoût de la facture de chauffage. Malgré des travaux destinés à moderniser les lieux, l'école communale n'offre plus des conditions satisfaisantes pour un bon fonctionnement. Le temps est venu de songer à la construction d'un groupe scolaire répondant à l'attente de tous.

1987, le mardi 19 mai, un bulldozer de forte puissance commence à raboter le terrain de football, le jardin de Corentin Bodivit et le champ en friche jouxtant ce dernier.

1988. La première tranche des travaux concerne l'école maternelle et un bâtiment voisin à vocation multiple baptisé « *centre socioculturel* ». C'est à M. Duhamel, architecte installé dans le bourg (hent Reuniou), que reviennent le soin d'en dresser les plans et la tâche de superviser le chantier. L'inauguration a lieu en 1988.

1996. L'école primaire voit le jour quelques années plus tard et est inaugurée le vendredi 11 octobre 1996, en présence de notables et d'une foule dense.
Désaffectés, les anciens locaux scolaires sont appelés à remplir une autre mission auprès de la population. Les différentes associations voient là une opportunité à saisir. Une alternative à la salle multifonction dont le projet reste, encore en 2013, toujours d'actualité.

A la fin du XIXe siècle. Une classe unique existe.
En 1973, une 4eme classe est ouverte.
En 1976, création d'un 5eme poste et d'un 6eme en 1984.
En 1999, quatre classes élémentaires et trois classes maternelles fonctionnent dans l'école communale.

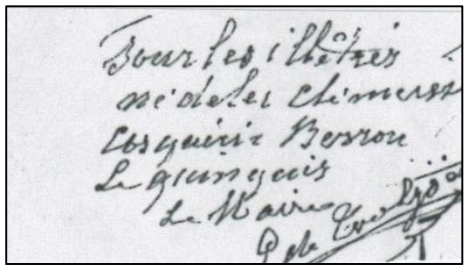

L'analphabétisme touche le conseil municipal à la fin du XIXeme siècle. Certains de ses membres déclarent ne pas savoir signer le registre des délibérations.

L'enseignant Frédéric Dalidec, muni d'un brevet élémentaire obtenu à Quimper le 6 juillet et délivré le 20 octobre 1881, s'installe à Gouesnac'h.

Jusqu'en 1880, l'école a été mixte. Elle était dirigée par des religieuses. En 1881, la Maison école devient école spéciale des garçons. Le local a été affecté à l'école des garçons et une nouvelle Maison d'école a été construite pour les filles. Ce maître y inscrira ses filles, Rosalie, Blanche et Jeanne-Marie.

1880 et 1881 : l'instruction et l'argent

L'institutrice communale qui est chargée de la classe des filles – inscription de 48 élèves âgées de 4 à 16 ans – perçoit un traitement s'élevant à 733,34 F pour 11 mois avec une nomination le 1er février 1881. Ce qui donne un revenu mensuel de 66,66 F, versé sous forme de mandat. Le maire vérifie et certifie l'exactitude des opérations.
Pour illustrer la faiblesse du pouvoir d'achat du pédagogue rural, voici deux chiffres intéressant l'alimentation. En 1860, le kilogramme de beurre vaut 2 F. Il faut débourser 1 F pour acheter un kilogramme de viande de bœuf. Il est vrai que des apports en nature dans les communes rurales – si l'on est accepté – améliorent quelques peu l'ordinaire de l'enseignant.

Rappelons que chaque famille d'élève inscrit doit s'acquitter d'une rétribution scolaire pour l'année : en moyenne, 1,50 F par mois. Seuls les indigents peuvent suivre gratuitement un enseignement après examen de leur situation par le conseil municipal.
En 1880, six filles et trois garçons sont admis sans frais à l'école.
Cette obligation de puiser dans l'escarcelle est loin de stimuler les parents payants et nombre de leurs enfants quittent l'établissement en cours d'année, et certains au terme d'un seul trimestre.
En 1881, le total du nombre des mois de présence des élèves « payants » s'élève à 90, alors que le calcul pour la présence des élèves « gratuits » atteint 224. Il est à remarquer que certains mois, quelques enfants bénéficient du billet d'élève gratuit. Ils « oublient » l'école quand leurs parents rechignent à porter la main à la bourse ; des entrées saisonnières d'argent les ayant fait passer de la condition de pauvres sans le sou à celle de pauvres disposant temporairement de liquidités ; parfois, le travail dans les champs apparaissait plus rentable que la présence derrière le pupitre, ou devant un abaque.
Les chiffres du tableau récapitulatif figurant sur le registre matricule plaident pour la gratuité de l'instruction pour tous ; seule stratégie payante à long terme pour assurer une fréquentation régulière de l'école.

En 1881, six orphelines de père sont admises à l'école. On se doute qu'il n'est pas simple pour les veuves de payer les sommes dues. Un couple - très soudé semble-t-il - a cinq fillettes dans

l'établissement ; combien de garçons conduit-il dans l'autre classe ? Ces situations familiales, courantes à la fin du XIXe siècle, portent préjudice aux enfants en âge d'être scolarisés.

Contrer l'émancipation féminine

Le 10 avril 1867, le corps législatif adopte le projet de loi dont la teneur suit :
Toute commune de 500 habitants et au-dessus, est tenue d'avoir au moins une école publique de filles, sauf si elle est dispensée (article 15 de la loi du 15 mars 1850).
Instruite, les fillettes mobilisent en Bretagne des personnes très soucieuses de la bonne conduite de futures mères appelées à procréer généreusement puis à inculquer à leur progéniture les préceptes de la religion. Il faut œuvrer pour contrer une émancipation novice des esprits féminins, en y mettant le prix.

Quelle est la situation sur le plan local au début du XXe siècle ?
Octobre 1900. Propriétaire de l'école publique, Madame de la Sablière informe le maire qu'elle est disposée à prêter son immeuble à la commune et précise qu'elle continuera tant que la communauté religieuse de Kermaria (Morbihan) assurera la direction de l'établissement.
Pouvoir choisir l'école pour une fille ne sera possible à Gouesnac'h, qu'en 1911 et la majorité des familles restera fidèle à l'école privée, après cette date.

Une école publique laïque pour les filles ? Inutile !!!

En 1902, gagnant des élections, l'ancien séminariste Émile Combes (il présidera le Conseil jusqu'en 1905) a dans l'idée d'interdire l'enseignement aux congrégations.

Le 5 décembre 1905 est adoptée la loi de la séparation de l'Église et de l'État.
Article 3 : dans un délai d'un an... les biens mobiliers et immobiliers de tous les établissements publics du culte seront transférés aux associations...
En août 1906, le pape condamne cette loi.

La France catholique se dresse alors contre les inventaires et tous ceux qui les instrumentent, ou les approuvent, tout comme elle s'était auparavant mobilisée pour défendre les communautés religieuses pressées de déguerpir des établissements d'enseignement qu'elles tenaient. Sorti vainqueur des élections de 1906, Georges Clemenceau, dans un souci d'apaisement mettra fin à la querelle des inventaires.

C'est dans ce contexte de tension sociale que la laïcisation de l'école publique spéciale aux filles fonctionnant à Gouesnac'h est prononcée (à la date du 1er janvier 1906). A titre indicatif, en juillet 1902, 'école rassemblait 81 élèves sous la férule de Mme Le Quintrec, en religion sœur Marie Saint Grégoire. Une lettre préfectorale datée du 3 septembre met en demeure la commune de louer ou d'acquérir un local pour installer la classe.

Réuni en séance extraordinaire le 16 septembre 1906, le conseil à l'unanimité rejette la laïcisation partant oppose un refus d'obtempérer à la demande du préfet. *Vu l'esprit éminemment catholique de la population, cette laïcisation n'a pas lieu d'être.*

Un arrêté préfectoral du 6 août 1907 somme la commune de choisir un terrain pour la construction de l'école. *Cette question très importante sera tranchée, dans tous les cas, avant le 6 octobre 1907.*

En novembre 1907, suite à la réception d'un nouvel arrêté, le conseil refuse en bloc de désigner un architecte patenté pour la construction sur le terrain appartenant à M. Le Quinquis

(conseiller municipal en 1900 et propriétaire de la ferme de Kerincuff), arguant du fait que le jardin de l'école des garçons est assez vaste pour recevoir la construction. On ne parle plus de laïcisation.

Un autre arrêté émanant de la préfecture, en date du 8 août 1908, demande à l'assemblée municipale de désigner un architecte patenté pour dresser les plans et devis des travaux à exécuter pour l'établissement d'une école de filles à classe unique... Le 30 août, le conseil refuse et proteste contre la nouvelle construction *vu son inutilité.*

En février 1911, *le conseil municipal examine attentivement les divers articles de la circulaire préfectorale du 10 février 1911 et s'engage à l'observer fidèlement. Cependant, il estime qu'il ne sera pas toujours facile de s'y conformer... La construction de cette école étant de toute première nécessité.*
Comment expliquer ce revirement ?

Le conseil ergote toutefois à propos de la construction d'un réservoir destiné à alimenter la future école en eau à partir du puits de l'école des garçons *qui est à sec au moins 4 mois de l'année... Pour l'installation des tuyaux de conduite on démolira complètement le peu de jardin qui reste à l'instituteur... Le conseil estime que l'école des filles peut facilement s'approvisionner au puits de l'école des garçons qui... sera distant d'une vingtaine de mètres.*
Chacun appréciera cette argumentation.

L'adjudication est fixé au 19 mars 1911. Une école publique laïque sortira enfin de terre à Gouesnac'h. Ceci ne signifie pas qu'elle attirera une nombreuse clientèle dans ses murs. En 1914-1915, la directrice inscrira 9 élèves (dont sa propre fille et celle de son collègue masculin) sur le registre matricule. Les effectifs demeureront réduits les années suivantes : 4 élèves (1916), 6 élèves (1917), 9 élèves (1919), etc. Mais tout vient à point pour qui sait attendre. En 1968, 26 fillettes s'ébattront dans la cour de l'école, puis 66 fillettes en 1985.
Pourquoi n'a-t-on pas vu davantage de gamines affluer vers ce local flambant neuf ? Des potentats locaux, œuvrant pour que l'Ancien Régime perdure, ont pesé de tout leur poids dans cette affaire. De plus, depuis 1900, un internat d'une vingtaine d'élèves a été autorisé dans l'immeuble prêté à la commune, service intéressant pour des familles disposant de ressources confortables.

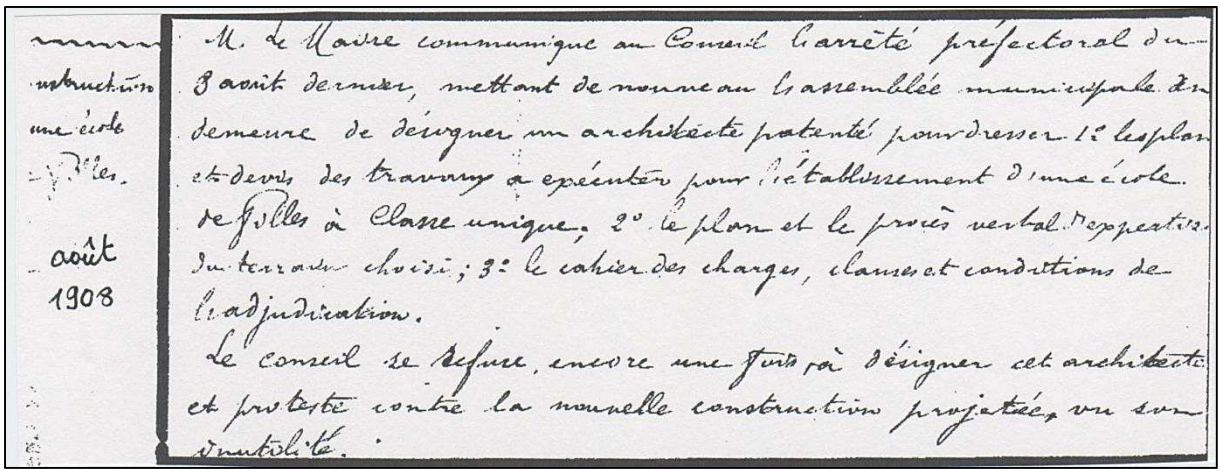
instruction
une école
filles.
août
1908

M. le Maire communique au Conseil l'arrêté préfectoral du 8 août dernier, mettant de nouveau la assemblée municipale en demeure de désigner un architecte patenté pour dresser 1° les plans et devis des travaux à exécuter pour l'établissement d'une école de filles à classe unique, 2° le plan et le procès verbal d'expertise du terrain choisi ; 3° le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication.
Le conseil se refuse encore une fois à désigner cet architecte et proteste contre la nouvelle construction projetée, vu son inutilité.

Ci-dessus, un extrait de la séance de conseil municipal du mois d'août 1908

1909. Instant solennel, dans un décor champêtre, l'instituteur Fernand Duval présente ses troupes au photographe (studio Dumesnil-Marguin). On ne sourit surtout pas lors de la pose. Le maître, dans sa livrée irréprochable, a dicté des consignes strictes pour que tous les élèves donnent une très bonne image de l'école publique.

Durant la grande guerre

Août 1944. La mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée. Débute alors un conflit qui perturbera l'enseignement dans les villages les plus reculés.

Février 1916. A l'école publique de filles devenue mixte l'année précédente, Mme Ogès n'arrête pas de noter les absences sur son registre d'appel journalier. Certains motifs sont respectables :
Marie-Jeanne C. tient compagnie à son frère soldat ; Jean-Marie M. reste auprès de son père en permission durant le même mois.
Comme la guerre ne suffisait pas à contrarier les apprentissages scolaires, la neige s'en mêle, tenant 26 enfants éloignés de leurs pupitres. Le mois suivant, les 66 élèves de la classe capitulent : un épais manteau blanc recouvre la commune.
Jean-Marie P. conduit les chevaux à la charrue durant le début du printemps. Pense -t-il à des jours meilleurs en accomplissant cette tâche ? Adulte, il sera cultivateur à Kerhos et peinera pour élever 8 enfants. Le pauvre Alain P. quant à lui, ne peut rejoindre sa classe, faute de sabots.

Janvier 1917. Toute la classe déserte cinq jours consécutifs. La neige et le froid contraignent les enfants à demeurer chez eux.

Février 1917. La maîtresse assèche son réservoir d'encre à force de cocher les absents. Les flocons tombent sans discontinuer du 2 au 10 février. Au retour de la saison printanière, 17 enfants restent à planter des pommes de terre dans leur coin de campagne. Peu importent les pleins et les déliés, il faut penser aux tubercules qui permettront de lester les estomacs.

Les années scolaires 1919-1920 et 1920-1921

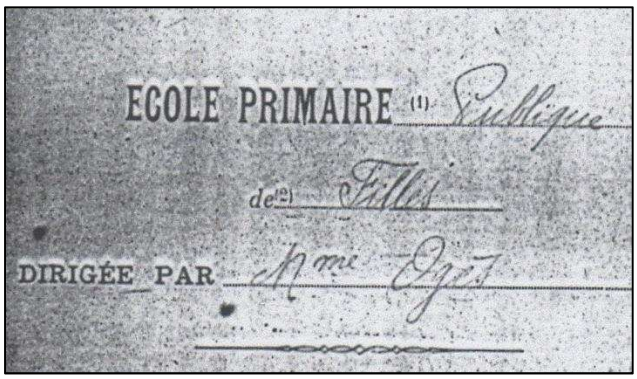
ECOLE PRIMAIRE (1) Publique
de (2) Filles
DIRIGÉE PAR Mme Ogès

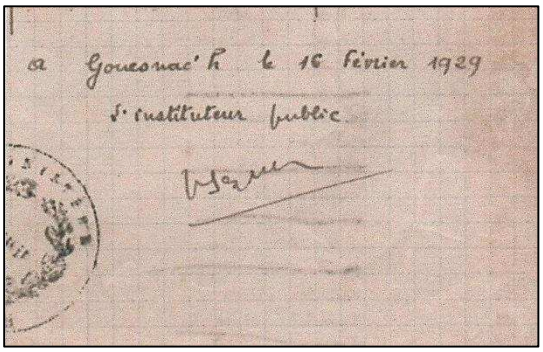
a Gouesnac'h le 16 février 1929
l'instituteur public

Mme Ogès, directrice de l'école de filles débute l'année scolaire le mardi 2 octobre avec 32 élèves présents, pour 40 inscrits.
Le mardi 11 novembre n'est pas vaqué.
Les congés de la Noël vont du mardi 23 décembre (soir) au vendredi 2 janvier (matin) ;
Pas de fête du travail. Il faudra attendre 1921 pour que le 1er mai devienne un jour chômé.
Le lundi de la Pentecôte (24 mai) est libéré de tous cours.
Les vacances d'été démarrent au soir du samedi 23 juillet.

L'année scolaire suivante, le cinquantenaire de la République sera fêté le mardi 10 novembre.

Les absences des cours en 1919-1920. Penchons-nous un instant sur les motifs avancés pour justifier :
Ramasse des châtaignes (4)
Ramasse des pommes (1)
Retenu(e) par ses parents (2), par sa mère (1)
Pluie (1)
Plante des pommes de terre (1)
Retraite (5)
Butte des pommes de terre (3)
Pluie (19)
Pluie (6)
Rougeole (1)
Souffre du pied (1)
Les travaux agricoles, la religion, les récoles et un climat océanique généreux en pluie sont les alliés des élèves durant cette année.

Les absences des cours en 1920-1921. Les enfants de la classe de Mme Ogès restent souvent éloignés de leur école.
Retenu par ses parents (3), sa mère (1), son père (1)
Ramasse des châtaignes (2)
Oreillons (3)
Neige (23)
Retraite de communion (3)
Garde sa jeune sœur (1)
Négligence des parents (4)
Aide ses parents (1)
École buissonnière (2)

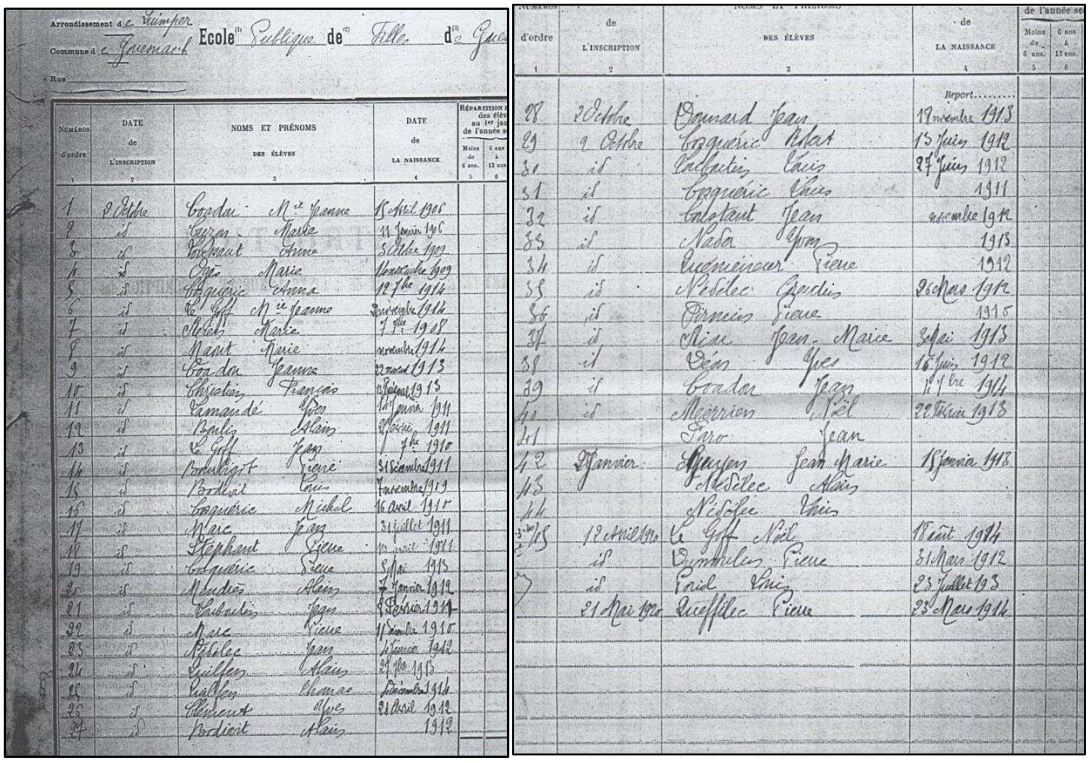

1920. Liste des élèves de la classe de Mme Ogès et de celle M. Ogès.

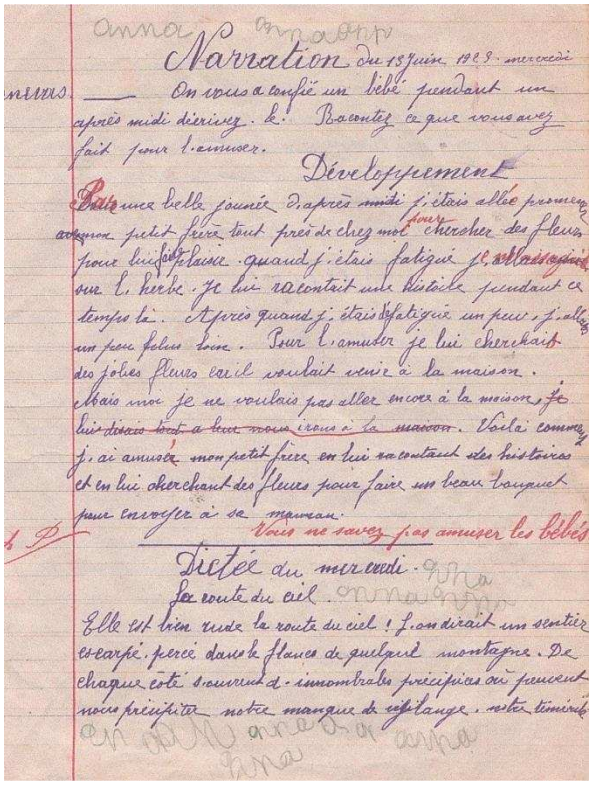

Narration du 13 juin 1923 mercredi

On vous a confié un bébé pendant un après midi décrivez-le. Racontez ce que vous avez fait pour l'amuser.

Développement

Par une belle journée d'après midi j'étais allée promener avec mon petit frère tout près de chez moi pour chercher des fleurs pour lui faire plaisir. quand j'étais fatigué je m'assayais sur l'herbe. Je lui racontait une histoire pendant ce temps là. Après quand j'étais fatigué un peu, j'allais un peu plus loin. Pour l'amuser je lui cherchait des jolies fleurs car il voulait venir à la maison. Mais moi je ne voulais pas aller encore à la maison, je lui disais tout à leur nous irons à la maison. Voilà comment j'ai amusé mon petit frère en lui racontant des histoires et en lui cherchant des fleurs pour faire un beau bouquet pour envoyer à sa maman.

Vous ne savez pas amuser les bébés

Dictée du mercredi

La route du ciel

Elle est bien rude la route du ciel ! L'on dirait un sentier escarpé, percé dans le flanc de quelque montagne. De chaque côté s'ouvrent d'innombrables précipices où peuvent nous précipiter notre manque de vigilance, notre témérité

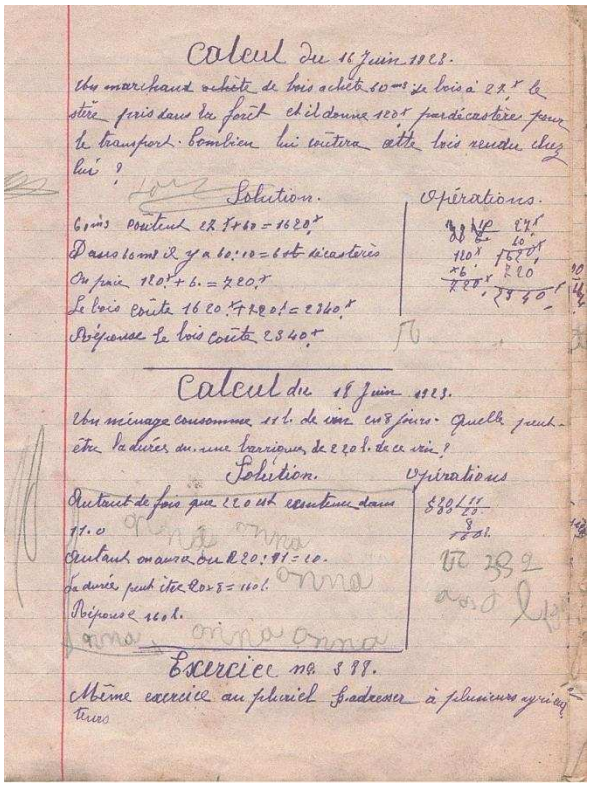

Calcul du 16 juin 1923.

Un marchand achète de bois achète 60 m³ de bois à 27 f le stère pris dans la forêt et il donne 120 f par décastère pour le transport. Combien lui coûtera cette bois rendu chez lui ?

Solution.

60 m³ coûtent 27 f × 60 = 1620 f

Dans 60 m³ il y a 60 : 10 = 6 st décastères

On paie 120 f × 6 = 720 f

Le bois coûte 1620 f + 720 f = 2340 f

Réponse le bois coûte 2340 f

Opérations.

27 f × 60 = 1620 f

120 f × 6 = 720 f

Calcul du 18 juin 1923.

Un ménage consomme 11 l. de vin en 8 jours. Quelle peut-être la durée d'une barrique de 220 l. de ce vin ?

Solution.

Autant de fois que 220 est contenu dans 11.0

Autant on aura ou 220 : 11 = 20.

La durée peut être 20 × 8 = 160 l.

Réponse 160 l.

Opérations

220 | 11 = 20

160 l.

Exercice no 388.

Même exercice au pluriel s'adresser à plusieurs agriculteurs

1923. Extrait d'un cahier de classe (1923) : narration et calculs.

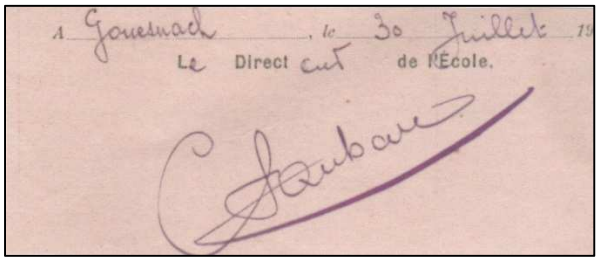

A Gouesnach, le 30 Juillet 19

Le Directeur de l'École.

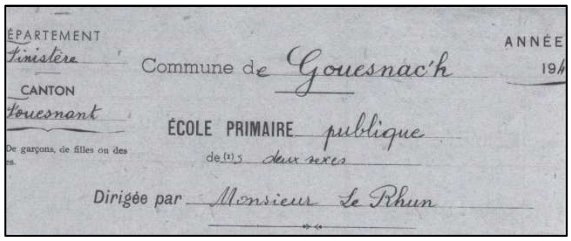

ÉPARTEMENT Finistère

CANTON Gouesnant

Commune de Gouesnac'h

ANNÉE 194

ÉCOLE PRIMAIRE publique

de (1) deux sexes

De garçons, de filles ou des

Dirigée par Monsieur Le Rhun

ÉPARTEMENT Finistère

CANTON Gouesnant

Commune de Gouesnach

ÉCOLE PRIMAIRE geminée

de (1)

garçons, de filles ou des

Dirigée par Monsieur Le Bris

Écritures d'enseignants de l'école de Gouesnac'h.

L'année scolaire 1948/1949

Les élèves de M. Le Rhun, directeur, effectuent leur rentrée le vendredi 1er octobre : 181 jours de classe les réuniront avant qu'ils ne puissent s'égailler à nouveau le mercredi 13 juillet 1949 au soir. Heureusement, des congés permettront de souffler. Deux jours, le lundi 1er et le mardi 2 novembre (vacances de la Toussaint) sont appréciés. Manque de chance cette année : le jour de la commémoration de l'Armistice est un jeudi. Une conférence pédagogique tombe à pic le lundi 29 novembre. Onze jours de vacances (du 22/12 après la classe au 03/01 au

matin) donnent un peu de liberté aux enfants. Une « journée Freinet », le samedi 26 février, les prive de leur maître. Au mois de mars, le congé des Gras (mardi 1er et mercredi 2) suivi du jeudi, jour de repos, est une aubaine. Ah ! Ces vacances de Pâques : dix journées loin de l'école ! La fête du Travail n'est pas à dédaigner ; c'est un mercredi. La retraite de Communion (le lundi 30 et le mardi 31 mai) dispense les élèves du discours magistral. Juin accorde le lundi 6 (Pentecôte oblige) aux écoliers. La cueillette des petits pois mobilise une bonne partie de la classe ce mois. Les grandes vacances sont proches : 79 jours sans leçons, souvent consacrés aux travaux saisonniers dans les champs.

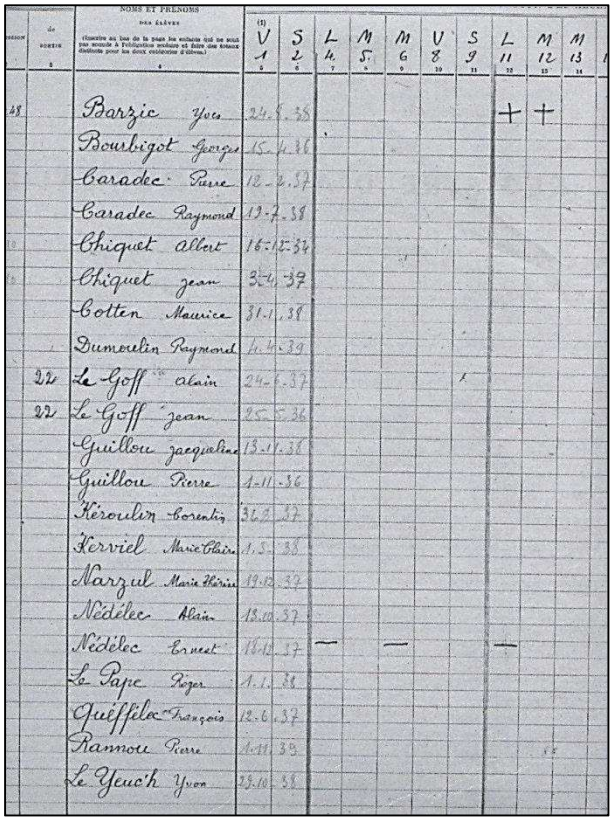

		NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES	V 1	S 2	L 4	M 5	M 6	V 8	S 9	L 11	M 12	M 13
28		Barzic Yves	24.5.38							+	+	
		Bourbigot Georges	15.4.36									
		Caradec Pierre	12.2.37									
		Caradec Raymond	19.7.38									
		Chiquet Albert	16.12.34									
		Chiquet Jean	3.4.37									
		Cotten Maurice	31.1.38									
		Dumoulin Raymond	1.4.39									
22		Le Goff Alain	24.7.37						x			
22		Le Goff Jean	25.5.36									
		Guillou Jacqualine	13.11.38									
		Guillou Pierre	1.11.36									
		Kéroulin Corentin	3.2.37									
		Kerviel Marie Claire	1.5.38									
		Narzul Marie Hélène	19.12.37									
		Nédélec Alain	13.10.37									
		Nédélec Ernest	16.12.37	—		—				—		
		Le Pape Roger	1.1.38									
		Quiffilo François	12.6.37									
		Ramou Pierre	1.11.38									
		Le Yeuch Yvon	23.10.38									

Liste des élèves de la classe de M Le Rhun (1947-1948).

Venir à l'école

Qu'elle paraît loin, maintenant cette époque où les petits campagnards de Gouesnac'h parcouraient à pied, par des chemins transformés en bourbiers chaque hiver, la longue distance entre leur demeure et l'école. Certains d'entre-eux devaient, sans doute, bénir la mauvaise saison durant laquelle s'apitoyaient des parents attentionnés, ou peu persuadés de l'importance de l'instruction et leur permettant de rester à la maison.

La bicyclette, machine d'un coût élevé, permettra, longtemps après, à quelques privilégiés de quitter le logis à une heure plus tardive et de s'offrir le luxe d'un moment de flânerie avant de rejoindre le bourg. Dans les années 1960, un service de ramassage dont la régularité n'est pas assurée, sera proposé aux écoliers. Ensuite, une compagnie de transport du canton Fouesnantais prendra le relais de l'entreprise locale. Mais le nombre d'usagers diminuant inexorablement au fil des ans, dans un dernier temps un taxi acheminera la poignée d'élèves sans moyen de locomotion vers l'établissement scolaire, puis vers leur domicile une fois les cours terminés.

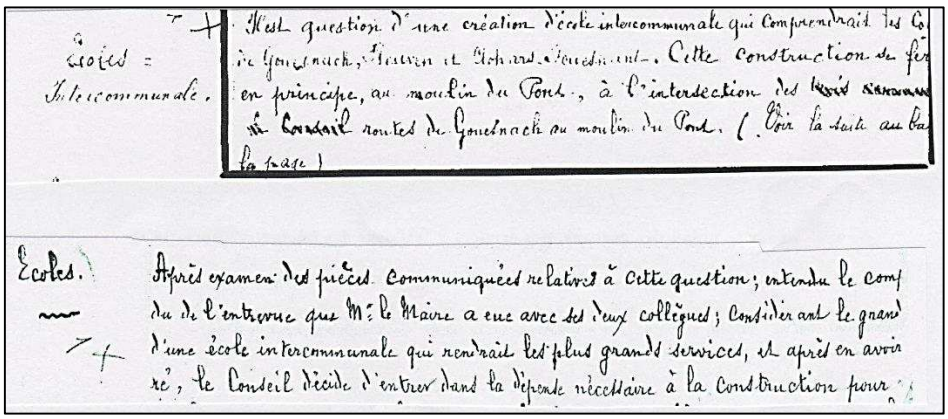

Écoles = Intercommunale.

Il est question d'une création d'école intercommunale qui comprendrait les Co. de Gouesnach, Pleuven et Clohars-Fouesnant. Cette construction se fer en principe, au moulin du Pont, à l'intersection des routes de Gouesnach au moulin du Pont. (Voir la suite au bas de la page)

Écoles.

Après examen des pièces communiquées relatives à cette question ; entendu le compte rendu de l'entrevue que Mr le Maire a eue avec ses deux collègues ; considérant le grand d'une école intercommunale qui rendrait les plus grands services, et après en avoir té, le Conseil décide d'entrer dans la dépense nécessaire à la construction pour

Dans le but de réduire la distance à parcourir entre le domicile et la classe et de lutter contre l'absentéisme scolaire d'enfants des confins de Gouesnac'h, de Pleuven et de Clohars-

Fouesnant, la construction d'une école est envisagée dans le secteur de Moulin-du-Pont (Pleuven) en 1931.

Contrairement à une école de hameau accueillant des élèves d'une même commune et devant seule supporter les frais de son édification, puis de son fonctionnement, cet établissement intercommunal à bâtir, concerne au départ trois municipalités décidées à ne pas appliquer la règle des trois tiers, rendant équitable un partage des dépenses. Les mois passent de discussions en reculades. Le déclenchement des hostilités en 1939 sonnera le glas de ce projet généreux. Dommage. Cette école aurait permis de diminuer, entre autres avantages, les effectifs de l'école du bourg de Gouesnac'h, partant de faciliter la tâche des instituteurs.

Deux activités du soir

Après une journée de cours, le plancher des salles de classe avait besoin d'un sérieux balayage. Les tableaux et les chiffons réclamaient aussi un bon dépoussiérage. Les « grandes » demeurant à proximité de l'école s'acquittaient fièrement de ces travaux. Leurs camarades habitant loin de l'établissement rejoignaient leur domicile où, souvent d'autres tâches les occupaient un long moment : ramener les vaches à l'étable, nourrir la basse-cour, couper de l'herbe pour les lapins...

Au fond de la classe, deux outils attendaient les balayeuses : un balai de paille de riz et un arrosoir en fer-blanc muni d'un bec étroit et sans pomme. C'est ce dernier que les jeunes « techniciennes de surface » convoitaient car il permettait de tracer sur le plancher des arabesques tarabiscotées et... de mouiller les jambes de celles qui s'apprêtaient à pousser la fange vers la porte du local. Quand la maîtresse s'absentait quelques instants, un copieux arrosage rendait alors le plancher plus trempé que celui d'un navire après un coup de tabac !

Les parents trouvaient naturel que leurs rejetons accomplissent ce service. La municipalité ne désirant pas recruter de personnel, appréciait la position des administrés concernés.

Séance de conseil municipal du 26 août 1928. « Considérant que de tout temps les classes ont été nettoyées tous les jours par les élèves les plus âgées de l'école et qu'aucune plainte n'a été faite à ce sujet par les familles, le conseil à l'unanimité décide que le balayage des classes continuera à se faire comme par le passé par les élèves de l'école. »

Sous le préau des garçons, des écoliers faisaient des bûchettes après la fin des cours pour démarrer les poêles à charbon, le lendemain. Manier la serpette demandait force et dextérité. Deux qualités que ces bûcherons possédaient. Aucun accident fâcheux ne fut à déplorer.
Demander aux élèves d'aujourd'hui d'effectuer ce travail serait faire preuve d'insouciance coupable.

1928-1929 : palmarès des prénoms et noms de famille

1) **Prénoms**
Pierre :13
Alain : 5
Corentin : 5
Noël : 4
François : 4

2) **Noms**
Queffelec : 5

Clément : 4
Donnard : 4
Le Goff : 4
Cossec : 3
Cosquéric : 2
Caoudal : 2

1947-1948 : palmarès des prénoms et noms de famille

1) **prénoms**
Pierre : 11
Yvon : 8
Jean-Claude : 6
François : 5
Jean : 5
Yves : 5
Roger : 4
Alain : 4
André : 4

2) **patronymes**
Chiquet : 6
Nedelec : 6
Christien : 5
Caradec : 3

1947 à 1967 : prénoms portés par les filles inscrites à l'école publique

Yvonne, Francine, Marcelle, Marie-Thérèse, Annick, Simone, Liliane, Maryvonne, Gisèle, Annette, Michèle, Rolande, Nadine, Juliette, Jacqueline, Élisa, Denise, Marie-Claire, Marie-Joëlle, Marie-Josée, Nicole, Irène, Joselyne, Geneviève, Huguette, Jeanne-Marie, Anne-Marie, Marie-Hélène, Marie-Chantal, Mireille, Marie-France, Martine, Catherine, Danielle, Élisabeth, Évelyne, Jocelyne, Monique, Pascale, Madeleine, Denise, Christine, Aline, Maryline, Sylvie.

Le temps n'est pas encore venu d'attribuer à son enfant un prénom « original » tout droit sorti d'un calendrier breton, ou porté par un personnage médiatique.

1880. De la cloche au sifflet

La petite cloche toujours visible sur la façade de l'ancienne école a rythmé les journées des écoliers d'autrefois.
Il faut remonter au 20 mars 1880, pour trouver trace du projet de son installation. La commune ne disposait alors, d'aucune ressource pour la dépense s'élevant à 99 F, selon les devis du menuisier Friant (76 F) et du fondeur Jean (23 F). C'est donc après cette date que l'on dote l'immeuble d'un instrument d'airain.

Une nuit, la cloche perdit son battant par la faute d'Éole au souffle redoutable selon les uns ; par la faute d'un instituteur logeant dans l'école et excédé par les tintements troublant son sommeil, selon les autres. Le mystère reste entier.

LISTES ANNUELLES DES ELEVES INSCRITS

ANNEES SCOLAIRES		FILLES	GARCONS	TOTAUX GENERAUX						
1947/1948		9	84	93						
1948/1949		8	75	83						
1949/1950		10	66	76						
1950/1951		7	59	66						
1951/1952		9	56	65						
1952/1953		5	56	61						
1953/1954		5	59	64						
1954/1955		9	56	65						
1955/1956		8	60	68						
1956/1957		10	52	62						
1957/1958		6	51	57						
1958/1959		6	60	66	6f et58g au 10 12 58		64 présents			
1959/1960		7	63	70	7f et 56g au 11 12 59		63 inscrits	60 présents		
1960/1961		9	59	68	8f et 60g au 10 12 60		68 présents			
1961/1962		11	60	71						
1962/1963		15	60	75						
1963/1964		21	64	85						
1964/1965		20	58	78						
1965/1966		25	61	86						
1966/1967		24	56	80						
1967/1968		26	56	82						

Remarques :

Durant des années, l' Ecole publique accueille un nombre important de garçons et un petit contingent de filles, ces dernières étant plutôt inscrites à l'école privée.Morale obligat

Listes annuelles des élèves 1947-1968

1881 : les prénoms des filles de l'école publique :

Véritable casse-tête pour la maîtresse !
Cette année là, 48 élèves sont inscrites sur le registre matricule de l'école. On peut se demander comment l'institutrice se débrouillait lorsqu'il s'agissait d'interroger l'une ou l'autre des écolières.
13 Marie, 11 Marie-Jeanne, 5 Marianne, 3 Anna, 2 Marguerite, 2 Louise, 2 Françoise, peuplaient la classe quand elle était au grand complet. Les distinguait-elle en prononçant le nom de famille, en associant le nom de la ferme ou du quartier de résidence au prénom porté comme c'était l'usage en Bretagne autrefois. Les affublait-elle encore d'un aimable sobriquet ? Peut-être se tournait-elle plus volontiers vers ces « originales » prénommées Élisabeth, Rosalie-Blanche et Maris-Barbe qui répondaient au quart de tour lors d'un échange oral...

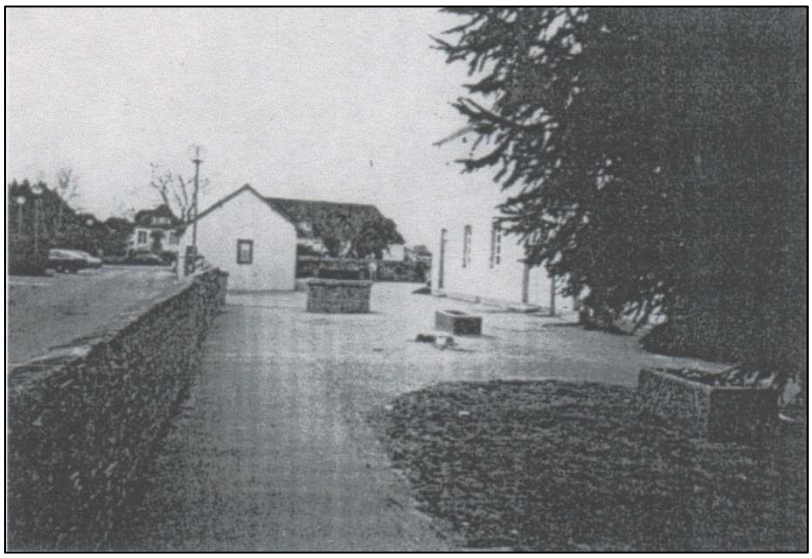

Par cette allée longeant le mur d'enceinte de l'école, des élèves regagnaient leurs salles de classe après s'être correctement rangés. Ils appréciaient les minutes nécessaires pour parvenir au local d'enseignement. Autant de pris sur le temps imparti au cours !
Les deux auges visibles sur cette photographie se trouvaient, à l'origine, près du puits. Elles servaient de réservoirs d'eau pour des tâches ménagères et, sans doute, de « lavabos » pour le nettoyage de mains... Ces récipients de granit, ayant perdu leur fonction première, furent exilés sur la pelouse de l'école puis dans le jardin de la mairie avant de servir de jardinières.

Cet espace sous herbe agrémenté de plants était autrefois un jardin potager où l'instituteur déplaçait ses cohortes de légumes au fil des saisons. Tout contre le mur de la salle de classe, de vieux pommiers attiraient les écoliers à la rentrée, quand de gros fruits juteux faisaient ployer les branches.

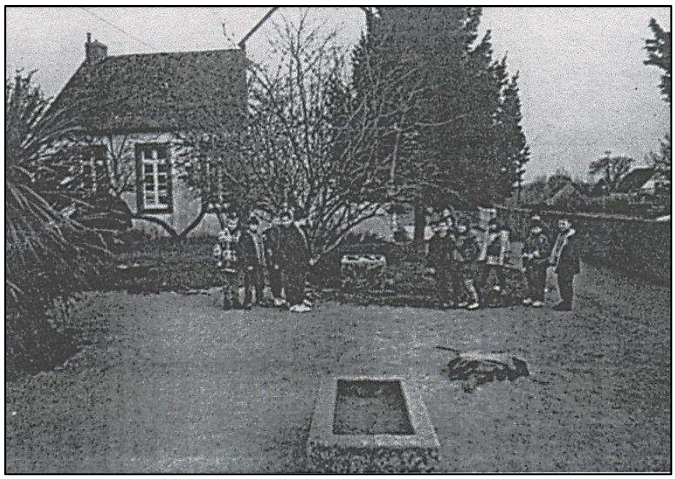

Une souche rappelle qu'un cerisier d'un âge respectable puisait dans le sol de quoi nourrir des bigarreaux charnus convoités ensuite par d'incorrigibles gourmands à l'arrivée de la belle saison.

Les bâtiments de la Maison école sont devenus un « espace associatif ». Dans l'espace de verdure, le cerisier a été remplacé par d'autres végétaux. Néanmoins, le puits y a toujours sa place (photo ci-dessous).

Des générations d'écoliers ont joué sur cette cour au sol empierré, puis bitumé, qui recevait les stands de la kermesse annuelle. La margelle du puits servait de piste pour des courses de voitures miniatures.

En enfilade, à gauche, le pignon de la maison de fonction, la façade d'une salle de classe que prolonge un mur de l'ancienne cantine devenue aujourd'hui (2013) la bibliothèque municipale.

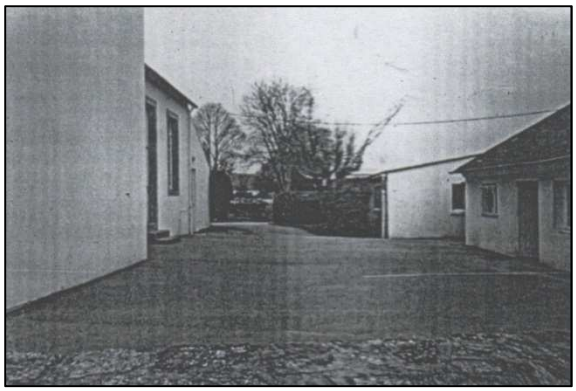

La dernière des baraques préfabriquées fut montée à côté du local où l'Union sportive de Gouesnac'h (USG) entreposait du matériel quand le stade de football du Reuniou servait de terrain d'entraînement.

La cantine de l'école publique

Dans une salle basse de plafond et sans éclairage naturel satisfaisant, les rationnaires prenaient le repas de midi, par tablées de dix, sous la surveillance d'un enseignant. Le silence était loin de régner en ce lieu. Seule devant son fourneau, dans une minuscule pièce annexe, Mme Guéguen, la cuisinière, dépensait beaucoup d'énergie pour élaborer les plats inscrits au menu. Dès 9 h, le directeur, gestionnaire à titre bénévole, veillait au bon déroulement des opérations.
Par manque de crédits, chaque élève et chaque maître devaient se contenter de plats simples parcimonieusement distribués. De l'eau du robinet et un seul verre de lait étaient proposés aux assoiffés. Des commerçants du bourg, le boulanger et le boucher, ainsi que des cultivateurs fournissaient des denrées alimentaires. Pas de produits surgelés ou congelés. Rien que du frais.
Pour soulager la cantinière, les filles du cours moyen 2eme année s'occupaient de la vaisselle, du rangement du couvert et du balayage du réfectoire. En échange, elles recevaient une ou deux friandises.
Cette cantine fut maintes fois critiquée. Mais, peut-être faut-il rappeler qu'à une époque somme toute pas si lointaine, les parents devaient se débrouiller pour assurer un repas convenable à leurs enfants à l'extérieur de l'école. Un ancien écolier témoigne : *« j'allais à pied à la rencontre de ma mère partie du Guilly avec une gamelle chaude. Nous parcourions chacun la moitié du chemin. Après cette marche forcée, le repas même tiède, était avalé sans chichis. »*

Aujourd'hui, la salle spacieuse et claire du restaurant scolaire accueille les élèves des deux écoles, publique et privée.
Dans les années 1980, des parents rencontraient (ou simulaient) des difficultés pécuniaires et les factures de cantine demeuraient impayées. Cela est toujours d'actualité, plus de 20 ans après.
Il fut un temps où l'enseignant chargé de la surveillance de la cantine et de l'interclasse succédant au repas, n'était pas rémunéré. En 1984, le taux de l'heure de surveillance s'élevait à

40,76 F. Soit pour une heure et demie d'astreinte, une somme de 61,14 F. Devant ce montant modique, les maîtres refuseront bientôt d'assurer ce service. Dès lors, la commune emploiera du personnel pour surveiller les demi-pensionnaires entre midi et 13 h 20.

L'association des parents d'élèves

L'APE renaît de ses cendres en décembre 1979 à l'initiative de deux enseignants, parents d'enfants scolarisés dans l'établissement. Auparavant, une association de parents d'élèves existait en 1962, du temps de M. Le Bris, directeur d'école.
Sa dénomination : Association des parents d'élèves et amis des écoles publiques de Gouesnac'h. Jacques Gargam (Ty-Don) assurera la première présidence jusqu'en 1982. L'action prioritaire fut la gestion de la cantine que coordonnait auparavant le directeur de l'école. Les fonds demeurés disponibles servirent à financer l'achat de matériel pour la cuisine, et de fournitures scolaires. Bientôt, la commune prendra le relais de l'APE.
De nombreuses activités ont pu être mises sur pied et menées à leur terme grâce aux manifestations organisées avec le concours de parents et des enseignants : kermesses, repas, lotos, etc. S'il en est une qu'il faut retenir, c'est la classe européenne à Paignton (Grande-Bretagne) en 1990 avec 44 enfants de CM1-CM2. Une première dans le département.

Souvenirs...

Un samedi après-midi du mois de février 1980, la nouvelle association organise un défilé costumé. Prêtée par la commune, une charrette décorée de branches de genêt et de guirlandes multicolores précède le joyeux et bruyant cortège déambulant dans le bourg. Cette animation hivernale fut appréciée.

En 1984, les élèves de l'école communale embarquent à bord du ferry « Armorique » pour une mini-croisière. Laissant derrière lui le goulet de la rade de Brest, le navire s'engage entre deux rochers des Tas de Pois. La stupeur et la frayeur se lisent sur bien des visages. Après cette manœuvre audacieuse sans incident fâcheux, le cap est mis sur Lorient où l'accostage se fera dans la soirée. Une longue journée riche en souvenirs.

La capitale française voit arriver, en 1985, 45 jeunes écoliers gouesnac'hais. Le voyage par train ne s'est pas trop mal passé à part un arrêt imprévu en gare de Rosporden : un des enfants, sans le faire exprès, a déclenché le signal d'alarme. La journée sera consacrée à la découverte de monuments, du voilier « Belem », et de l'aéroport du Bourget, où les touristes Bretons pourront monter dans un avion « Concorde ».

Au Bourget.

Séjour en Grande-Bretagne.

Années 1963, 1964 et 1965

Renseignements provenant d'états annuels de situation de l'école primaire publique.
Mode de transport des élèves
1963 : voiture particulière
1964 : car (pas de service régulier
1965 : car ou voiture particulière
Mode de chauffage
1963 : poêle à charbon
1964 : poêle à mazout
1965 : poêle à mazout
Femme de service
1963 : non
1964 : ?
1965 : oui
Jardin scolaire
1963 : oui
1964 : oui
1965 : non
Cantine
1963 : oui
1964 : oui
1965 : oui
Gestion de la cantine
1963 : APE
1964 : APE
1965 : APE et subvention communale
Patronage laïque
1963 : non
1964 : oui
1965 : oui

Enseignants : 1979 à 1999

M Alfred Savary, direction
M Danic
Mme Boussard
Mme Le Cain, directrice de l'école maternelle
M Rémi Scherer
Mme Annie Roussain
Mme Le Berre, directrice
Mme Claude Talec
Mme Montagner
Mme Stefanik
Mlle Messager
Mlle Le Dé, directrice
Mme Lioto, directrice
M Thomas
Mme Louet
Mlle Le Cleach
Mme Le Goualher
M Plouhinec
M Doreau, directeur
Mme Annie Le Ster
M Joncour
M Hélias, directeur
Mme Le Dréau-Doreau, directrice maternelle
M Graindorge, directeur maternelle
Mme Brionne, directrice maternelle
Mme Alain
Mme Simon

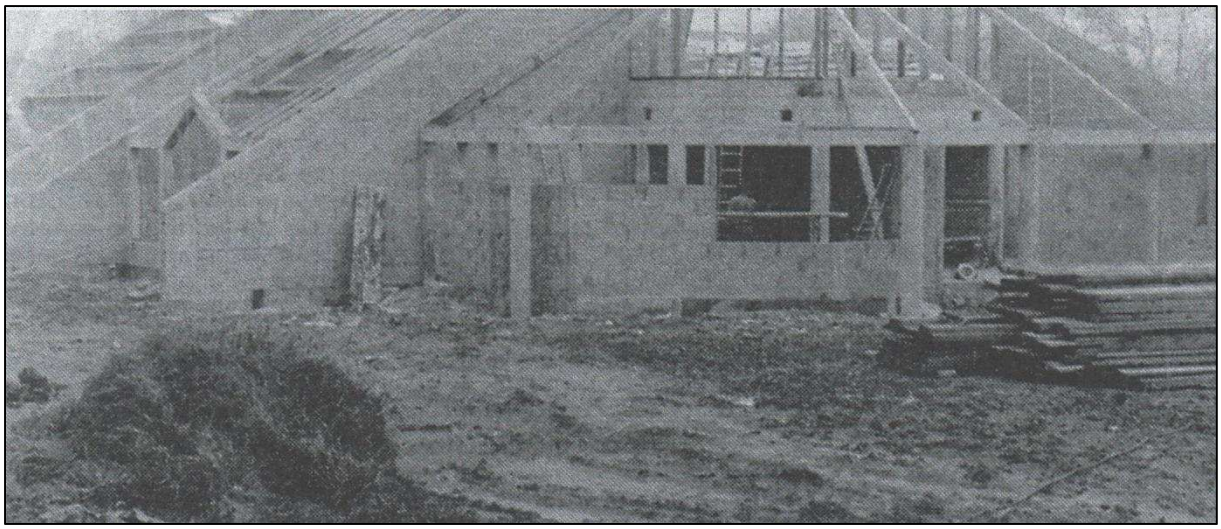

L'école maternelle en construction.

1996. Inauguration de l'école primaire

Rentrée de classe, en 1996, dans la nouvelle école implantée au Reuniou.

Une journée « portes ouvertes »

Le samedi 12 octobre 1996, la nouvelle école primaire ouvre ses portes à la population. 65 courageux se sont portés volontaires pour passer l'épreuve de la dictée du certificat dans l'ancienne école. Avant de dicter le texte, deux instituteurs ayant exercé leur mission en ce lieu revêtent leur blouse grise. Parmi les postulants, jeunes ou moins jeunes, deux seulement

réussiront un sans-faute. Les champions, il est vrai, sont des enseignants rompus à ce genre d'exercice.

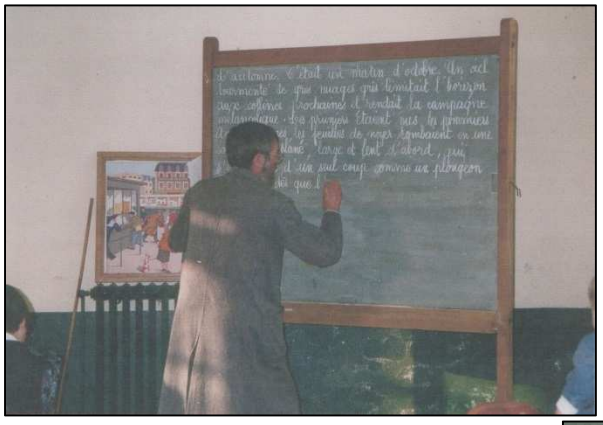

La « journée » du maire

Il fut un temps où le monde scolaire gouesnac'hais bénéficiait d'une journée de congé, la « journée du maire ». A l'origine, cet octroi permettait aux enfants de prolonger la fête patronale. En 1989, l'inspecteur de l'éducation Nationale accordera pour la dernière fois l'autorisation de vaquer aux écoles, au grand dam des élèves (et des maîtres!).

Le « plan informatique pour tous »

Sans avoir eu à débourser un liard, en 1985, l'école est dotée d'un matériel destiné à familiariser la population avec l'outil informatique. Afin d'éviter sa dégradation, l'inspection académique recommande à la municipalité d'installer le précieux cadeau dans un local sûr. Le préau situé en face de la classe des « grands » sera aménagé en conséquence et une grille dissuasive viendra renforcer l'unique fenêtre de la minuscule pièce, bientôt baptisée « salle blindée ». Une nuit d'hiver, se riant des barreaux, un vent violent forcera le châssis vitré, offrant le passage à une pluie battante qui transformera l'endroit en pédiluve. Les fragiles appareils émigreront dans une salle de classe pour un séchage prolongé.
Beaucoup de frais pour peu de profit ! Les adultes, subjugués au départ par cet énigmatique jouet, ne suivront pas longtemps les cours d'initiation.

L'arbre du bicentenaire de la Révolution

En France, une vingtaine d'arbres 'de la Liberté » datant de la Révolution de 1789 continuent d'étendre leur épaisse ramure au centre de villages.

Pour célébrer le bicentenaire de la République un jour de l'automne 1989, les élèves de l'école publique furent invités à planter un feuillu à proximité de la salle polyvalente. M. le maire accompagné de membres du conseil et les enfants encadrés par leurs enseignants, tour à tour, manièrent la pelle pour installer le végétal. Au printemps suivant, grande fut leur tristesse, après avoir constaté qu'aucun bourgeon ne gonflait sur les rameaux.
Devant cela, il leur fallut se résoudre à attendre 2089 pour renouveler cet acte symbolique, en se persuadant qu'il serait cette fois couronné de succès !

Les photographies de classe

Comme les cartes postales, les photos de classe ou d'école fournissent aux amateurs d'histoire des renseignements intéressants. Elles montrent les modes vestimentaires de leur époque, de même qu'elles rappellent des obligations. Ainsi, le maître se doit de porter la cravate avant 1960. Cet élément de la tenue de l'instituteur disparaîtra après 1968. La blouse est aussi un vêtement nécessaire dans l'école « de l'encre violette ». Rares sont les écoliers et les enseignants restés fidèles à cette protection aujourd'hui.
Les photos de la fin du 20e siècle ont évolué : la pose est bien moins académique, le décor moins austère, les élèves et les enseignants plus décontractés.

Photo de classe de 1952 avec les instituteurs : M. Cornic, M. Nicolas et M Le Rhun.

Photo de classe, en 1955.

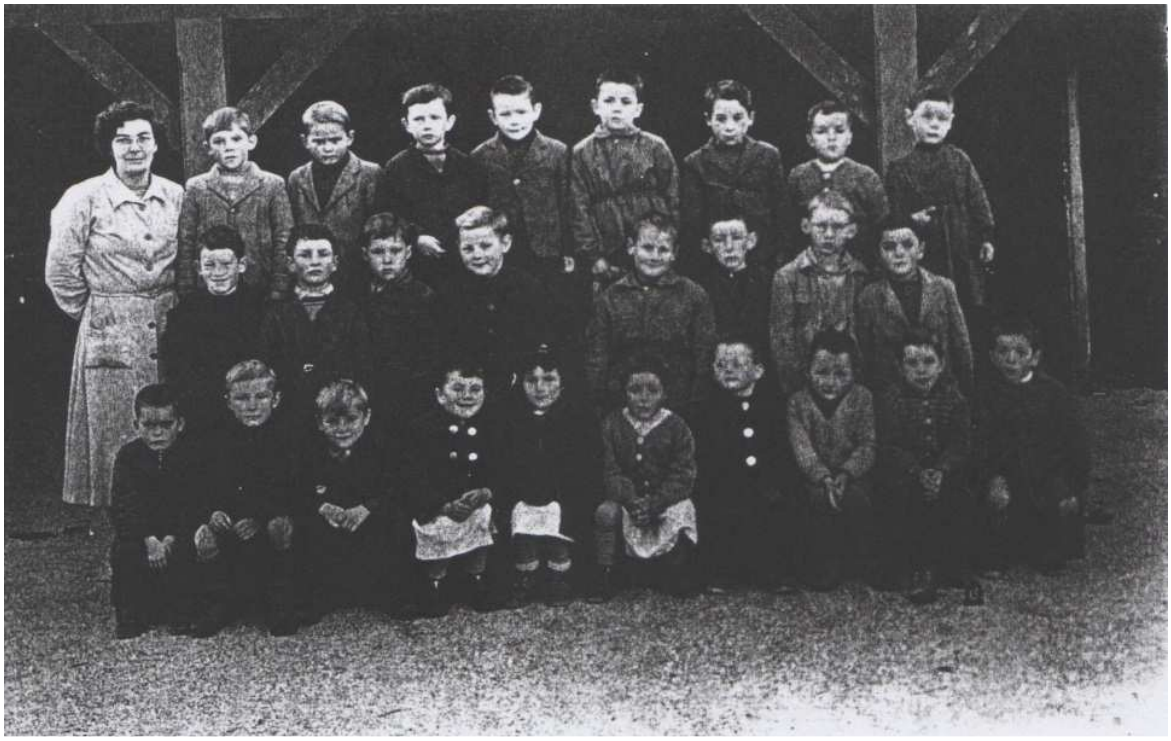

Photo de la classe de Mme Le Bris, en 1955.

Photo de la classe de M Cornic, en 1956.

Photo de la classe de Rémi Scherer. Année scolaire 1982-1983 (CP-GS).

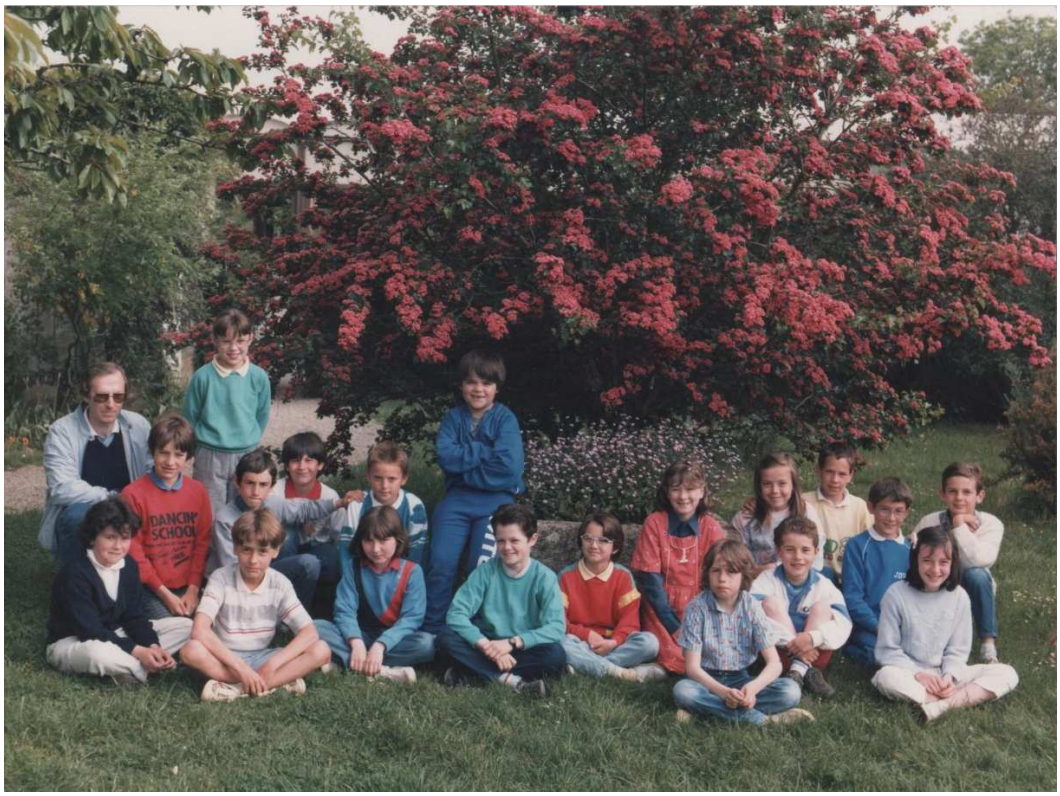

Photo de la classe de Rémi Scherer. Année scolaire 1985-1986 (CE2-CM1).

Photo de la classe de Rémi Scherer. Année scolaire 1989-1990.

- ***Remerciements à Françoise Scherer pour avoir ouvert à François Cosquéric les archives de Rémi, feu son époux.***

Louis BOCQUENET

LES TRIBULATIONS D'UN POSTE-EMETTEUR SOUS L'OCCUPATION DANS LE PAYS FOUESNANTAIS.

L'usage des postes-émetteurs, clandestins par définition, ne donne pas lieu à des coups d'éclat.
Dans le pays fouesnantais sous l'occupation, peu d'archives, peu d'histoires en font état.

Aux Archives Départementales du Finistère, on peut lire un rapport qui relate le grand émoi provoqué par la découverte d'un poste-émetteur en Novembre 1940.

Une femme de chambre découvre incidemment les éléments d'un appareil de ce type dans une pièce désaffectée du Château de Squividan à Clohars-Fouesnant; or, ce château appartient à Mr et Mme Cosson, de nationalité anglaise et qui ont «fui» en Angleterre en Juin 1940. Leur château a été mis, par le préfet, à disposition de réfugiés notables: Mme Le Bec Delièvre et sa sœur Mme D'Estienne D'Orves. Ce nom trouvera toute son auréole à partir d'Août 41, quand le Comte D'Estiennes D'Orves sera fusillé sur le mont Valérien.

On imagine l'animation autour de la découverte! La femme de chambre alerte les patronnes qui alertent le Maire, qui alerte le préfet, qui alerte le brigadier de la gendarmerie de Fouesnant (le Chef Visage), qui adresse un rapport à la Feldkommandantur de Quimper… Mais l'affaire en reste là.

Autre histoire: nous sommes au début de l'année 1943, à Fouesnant. Le gendarme Louis Bocquenet se voit confier la tâche de cacher un poste de radio-émetteur. Le renseignement constitue en effet l'une des principales actions des organisations de résistance.

Où planquer ce poste? La première idée du gendarme est de solliciter Fañch Coriou, dit Fañch Borlogod, qui tient une boulangerie-épicerie-buvette à la sortie du bourg, en direction de Mousterlin. Plusieurs arguments plaident en effet en faveur de ce choix.

- L'homme est sûr : quatre ans de captivité en Allemagne lors de la guerre précédente, ont définitivement muri son hostilité contre l'envahisseur et son militarisme.
- Fanch dispose d'un fournil et d'une cheminée, cache intéressante pour un objet comme un poste (les conduits de cheminée seront fréquemment utilisés à cet effet durant l'occupation).
- L'emplacement est intéressant: la maison est située tout près de l'école d'agriculture de Bréhoulou, point stratégique de la troupe allemande, et qui devient de semaine en semaine, une base de commandement et un site militaire important (batterie aérienne, central téléphonique, stockage de mines…)

Le gendarme Bocquenet rencontre de temps en temps dans le fournil, une femme employée par l'armée allemande à Bréhoulou, et qui lui fournit observations et renseignements discrètement recueillis.

- Le lieu enfin banalise l'attention: dans un commerce le va et vient est permanent. D'ailleurs, il arrive à des soldats allemands et des membres de l'état major de s'y arrêter pour boire un verre ; le patron, Fañch Coriou, se débrouille en effet dans leur langue acquise pendant son séjour forcé en Saxe et Westphalie.

Dans quel contexte ce poste-émetteur se retrouve-t-il entre les mains du gendarme Bocquenet?
Ce poste provient de l'organisation résistante de renseignement dite «2ème bureau», avec laquelle la brigade de Fouesnant a noué contact depuis l'année précédente.

Je cite ici un extrait d'un rapport adressé par Bocquenet au lieutenant-colonel de gendarmerie de Quimper, en Octobre 1944 :

«*Depuis Octobre 42, le chef de brigade, mes camarades et moi travaillons en collaboration avec plusieurs groupements de résistants: Libération Nord, Vengeance, ainsi qu'avec des agents de l'Intelligence Service, et du «2ème bureau» En ce qui concerne les agents du «2ème bureau», il s'agissait de Capron, capitaine de réserve, domicilié à Bénodet, arrêté par la Gestapo, le 29 Février 1944 et actuellement détenu en Allemagne, de Mr le Dréau, capitaine de Marine Marchande, de Mr Noël Arhan, décédé. Ces deux derniers étaient entrés en relation avec le personnel de la brigade au cours de l'année 42, par l'intermédiaire du sous-lieutenant Jaffray, commandant à cette époque, la section de gendarmerie de Pont-L'abbé*»

Quelques mots pour rappeler qui sont ces hommes et leurs organisations :
Les premières organisations de la Résistance, comme celle du «2ème bureau», se mettent en place à partir de Juillet 1942. Ce «2ème bureau» est un service de renseignement destiné à fournir aux alliés, à Londres, toute information concernant les installations, l'état des ressources, les mouvements de troupes de l'occupant. A Londres, le maître d'œuvre de ce service, sous la direction du Général de Gaulle, est André Dewawrin (alias colonel «Passy»). Nombre de ses membres sont des officiers et sous-officiers.

Beaucoup de ces acteurs appartiennent à plusieurs réseaux, simultanément ou successivement.

La boulangerie, café, épicerie Coriou à Boc'h Logot en Fouesnant.

Ainsi Pierre le Dréau, originaire de Lesconil, fait initialement partie du réseau «Johnny», mis sur pied en Mars 1941 et démantelé, sur trahison en Mai 1941. Il est ensuite introduit par Noël Arhan (alias «Dauphin»), dans le réseau «Confrérie Notre Dame-Castille», fondé par Gilbert Renaud (colonel Rémy). La Confrérie Notre Dame est elle-même en lien étroit avec le «2ème bureau».
Noël Arhan est originaire de

Loctudy où sa mère tient un hôtel restaurant. Il a dix-neuf ans à cette époque; il est responsable, pour la Confrérie Notre Dame, de la zone Quimper-Carhaix.

Le Dréau et Arhan, pour nous en tenir à eux, mènent des actions de toutes sortes : transmission, recrutement, opérations sur le terrain; on imagine mal aujourd'hui, par exemple, le nombre de déplacements risqués faits à bicyclette**,** sur des distances de 30 à 60 km, ne serait-ce que pour s'assurer du fonctionnement des postes-émetteurs. Noël Arhan, par exemple, se rend fréquemment à Rosporden chez l'adjudant de gendarmerie Robert Ricco et le garagiste Sprauel. Il émet lui-même à partir du poste caché dans le garage. Il se rend également à Riec-sur-Belon, à la ferme Rudeval où émet un autre opérateur de la Confrérie Notre Dame, Alain Berthou (alias «Perrine»).

Les risques encourus sont très grands ; la chasse des services allemands, notamment la Gestapo, est impitoyable : Maurice Capron de Bénodet, évoqué dans le rapport du gendarme Bocquenet, meurt en 1945, au camp de concentration de Neuengamme.

Le réseau Notre Dame est décimé en Novembre 1943, après arrestation et trahison d'un opérateur radio. Noël Arhan, blessé à Paris, parvient à s'enfuir et à se cacher chez un oncle, mais l'infection gagne ses blessures et faute de soins, il meurt en Avril 1944.

Dans son rapport Bocquenet cite également l'Intelligence Service et l'adjudant Jaffray. La représentante de l'Intelligence Service est très probablement Madame Barbara Bertrand*, qui réside alors à Beg-Meil ; Louis Le Crane, directeur de la conserverie est également concerné. Quant à François Jaffray, son engagement dans l'action résistante, comme celle des deux autres gendarmes Pont-l'Abbistes Abgrall et Philippe, se dessine en 1942 et prend vraiment forme en 1943. C'est la force de persuasion de Pierre Le Dréau, une fois encore qui s'avère déterminante.

La présence d'un poste-émetteur, caché (sans émettre) dans le fournil de Fañch Borlogod, devient de plus en plus périlleuse : les relations en effet se tendent de jour en jour, entre l'occupant et la population, et Fañch exprime de plus en plus ouvertement ses opinions devant les militaires allemands. Le moindre incident peut arriver et déclencher fouilles et représailles. Le gendarme Bocquenet décide de déplacer le poste.

On ne le transporte pas très loin: à quelques kilomètre : à Keranguyon en Bénodet. On change de commerce: d'une boulangerie on passe à une boucherie. C'est en effet au-dessus de sa boucherie du «Croissant» (Croaz hent), au premier étage, que Marguerite Clément accepte de planquer l'appareil.
Cf. Foën-Izella n°21.

Marguerite, née Berrou, est l'une des onze enfants de Vincent Berrou et Marie-Anne Louédec, de la ferme de Kerstrat. Elle a trente six ans ; elle est veuve depuis trois ans, avec deux jeunes fils. Pour elle, comme pour tant d'autres, on ne saura jamais ce qui la motive à prendre ces risques. Les gens de sa famille qui témoignent aujourd'hui, ne peuvent que souligner le silence qu'elle a gardé sur cet épisode.

Ci-dessus Marguerite Clément à droite devant sa boucherie.
Ci-contre la boucherie de Marguerite Clément au Croissant en Bénodet, avec les enfants, le personnel et des employés. Marguerite est debout au centre avec le tablier blanc autour du cou.

Même silence, sur un événement ultérieur, en Juin 1944, lorsqu'elle hébergera et cachera le gendarme Bocquenet, poursuivi par la Gestapo. Elle évoquera davantage le tragique évènement de Juillet 1944: l'écrasement de l'avion anglais abattu par la D.C.A. allemande, provoquant un incendie dans la ferme de Keranguyon et un lourd bilan humain: la mort de deux aviateurs et de l'employée Yvonne Laurent ; les graves blessures du Commis Yves Glemarec*.

Planqué au-dessus de la boutique de Marguerite Clément, il est improbable que le poste soit utilisé pour émettre, vu les difficultés que cela représente. En effet, qu'est-ce qu'un poste émetteur en 1943 ? C'est un objet rare, précieux et risqué.

L'Angleterre, au début de la résistance organisée, peut en fournir au cours de liaisons côtières nocturnes. Par la suite, à partir de 1944, c'est lors de parachutages nocturnes sur des terrains de fortune, balisés par des groupes de résistants, qu'un plus grand nombre d'appareils peut être acheminé.
Au tout début il s'agit d'appareils volumineux, difficiles à dissimuler. Peu à peu, la taille se réduit pour devenir «*à peine plus gros qu'un annuaire de téléphone, dans une petite valise*», précise le colonel Rémy. Empruntons-lui cette description:

«*Imaginez un étrange appareil, avec des boutons gradués, des cadrans, des inscriptions en lettres et en chiffres dont le blanc se détachait clairement sur la plaque d'ébonite noire et luisante. Le transport de nos postes émetteurs fut pendant longtemps, au premier rang de nos soucis. Nos premières «valises» étaient lourdes et encombrantes et faites pour attirer l'attention. Au risque d'avoir à les ouvrir devant un œil indiscret, nous préférions celui d'émettre plusieurs fois de suite dans un même «asile ». Par la suite, le matériel ne cessa de s'améliorer, dans sa représentation comme dans sa qualité et le jour vint où nous disposâmes d'un nombre de postes suffisants pour laisser chacun d'eux à demeure dans son «asile», où l'un de nos opérateurs se rendait à des dates irrégulières, ayant en tout et pour tout dans sa poche, les «quartz» ou «fréquences» (que nous avions soin de changer après chaque émission d'un même lieu, afin de modifier les caractéristiques de l'émission suivante), et le message chiffré qu'il avait à transmettre»*.

Dans les villes, peuvent circuler des véhicules allemands banalisés, mais équipés d'instruments de radiogoniométries de plus en plus sophistiqués, à même de circonscrire les lieux d'émission-réception.

Il faut donc réunir beaucoup de conditions: un opérateur formé, qui agisse vite, avec

un temps de réception-émission le plus bref possible.

Nouvelle prudence, choix d'un emplacement plus adapté pour émettre? Une nouvelle fois, le poste-émetteur est déplacé. Cette fois, c'est en direction de la Forêt-Fouesnant. Nous sommes au printemps 1943. Le gendarme Bocquenet vient solliciter un cultivateur: Joseph Clément à Kerolland. C'est un beau-frère de Marguerite Berrou, précédemment évoquée. Il a quarante six ans, bardé de décorations lors de la guerre 14/18, il garde une farouche et discrète détermination. Je laisse la parole à son fils, également prénommé Joseph, âgé de quatre vingt six ans, lors de notre première rencontre en Avril 2011 :

Ci-contre Joseph Clément père, de la ferme de Kerolland à La Forêt-Fouesnant.

Cf. René Bleuzen - Foën Izella. N°5 2è série.
Cf Colonel Rémy. «Réseaux d'ombres».

«*J'avais dix-huit ans en 1943. Je me souviens très bien de toute cette période, puis celle de Juin 1944, où mes parents ont caché votre père pendant huit jours, dans le grenier. Auparavant il était venu pour un poste-émetteur. Ah ce fameux poste-émetteur! Il était bien caché dans une cheminée, au fond d'une vieille bâtisse couverte de lierre, disparue depuis. C'était un jeune gars de vingt, vingt cinq ans qui venait le faire marcher, de temps à autre, dans la journée. Il venait à vélo. La première fois, il avait dit qu'il venait de la part de Louis Bocquenet et de la gendarmerie de Fouesnant. Il est venu pendant un mois et demi, à peu près, au printemps 1943, puis, un jour, quelqu'un est venu enlever le poste, sans commentaire. Ce n'est qu'après, qu'on a su que l'opérateur avait été arrêté par la Gestapo et déporté.*

Après guerre, mon père m'a dit que c'était un gars originaire de la région de Douarnenez. Mon père mettait ma mère dans la confidence, pas moi ; mais je me rendais compte, je me doutais bien. Mon père et sa belle-sœur Marguerite ignoraient tout de l'engagement de l'autre aux côtés de la résistance. Mes parents se rendaient compte, bien sûr, qu'ils prenaient des risques, mais ils n'imaginaient pas qu'ils encouraient celui d'être arrêté, torturé, déporté».

Mes recherches pour l'instant, ne m'ont pas permis d'identifier cet opérateur radio, ce «pianiste» pour reprendre le langage de l'époque, dont parle Joseph Clément.

Autre question ouverte, en amont de l'histoire: qui, précisément a confié ce poste-émetteur au gendarme Louis Bocquenet à Fouesnant?

J'avance une hypothèse :

L'adjudant François Jaffray aurait passé à ses collègues fouesnantais, ce poste, devenu «trop brûlant» pour sa brigade, à Pont L'abbé.

C'est un évènement survenu en 1943 qui m'incite à faire le lien. Je cite le récit que m'en ont fait deux témoins directs: Jeanne Eleouet, fille de l'adjudant Jaffray et Jean-Claude

Abgrall, fils du gendarme Abgrall. Ils avaient respectivement vingt trois ans et dix ans au moment des faits:

«*Un jour, courant 1943 est arrivé tout un groupe de soldats allemands, casqués, armés; ils se sont postés partout dans la caserne, dans les cours, dans le jardin derrière; toutes les issues étaient bloquées. Ils ont rassemblés les gendarmes et les ont emmenés à la Kommandantur, pendant que d'autres se sont mis à fouiller partout, y compris dans nos logements. La gendarmerie, dehors, était cernée aussi par des soldats. On avait peur et on craignait pour nos pères!*
Plus tard, après la fouille, les gendarmes ont été lâchés et autorisés à revenir. Ce n'est qu'après la guerre qu'on a entendu, par bribes, que les allemands cherchaient quelque chose de précis et que ce quelque chose avait été caché par les gendarmes sous le plancher des greniers, au-dessus des celliers, dans la cour, et que ces gendarmes avaient pris soin, pour éviter trace et soupçon, de bien revisser les planches avec les vis d'origine».

Marguerite Clément née Berrou ; en avril 1945 à Fouesnant au mariage du gendarme Bocquenet.

Que cherchaient les soldats allemands? La fille Jaffray et le fils Abgrall ne l'ont jamais su ; des armes?

On se rappelle en effet que les autorités allemandes n'autorisaient dans les gendarmeries, que la détention - et encore - d'une arme de poing par militaire, avec un nombre limité de cartouches.

A partir de Juillet 1940, un recensement des armes par gendarmerie avait été exigé mais bien des gendarmes avaient refusé d'obtempérer et préféré la dissimulation. Ainsi, à la brigade de Rosporden, on avait caché bon nombre de fusils, de mousquetons et de cartouches dans le plafond.

S'il s'agissait d'armes dans la brigade de Pont l'Abbé, les allemands auraient-ils attendu 1943?. Ils cherchaient autre chose, un poste-émetteur peut-être? Un tel objet, si risqué dans une caserne de gendarmerie? Le paradoxe en effet peut parfois servir de stratégie pour déjouer l'attention. Des exemples de postes-émetteurs cachés dans des casernes sont rapportés dans les chroniques de la Résistance.

Ainsi le Colonel Rémy raconte comment le premier poste-émetteur à ondes ultra-courtes, nommé «Ayesha», mis à disposition d'un réseau de renseignement par l'Angleterre, est caché puis malheureusement découvert par la Funkabwehr, dans la gendarmerie de Ault-Ornival, près d'Abbeville*.

Autre exemple, la caserne de Pont l'Abbé, elle-même:

Suite à la trahison et aux arrestations en chaîne dans le réseau Confrérie Notre Dame, en Novembre 1943, Noël Arhan fait 60 Km à vélo pour récupérer le poste-émetteur que vient de recevoir Henri Leclerc (Celo) à son domicile. «Celo» est arrêté et déporté.
Noël Arhan cache le poste à la gendarmerie Pont-l'Abbiste*.

A travers les tribulations d'un poste-émetteur, c'est toute une séquence de la vie clandestine sous l'occupation qui s'anime, dans le pays fouesnantais et ses environs.

J'espère que les lecteurs de Foën Izella pourront m'aider à reprendre le fil de cette histoire, en la complétant par des précisions, des recoupements ou en corrigeant d'éventuelles inexactitudes.
Merci d'avance.

Cf. Colonel Rémy. «Les soldats du silence».
Cf. G. Thomas et A. Legrand «Le Finistère dans la guerre. Tome 2»

L'auteur de l'article n'est autre que le fils du gendarme Louis Bocquenet.

PERIL A FOUESNANT (1973)

L'article suivant, paru en 1973 dans le N°61 de la revue « Sites et monuments » sous le titre « Péril à Fouesnant », traite du même sujet que celui paru dans notre bulletin N°40 de Décembre 2012 (« il y a 40 ans se créait à Fouesnant... »). Nous remercions son auteur, Serge Duigou, d'avoir accepté de nous le transmettre, et d'en faire profiter les lecteurs de Foën Izella.

« Après La Forêt-Fouesnant, Fouesnant ! Deux communes voisines, au même charme prenant, fruit d'une végétation touffue, d'un climat exceptionnellement tempéré, d'un littoral curieusement découpé et agréablement varié. C'est encore le pays où la campagne rencontre la mer sans ce mur de béton et de bitume qui s'étire d'année en année davantage le long de nos côtes ; bien souvent, les chemins y sont restés creux, les haies vives, les routes vagabondes et buissonnières. Le terroir de Fouesnant fait figure de privilégié parce qu'encore préservé, on devrait dire épargné. Mais jusqu'à quand ? Déjà la marina de Port La Forêt, que nos lecteurs connaissent (cf « Sites et Monuments » N°58) a porté un sérieux coup à l'harmonie des lignes et des couleurs de la Baie de La Forêt ; et les réalisations les plus contestables n'ont pas encore vu le jour... C'est à présent un autre espace naturel qui attire les convoitises : Les marais de Mousterlin, près de Beg-Meil, sur le territoire de Fouesnant.
L'affaire débute il y a cinquante ans : en 1926, le Conseiller général du Canton, M. Bénac, devient concessionnaire de 128 hectares de marais, immédiatement derrière les dunes reliant la Pointe de Mousterlin à Beg Meil. La population locale, indignée des conditions à la limite de l'illégalité et, quoi qu'il en soit, par trop favorables dans lesquelles s'est déroulée la concession, éleva la voix, sans beaucoup de résultats apparemment. En effet, l'héritier de M. Bénac entrera définitivement en possession des terrains incriminés en 1976, et d'ores et déjà prépare la rentabilisation de ce front de mer. Ses projets tiennent en peu de mots : édifier, dans un premier temps, sur une dizaine d'hectares de marais et de dunes, un « Beg-Meil 2 », avec tous les équipements et l'infrastructure nécessaires à une opération de grand standing. La réaction, à l'annonce de la nouvelle, ne s'est pas fait attendre : L'Association Pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais, à peine créée, a fait circuler une pétition hostile au projet, et a déjà recueilli plus de quatre mille signatures ; le Directeur du Laboratoire de biologie marine de Concarneau, sous-directeur du Collège de France, a fortement dénoncé la nocivité inhérente à cette opération en des termes que nous reproduisons volontiers : *« Les marais littoraux sont les zones les plus reproductives du globe terrestre... Il est prouvé que la suppression de ces zones de marais conduit à la raréfaction du poisson sur de larges étendues...Les projets actuels constituent une erreur et compromettent gravement le développement réel et bien compris de cette commune. L'avenir de cette région ne doit certainement pas passer par l'accaparement du littoral à des fins immobilières. Trop d'opérations de ce type ont lieu actuellement sur les côtes bretonnes, aboutissant à un saccage systématique et à un détournement, au profit de quelques uns, du patrimoine collectif. Il importe que tous ceux qui se sentent quelque peu responsables s'élèvent contre un tel scandale. »*

Or, les responsables, loin de s'élever contre, applaudissent ! Le conseil municipal approuve, exaltante étant la perspective de rivaliser avec Port-La-Forêt, la station nouvelle, et Bénodet, plus traditionnelle. La Commission du Plan d'occupation des sols, composée d'élus municipaux – le maire et quelques conseillers - des ingénieurs de l'Equipement (qui entre autres objectifs a celui de vendre du bitume), du propriétaire-promoteur, de son notaire et de son géomètre, et de représentants de groupements socio-professionnels, est largement favorable.

Parmi les opposants, la présidente du Syndicat d'initiatives* (ndlr : Mme Bertrand) a manifesté son complet désaccord, tant au sujet des marais que de l'infrastructure routière de raccordement et de pénétration, qui va éventrer le bocage circumvoisin, et transformer le lieu où le pittoresque nait de la fantaisie et de l'imprévu, en géométrique prairie américaine. Mais elle n'est pas la seule au sein de cette commission à dire non : fait à souligner, la section locale de la FDSEA (Fédération départementale des exploitants agricoles) estime qu'au vu du non-respect des clauses dont a été accompagnée la concession (assainissement et assèchement) et de la coupable tolérance de l'administration au moment de l'opération, les marais doivent revenir à la collectivité et être classés « zone non aedificandi ».

La section finistérienne de notre société, estimant que l'affaire est exemplaire tant par la nature du projet que les forces en présence - élus, techniciens et promoteurs contre population, usagers et cultivateurs - a décidé de tenir son assemblée générale annuelle à Fouesnant. Il s'agit en effet de savoir si, une fois de plus, les puissances financières, et elles sont nombreuses derrière le promoteur, avec la complicité des notables locaux, parviendront à dénaturer un pays malgré l'opposition de ceux qui y vivent ou qui viennent y trouver ce qui a disparu ailleurs : une certaine qualité des formes naturelles, une luxuriance de la végétation, une virginité d'un rivage qui allie la sauvagerie et la douceur. Dommage que Marcel Proust, qui a fréquenté Beg-Meil au début du siècle, en compagnie de son ami Reynaldo Hahn, ne soit plus là, car on peut penser qu'il eût croqué et incorporé dans sa *« Recherche »* les promoteurs et leurs alliés, comme il a immortalisé les *« importants »* qu'il a connu sous les traits des *« fidèles du clan Verdurin »*.

Serge Duigou - (revue *« Sites et Monuments »* N° 61 - 1973)

- Quelques précisions apportées par Serge Duigou *: « L'article avait fait beaucoup de bruit, non seulement localement, mais aussi à Paris. En effet, le Baron Fould-Springer, membre du comité directeur de la Société pour la Protection des Paysages, éditrice de la revue « sites et Monuments », était l'un des banquiers du pool d'investisseurs du projet. Il y eut une sérieuse explication au sein de la Société ; Mr de Sacy, le président, m'a soutenu. A l'époque, les défenseurs de l'environnement étaient peu nombreux, et les militants ultraminoritaires. »*

Foën Izella a retrouvé une lettre que Madame Quéméré, présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais, écrivait au même moment à Mr de Sacy. **En voici quelques extraits :** « ...l'article de Mr Serge Duigou est parfaitement objectif et toutes ses affirmations sont basées sur les documents retrouvés aux Archives Départementales, concernant la concession à charge d'endigage accordée à Mr Bénac en 1926. Toutes ces pièces ont été photocopiées par les services des Archives et authentifiées par Mr L'Archiviste...

... la Municipalité de Fouesnant, dans sa sagesse, n'avait pas voulu en 1926, prendre à sa charge des travaux d'assèchement et d'endigage du Domaine Public Maritime, qu'elle jugeait onéreux, aléatoires, sans utilité par rapport au coût et même néfastes, puisque ce domaine dans son état naturel était la providence de ses administrés, qui y trouvaient : un abri pour leurs bateaux (toute le flottille de Mousterlin en particulier) ; un lieu de pêche particulièrement riche et abrité, utilisable par tous les temps, intéressant à marée haute comme à marée basse ; des pâturages communs gratuits, d'où le nom de « pal meur » (le grand pâturage) ; un libre accès à tous les cultivateurs pour aller à la grève, à marée basse, prendre les goëmons réputés et très abondants en ces lieux. Bien sûr, aux grandes marées d'équinoxe, il arrivait que la mer sorte de son domaine et s'étale un peu sur les champs riverains, mais elle laissait en se retirant de magnifiques cadeaux, et les fouesnantais dont Mr le Maire* lui-même (*ndlr : Louis Le Calvez),* aiment à raconter les pêches miraculeuses qu'on y faisait. Les enfants dans le chenal apprenaient à godiller. C'était lieu béni de vie communautaire....

...Il n'y avait en fait que la propriété de Mr Bénac à la Pointe de Mousterlin qui nécessitait des travaux de protection. Dans une lettre au Préfet du Finistère, du 8 septembre 1925, Mr le Directeur des Domaines écrit :

«... Il ne faut pas oublier en effet que le déplacement continuel de l'émissaire des marais constitue une grave menace pour la propriété de Mr Bénac, lequel serait dans l'obligation en toute hypothèse d'entreprendre, à bref délai, des travaux de protection onéreux. Par suite, les digues à construire devant avoir pour conséquence la protection efficace de sa propriété, Mr Bénac a un double intérêt à voir aboutir sa demande. » Le directeur des Domaines proposa donc après études de demander à Mr Bénac 70 000 Francs pour les 128 ha au lieu des 8720 estimés par les Ponts et Chaussées, et dit *« Ce prix doit être considéré comme un minimum au-dessous duquel il parait difficile de descendre... »*

Cet avis du Directeur des Domaines n'empêcha pas Mr Bénac d'obtenir la concession des 128 ha pour 8720 F. *« Ces travaux, selon Mr Bénac, ont transformé et amélioré le paysage » ; « transformé »,* c'est bien certain ! *« amélioré » ? c*eci est très contestable, car beaucoup de gens regrettent le magnifique plan d'eau voisin et jumeau du Letty, laissé lui dans son état naturel pour le plus grand bonheur des pêcheurs à pied du pays, et des touristes en été.

Les accès à la mer que Mr Bénac prétend avoir créés existaient avant 1926, la preuve en est que la protestation et pétition des riverains, marins-pêcheurs, agriculteurs en exigeait le maintien. Cette lettre signée de 73 riverains fut adressée au Préfet du Finistère le 2 janvier 1928, lorsque Mr Bénac voulut, en plus de la concession du Domaine public maritime qu'il avait obtenue, obtenir aussi la concession de toute la dune... Suite à cette protestation, Mr Bénac jugea préférable d'abandonner son projet de concession de la dune et promit même par sa lettre au Préfet du 18 janvier 1928 « *...Tous les terrains qui ne sont pas cadastrés (50 ha) seront remis par moi à la commune de Fouesnant pour en faire des pâturages publics »* ; ceci n'a jamais été fait et les paysans qui, avant 1926, jouissaient de ces pâturages salés, publics et gratuits, durent, par la suite, payer des loyers à Mr Bénac pour pouvoir y faire paître leurs troupeaux.... »

Documentation collationnée par Y.Nicolas, avril 2013

Petit rappel bibliographique

-Il y a cent ans, le séjour de Marcel Proust à Beg-Meil, J.Le Foll - N°6 juin 1995.

- André Bénac, acteur des 19è et 20è siècles, J.R. Canevet - N°24 Déc.2004.

- Les marais littoraux de Mousterlin, Y.Nicolas - N°22 Déc.2003. , suivi de « Au péril de la mer » N°28 Déc. 2006 ; puis de « Péripétie de 1854 » - N°32 Déc.2008.

- Beg-Meil de 1940 à 2000, J.R. Canévet - N°39 Juin 2012.